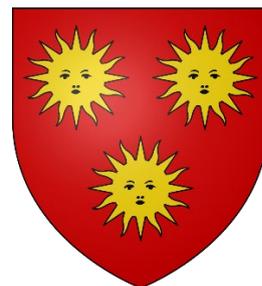


**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE SAINT-CLAR**



**P.L.U.**

**Révision du Plan Local d'Urbanisme**

DOSSIER APPROUVE

1. Rapport de présentation
  - 1.1. Diagnostic stratégique et état initial de l'environnement

Révision du P.L.U. :

Arrêtée le  
28/01/2022

Approuvée le  
09/12/2022

Visa

Date :

Signature :



Bâtiment 8  
16, av. Charles-de-Gaulle  
31130 Balma  
05 34 27 62 28  
paysages-urba.fr

1.1



<b>A. LE CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>	2. Caractéristiques de l'emploi du territoire .....	38
<b>II. Préambule .....</b>	<b>4</b>	3. Les espaces dédiés aux activités .....	39
1. Qu'est-ce qu'un PLU ? .....	4	4. Les entreprises du territoire .....	42
2. Cadre législatif .....	5	5. L'offre commerciale en développement .....	44
3. La démarche de révision du PLU.....	6	6. L'offre touristique .....	46
<b>III. Intégration territoriale .....</b>	<b>7</b>	7. Diagnostic agricole .....	48
1. Positionnement régional .....	7	<b>IV. L'organisation et le fonctionnement urbain .....</b>	<b>56</b>
2. L'inscription dans un territoire large .....	10	1. Les fondements de la cité.....	56
3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes .....	15	2. Evolution urbaine .....	57
<b>B. LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>19</b>	3. Structuration urbaine .....	61
<b>I. Les éléments humains .....</b>	<b>20</b>	4. Le parc de logements.....	67
1. Un regain démographique récent.....	20	5. Un rythme de construction en progression.....	72
2. La composition et la taille des ménages .....	25	<b>V. Les équipements du territoire.....</b>	<b>75</b>
3. La population active.....	28	1. Commerces et services à la population .....	75
<b>II. Les déplacements et mobilités .....</b>	<b>30</b>	2. Le patrimoine communal.....	78
1. L'impératif de mobilité des actifs .....	30	3. Les réseaux .....	80
2. Le réseau routier .....	31	4. La couverture internet .....	84
3. Des transports en commun inexistantes .....	33	<b>C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>85</b>
4. L'offre de stationnement.....	34	<b>I. Géographie du territoire.....</b>	<b>86</b>
5. Les liaisons douces .....	36	1. Le relief.....	86
<b>III. La structure économique.....</b>	<b>37</b>	2. Le réseau hydrographique.....	88
1. L'offre d'emploi sur le territoire.....	37	3. L'occupation du sol .....	91
		4. Portrait géographique et synthèse .....	94
		<b>II. Le cadre de vie environnemental du territoire.....</b>	<b>95</b>



1.	Grands paysages et éléments de détail .....	95	<b>IV. Les ressources environnementales du territoire .....</b>	<b>158</b>	
2.	Les éléments patrimoniaux sur la commune de Saint-Clar .....	99	1.	Eau : qualité et usages des eaux superficielles et souterraines ..158	
3.	Les entrées de ville .....	111	2.	Sols : qualité et usages des sols .....	165
4.	Nuisances .....	115	3.	Sous-sols : les ressources et leur exploitation en carrière de mine 166	
5.	Risques naturels, technologiques et miniers .....	117	4.	Energie : ressources et exploitation .....	167
6.	Air et climat.....	124			
<b>III.</b>	<b>Le fonctionnement écologique du territoire.....</b>	<b>126</b>			
1.	Les espaces naturels protégés et inventoriés.....	126			
2.	Les habitats naturels et semi-naturels identifiés .....	134			
3.	La Trame Verte et Bleue (TVB) de Saint-Clar.....	150			



## A. LE CONTEXTE

---

## II. Préambule

### 1. Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour finalité d'élaborer un projet de territoire et par là même fixe les règles d'occupation des sols.

Le PLU constitue la transcription d'un projet politique communal ou intercommunal en conformité avec les lois relevant des grandes politiques élaborées au niveau national (environnement, logement, développement économique...). C'est un document à dimension prospective, se devant d'anticiper et d'accompagner des mutations territoriales majeures dans l'objectif d'un développement urbain durable et maîtrisé.

Le contenu des Plans Locaux d'Urbanisme est régi intégralement par le Code de l'Urbanisme, il est constitué des pièces suivantes :

- Le rapport de présentation qui contient un diagnostic exhaustif du territoire et qui explique l'intégralité des choix effectués lors de la révision du PLU,
- Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD), il s'agit de la pièce centrale du PLU exprimant le projet politique répondant aux enjeux à long terme du territoire,
- Les documents règlementaires : ils se composent d'un ou plusieurs zonages assortis de règles écrites directement opposables aux autorisations d'urbanisme. Ils sont la traduction règlementaire du PADD,
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent à la collectivité de préciser les conditions d'aménagement des

secteurs présentant un caractère stratégique pour le devenir de la commune,

- Les annexes ont un caractère informatif et permettent de prendre connaissance de l'ensemble des contraintes administratives applicables sur la commune.

Le PLU deviendra le document opposable à toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable). Il s'agit d'un document vivant que la commune pourra faire évoluer au regard de ses besoins, différentes procédures sont prévues et ne nécessitent pas obligatoirement une révision générale (révision allégée, modification, modification simplifiée et mise en compatibilité). Jusqu'à l'approbation du PLU, le PLU approuvé en 2014 et aujourd'hui en vigueur reste le document applicable sur le territoire.



Figure 1 : Processus d'élaboration d'un PLU



## 2. Cadre législatif

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour finalité d'élaborer un projet de territoire et par là même fixe les règles d'occupation des sols.

Il a été instauré par la loi SRU en 2000, et a évolué suite aux lois Urbanisme et Habitat (2003), Engagement National pour l'Environnement (ENE 2010) et pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR 2014).

Aujourd'hui les objectifs de ce document sont traduits dans l'article L101-2 du code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain et rural maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;

d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;

e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;



6° bis La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

### **3. La démarche de révision du PLU**

La commune de SAINT-CLAR dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 29 septembre 2007, ayant fait l'objet de deux modifications, d'une révision allégée et de deux mises en compatibilité.

Par délibération en date du 14 Avril 2016, le conseil municipal a prescrit la révision de son PLU. Dans ce cadre plusieurs objectifs ont été définis :

- ✓ Mettre le PLU en conformité avec la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 et des dernières évolutions des textes,
- ✓ Répondre aux exigences de la loi portant Engagement National pour l'Environnement notamment sur les aspects suivants :
  - Consommation de l'espace,
  - Communications électroniques,
  - Prise en compte de la trame verte et bleue.

### III. Intégration territoriale

#### 1. Positionnement régional

##### a) SAINT-CLAR au cœur des pôles locaux

La commune de Saint-Clar est située dans le département du Gers à une quarantaine de kilomètres d'Auch que l'on peut rejoindre via la RN 21. La commune se situe également à une vingtaine de minutes de deux pôles secondaires que sont Fleurance et Lectoure.

A plus large échelle, les habitants peuvent rejoindre l'agglomération Agenaise en trois quarts d'heure via l'autoroute des deux mers, l'A62.

La commune bénéficie d'une position stratégique à l'Est du département du Gers à mi-chemin entre les agglomérations Auscitaine et Agenaise.

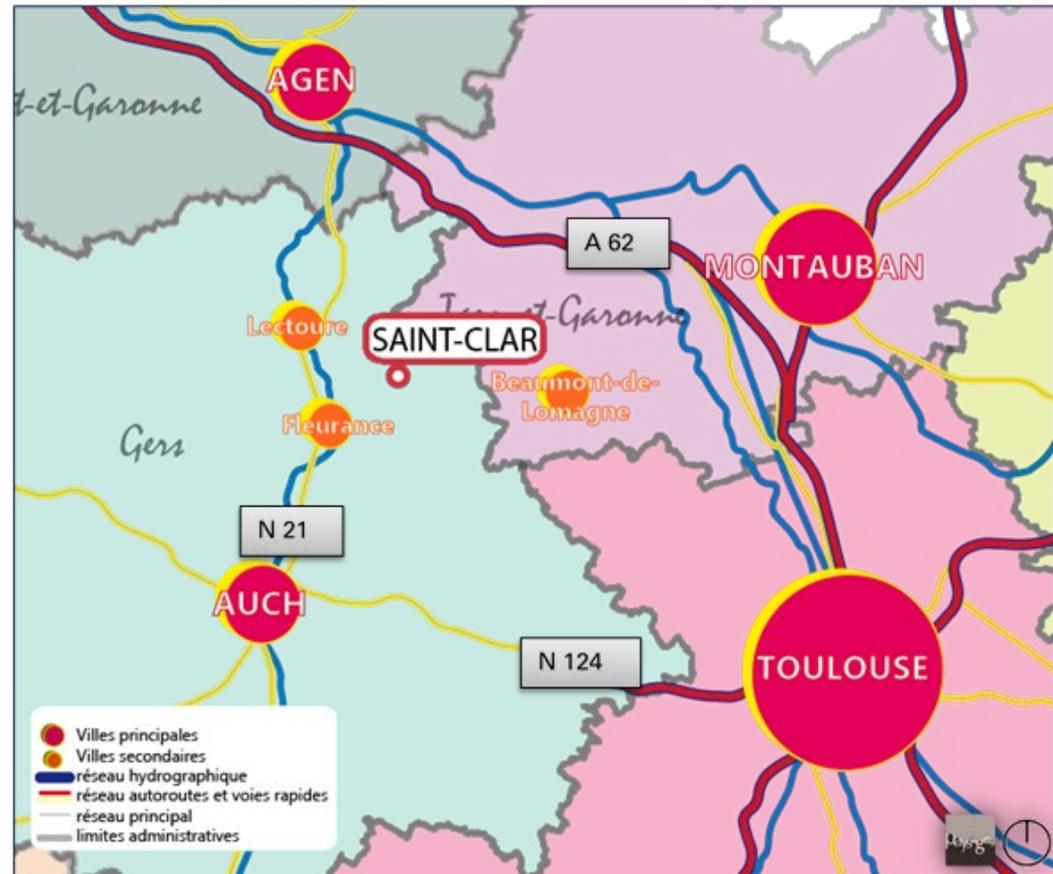


Figure 2 : Positionnement de SAINT-CLAR à l'échelle régionale, réalisation Paysages

## b) Territoire hors zone d'influence

La commune de SAINT-CLAR est catégorisée, selon l'INSEE, comme une commune isolée hors influence des pôles. Cela signifie qu'elle n'est intégrée à aucune aire urbaine et qu'elle n'est pas multipolarisée.

En réalité, si l'on observe les typologies des espaces périphériques, Saint-Clar est en lien direct avec deux petits pôles<sup>1</sup> ceux de Fleurance et de Lectoure. On peut également noter que le petit pôle de Beaumont-de-Lomagne ne se situe à une vingtaine de kilomètres.

De plus, le pôle Auscitain se situe à une trentaine de kilomètres au Sud de la commune et le pôle Agenais à une cinquantaine de kilomètres au Nord. Leur qualification en grands pôles indique que ces unités urbaines comptent au moins 10 000 emplois.

Ainsi, SAINT-CLAR bien que considérée comme une commune Gersoise isolée, est probablement sous influence des pôles Auscitains et Agenais, mais aussi des petits pôles comme Fleurance, Lectoure et Beaumont-de-Lomagne principalement en termes d'emploi et de services à la population.

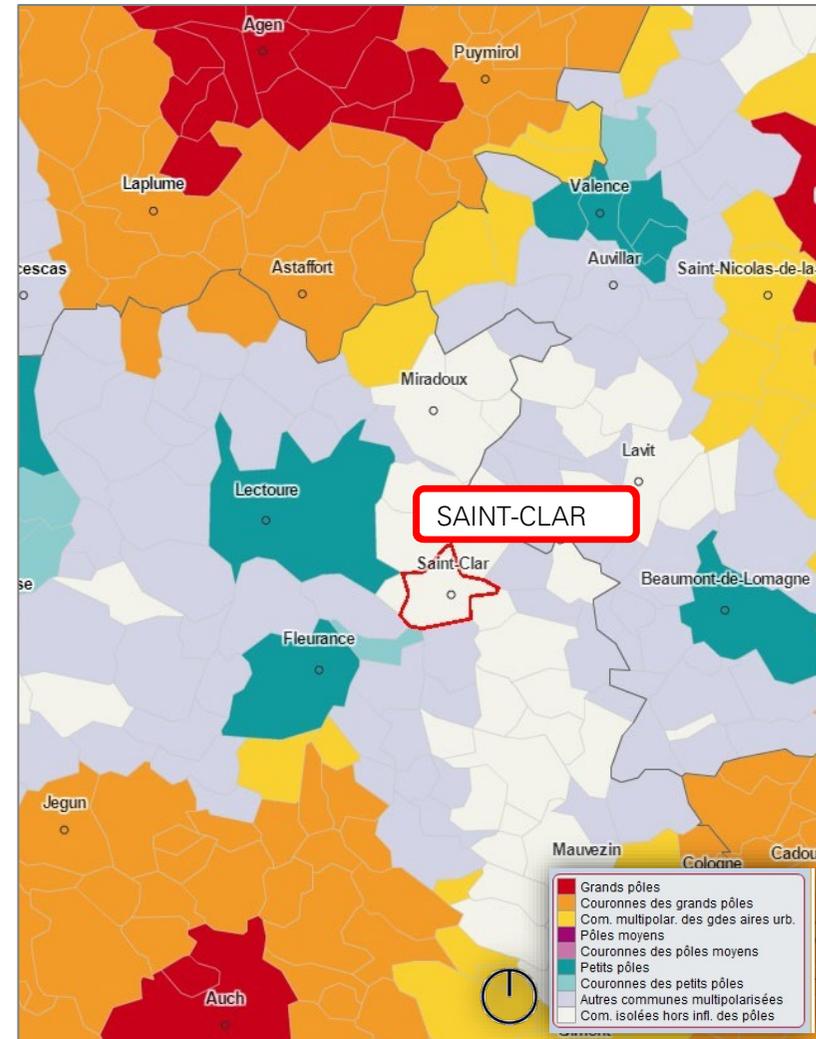


Figure 3 : Zonage des typologie communale 2010, source : géoclip.

<sup>1</sup> Définition INSEE : Unité urbaine offrant de 1 500 à 5 000 emplois.

### c) Le bassin de vie de Fleurance

La commune est intégrée au bassin de vie de Fleurance et en articulation avec les bassins de vie de Lectoure et Beaumont-de-Lomagne. La proximité de ces bassins de vie permet aux habitants de Saint-Clar d'accéder à des commerces, services et équipements de gamme intermédiaire, limitant ainsi certaines formes de mobilités pour répondre aux besoins des populations locales.

Au sens de l'INSEE « le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. On délimite ses contours en plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou **unité urbaine** disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. »<sup>2</sup>

Cette réponse de proximité localisée sur 3 bassins de vie en lien direct avec le territoire limite la dépendance de la commune vis-à-vis du pôle Auscitain, qui répond aux besoins de niveaux supérieur.

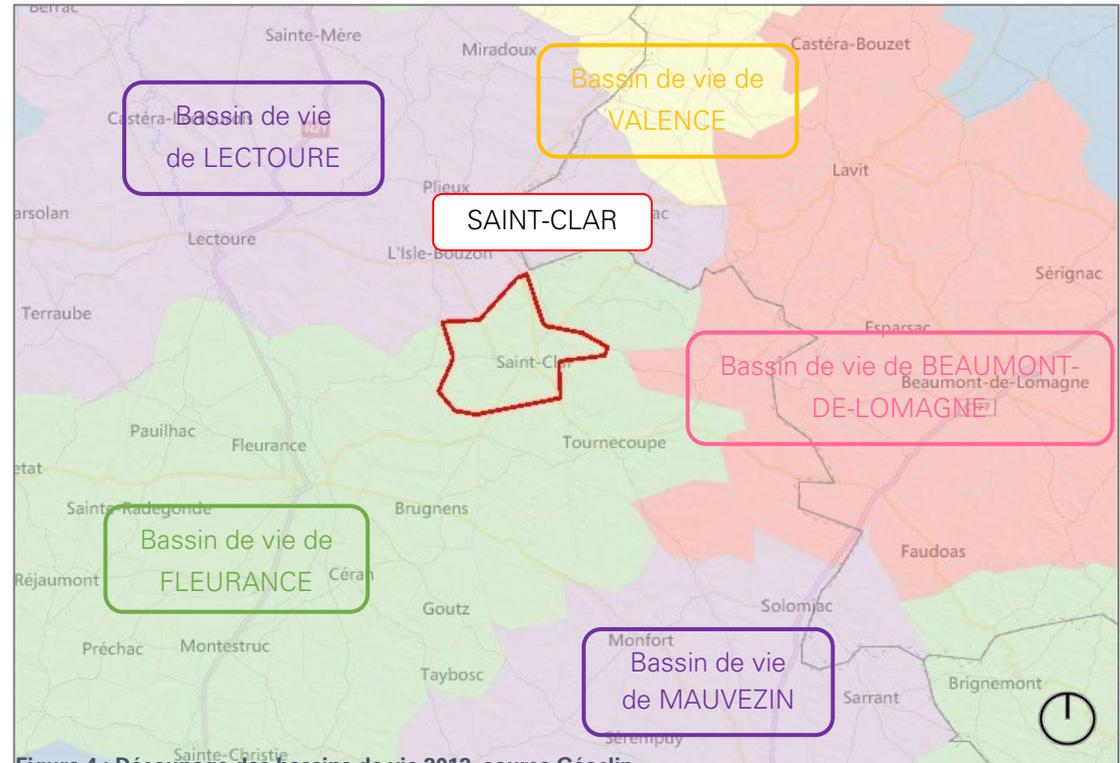


Figure 4 : Découpage des bassins de vie 2012, source Géoclip

<sup>2</sup> Source : INSEE



## 2. L'inscription dans un territoire large

### a) Le PETR « Pays Portes de Gascogne »

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), créés par la loi du 27 janvier 2014 ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI (établissement public de coopération intercommunale) sur les territoires situés hors des métropoles, ruraux ou non. Ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population.

Un PETR est un territoire de projet qui vise à développer « l'aménagement et le développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion »<sup>3</sup>. C'est un espace de projet qui se fonde sur une recherche de complémentarité entre espaces ruraux et urbains et sur une solidarité en matière d'emploi, de service, d'aménagement et de patrimoine<sup>4</sup>.

Le PETR Pays Portes de Gascogne a été créé le 12 février 2009 sur un périmètre de 9 EPCI, 160 communes, une superficie de 2 082 km<sup>2</sup>. La fusion des intercommunalités les a réduites au nombre de 5, la communauté de communes de la Lomagne Gersoise, la communauté de

communes Gascogne Toulousaine, la communauté de communes du Savès, la communauté de communes Bastides de Lomagne et la communauté de communes des Coteaux d'Arrats-Gimone.

Sa proximité avec le pôle aéronautique toulousain engendre une arrivée massive de nouvelles populations. Par conséquent, elle s'est vue attribuer un programme LEADER + en 2003 pour accompagner cette évolution et soutenir des projets portant sur l'accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises.

Une nouvelle phase de mobilisation, expérimentations et innovations est engagée suite au renouvellement du programme LEADER + 2014-2020 pour le PETR Pays Portes de Gascogne.

La mise en place du PETR se traduit par l'établissement de trois outils :

- ✓ Programme LEADER + (FEADER, FEDER, FSE) Europe:
  - GAL Pays Portes de Gascogne – Pays d'Auch
- ✓ Contrat Régional Unique (CRU),
- ✓ Contrat de ruralité.

Le rôle technique du PETR auprès des territoires :

- ✓ Un conseiller et un appui financier pour les différents types de porteurs de projets (collectivités, entreprises, particuliers, associations),

<sup>3</sup> Source : Vie publique.

<sup>4</sup> Source : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires, LOADDT, dite « Loi Voynet », du 25 juin 1999.

- ✓ Un accompagnateur et un accélérateur dans la mise en place de projets,
- ✓ Un service en termes d'ingénierie de projets,
- ✓ Un initiateur de projets,
- ✓ Une structure fédératrice qui rassemble les forces vives du territoire (citoyens, socioprofessionnels, élus, ...), et permet une réflexion commune,
- ✓ Un moyen de mettre en réseau les différents acteurs du territoire,
- ✓ Un cadre pour exercer la démocratie participative,
- ✓ Un acteur tourné vers l'innovation,
- ✓ Un acteur qui connaît le territoire, qui observe et prend en considération les besoins émergents.

Le PETR dispose de cinq domaines d'intervention :

- ✓ Les services : répondre aux besoins liés à l'installation d'une nouvelle population et améliorer la qualité de vie des habitants du Pays Portes de Gascogne,
- ✓ L'économie : accompagner l'implantation de nouvelles entreprises et le développement des entreprises locales déjà installées sur le territoire,
- ✓ Le développement urbain et l'habitat : anticiper l'urbanisation du Pays et créer de nouveaux logements,
- ✓ La culture et le tourisme : Sensibiliser les habitants du Pays aux différentes formes artistiques et soutenir un tourisme de proximité de qualité,
- ✓ L'environnement : préserver et valoriser les milieux naturels et gérer les ressources naturelles.

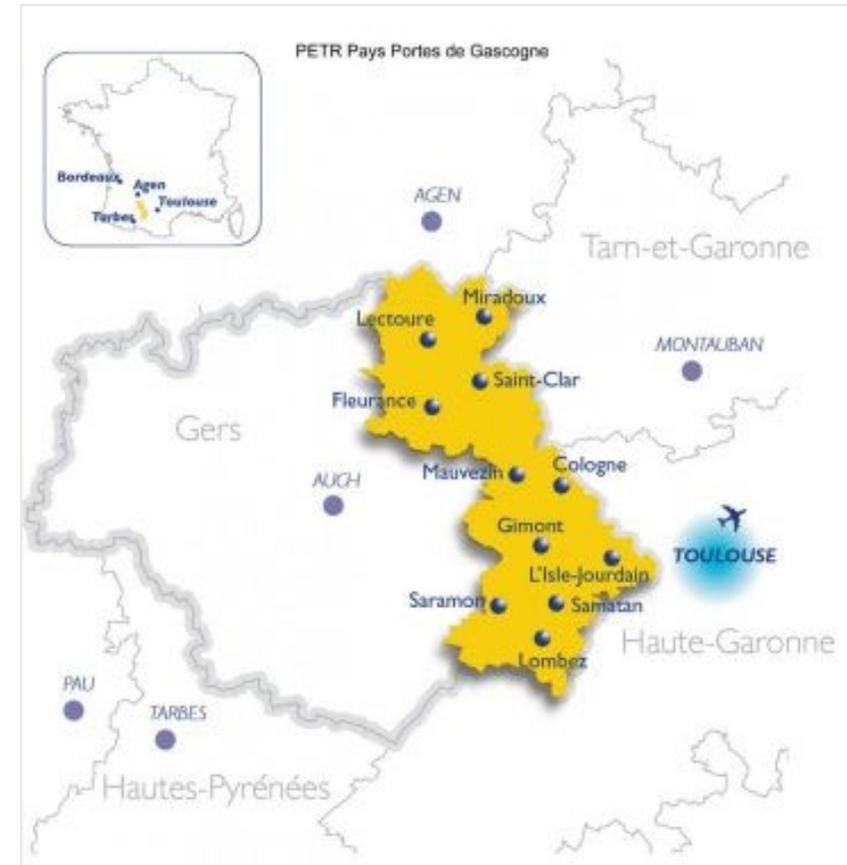


Figure 5 : périmètre du PETR Pays Portes de Gascogne, source PETR Pays Portes de Gascogne



La charte du Pays développe les projets du PETR. Ils sont structurés en volets, ambitions et axes :

✓ **Volet I : Etre une terre d'accueil attractive et attrayante :**

- Ambition 1 : Favoriser et maîtriser l'accueil et la mobilité des populations :
  - Axe 1 : Coordonner et soutenir le développement urbain,
  - Axe 2 : Répondre aux besoins en services « Petite Enfance », « Jeunesse » et « Famille »,
  - Axe 3 : Améliorer la mobilité interne, externe et virtuelle.
- Ambition 2 : Favoriser l'emploi :
  - Axe 1 : Favoriser le développement économique et l'emploi par la qualification des hommes,
  - Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des différents publics du territoire,
  - Axe 3 : Favoriser la création des emplois ou métiers de demain.
- Ambition 3 : Œuvrer à l'accueil d'entreprises dans le sillage de l'aéronautique et des NTIC et des opportunités créées par le développement de l'agglomération toulousaine et des autres pôles économiques limitrophes :
  - Axe 1 : Œuvrer à l'accueil d'activités économiques dans le sillage de l'aéronautique et des opportunités créées par le développement d'agglomérations limitrophes,
  - Axe 2 : Qualifier le territoire pour l'accueil d'activités nouvelles grâce à la couverture numérique.
- Ambition 4 : Conforter et promouvoir une filière plantes :
  - Axe 1 : Conforter une filière plantes sur le territoire,
  - Axe 2 : Promouvoir la filière plantes.

✓ **Volet II : Préserver la qualité de notre cadre de vie, l'identité et l'authenticité de notre territoire :**

- Ambition 1 : Œuvrer à la sauvegarde de la qualité de notre cadre de vie :
  - Axe 1 : Développer une pratique environnementale,
  - Axe 2 : Permettre de vivre bien et longtemps au Pays.
- Ambition 2 : Façonner un territoire ancré dans son patrimoine, ses coutumes et ses pratiques culturelles :
  - Axe 1 : Préserver l'identité du Pays et transmettre le patrimoine aux générations futures,
  - Axe 2 : Proposer une offre culturelle diversifiée et professionnelle,
  - Axe 3 : Favoriser le développement des pratiques et des productions artistiques.
- Ambition 3 : Maintenir et valoriser les activités agricoles :
  - Axe 1 : Soutenir et maintenir le secteur agricole,
  - Axe 2 : Valoriser le secteur comme un atout identitaire.
- Ambition 4 : Cultiver l'identité Gras du territoire :
  - Axe 1 : Encourager les filières dans leurs démarches de qualité et d'innovation,
  - Axe 2 : Promouvoir la production et les savoir-faire locaux.
- Ambition 5 : Favoriser l'émergence d'une identité touristique et soutenir les professionnels dans leur développement :
  - Axe 1 : Mobiliser les acteurs pour renforcer et structurer une offre authentique et de qualité,
  - Axe 2 : Renforcer la promotion touristique en valorisant sa typicité.

## b) La communauté de communes Bastides de Lomagne

SAINT-CLAR appartient à l'établissement public de coopération public intercommunal (EPCI) qu'est la communauté de communes Bastide de Lomagne. Elle est créée en janvier 2013 et regroupe ainsi 41 communes.

Dans ce cadre des compétences ont été transférées à l'EPCI <sup>5</sup>:

- ✓ Au titre des compétences obligatoires :
  - Aménagement de l'espace :
    - Adhésion au PETA Portes de Gascogne pour les compétences de la CCBL.
    - Elaboration, révision, modification et suivi d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) : Adhésion au Syndicat mixte « SCOT de Gascogne »,
    - Elaboration d'un Schéma Communautaire de développement durable et équilibré dans les domaines : économique, touristique, culturel, social, sportif, éducatif et relatif au logement qui s'inscrit dans le SCOT,
    - Création, aménagement, gestion et entretien de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC),
    - Acquisition et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires,
      - Mise en place d'outils en faveur d'une meilleure gestion de l'espace.

<sup>5</sup> Source : Communauté de commune Bastides de Lomagne

- Développement économique :
  - Création, Aménagement, Extension, Réhabilitation, Gestion et Entretien des Zones d'Activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
  - Gestion avec l'ensemble des partenaires concernés des procédures visant à conforter le tissu économique,
  - Conduite d'actions de promotion, d'animation et de communication, de recherche et d'accompagnement



Figure 6 : Périmètre de la communauté de communes Bastides de Lomagne, source : CCBL32



- d'investisseurs et de porteurs de projet en vue de l'implantation d'activités économiques,
- Construction et gestion d'ateliers et usines relais situés sur le territoire communautaire,
  - Mise en œuvre d'aides directes et indirectes aux entreprises,
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
  - Création d'un office de tourisme intercommunal,
  - Accueil, information des touristes, promotion touristique et commercialisation de produits touristiques,
  - Elaboration d'un schéma de développement touristique qui s'inscrit dans le schéma communautaire de développement durable et équilibré,
  - Actions prévues dans le cadre d'une démarche cohérente d'aménagement et de développement, de promotion et d'information du territoire : dépliants touristiques, plans de développement de la randonnée,
  - Elaboration de circuits de découverte de mise en valeur du territoire communautaire.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
  - Collecte et traitement des déchets ménages et déchets assimilés.
- ✓ Au titre des compétences optionnelles :
- Création, Aménagement et entretien de la voirie,
  - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
  - Action Sociale d'intérêt communautaire,
  - Création et gestion de maisons de services au public,
  - Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
  - Assainissement,
  - Politique du logement, de l'habitat et du cadre de vie.

A travers ses compétences, l'intercommunalité joue un rôle fondamental à une échelle plus large et représente les communes qui la composent notamment lors de la phase d'élaboration du SCoT, dans un souci de cohérence du projet global avec les enjeux locaux de territoire.

Le transfert de la compétence urbanisme, dont la réalisation des documents de planification urbaine de type PLU, des communes à l'intercommunalité prévu par la loi NOTRe n'a pas été opéré au sein de la communauté de communes des Bastides de Lomagne, elle reste donc une compétence exercée par chaque commune.



### 3. Articulation du PLU avec les autres plans et programmes

#### a) Principe de compatibilité et de prise en compte

Le code de l'urbanisme prévoit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme ayant un impact sur l'aménagement du territoire, un rapport de compatibilité en découle.

Ainsi, l'élaboration du PLU de SAINT-CLAR devra prendre en compte ou être compatible avec certains documents de portée supracommunale :

- ✓ être compatible avec le SCOT de GASCOGNE, et tant que celui-ci ne sera pas approuvé :
  - être compatible avec les règles générales du fascicule du **SRADET**
  - prendre en compte les objectifs de ce même **SRADET**
- ✓ être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le **SDAGE 2022-2027**,
- ✓ -être compatible avec les objectifs de protection définis par le **SAGE** (le SAGE Neste et Rivière de Gascogne rentre dans sa phase d'élaboration, aucune prescription ne s'applique, le PLU devra être compatible avec le SAGE lorsqu'il sera approuvé),
- ✓ -être compatible avec les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les **plans de gestion des risques d'inondation**.

La compatibilité du PLU avec les documents supracommunaux est étudiée dans la partie C : Justification des choix retenus.

## b) Le Scot de Gascogne

Le SCoT de Gascogne est document de planification urbaine élaboré à une échelle couvrant une large part du département du Gers. Il est actuellement en cours d'élaboration. Il est créé avec la volonté de diminuer les différences existantes entre les territoires du Gers. En effet, l'Ouest du département est fortement rural et connaît des difficultés pour se développer alors que l'Est bénéficie du rayonnement toulousain qui entraîne une arrivée massive d'habitants sur les territoires.

Son périmètre a été défini par arrêté préfectoral le 18 septembre 2014. Il compte alors 3 PETR, 13 EPCI, 397 communes, 179 000 habitants et couvre 5 600 km<sup>2</sup>.

Un syndicat mixte a été créé le 25 juin 2015 et a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 3 mars 2016.

En raison de la diversité des entités territoriales du SCoT, le syndicat mixte a décidé d'organiser le territoire sur la base de cinq composantes : Auch et l'agglomération Auscitaine, l'Armagnac, l'Astarac, la Lomagne et le Savès-toulousain. Les thématiques globales du SCoT seront ainsi déclinées en tenant compte des spécificités de chaque composante.

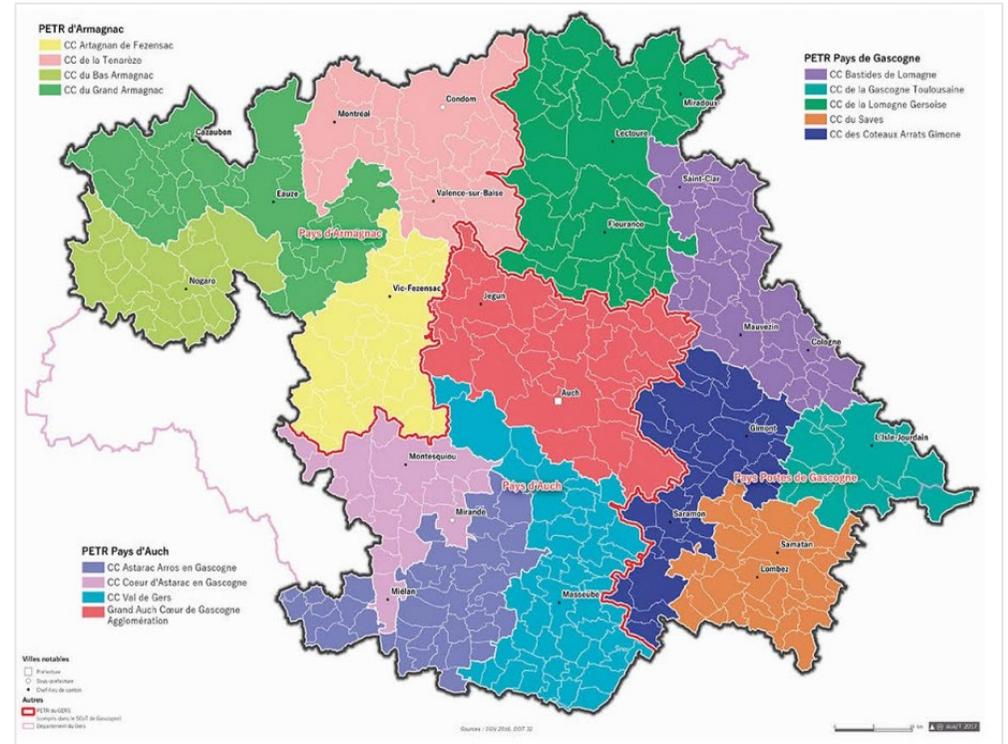


Figure 7 : Périmètre du SCoT de Gascogne, source : SCoT de Gascogne

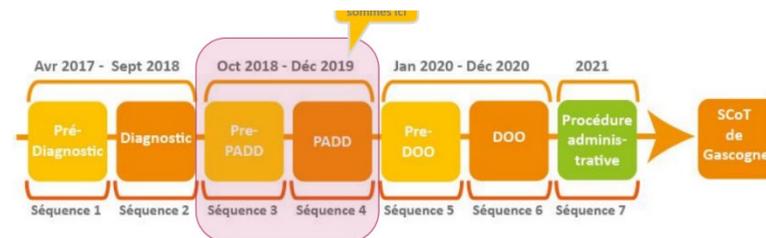


Figure 8 : Calendrier du SCoT, source : SCoT de Gascogne

Le PADD du SCoT a été arrêté le 12/04/2022. Dans ce cadre le projet de territoire s'articule autour de trois axes :

- o Axe 1 - Un territoire « ressources » qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique.
- o Axe 2 - Un territoire acteur de son développement, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales.
- o Axe 3 - Un territoire des proximités, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.

**Ambitions de développement du SCoT de Gascogne à l'horizon 2040**

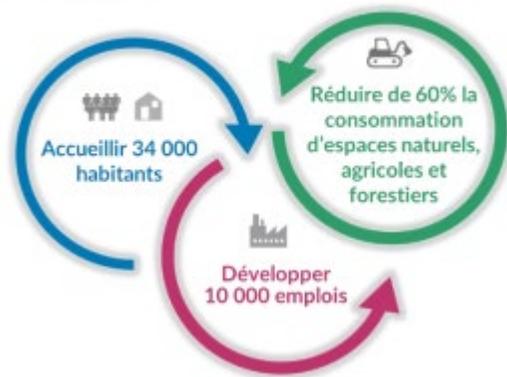
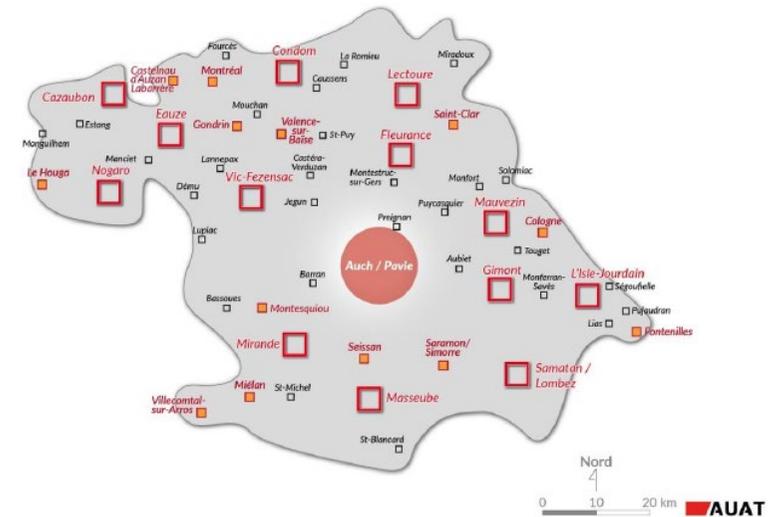


Figure 9 : illustration des objectifs du PADD, source : SCoT de Gascogne

Les études d'élaboration du SCoT sont en cours, néanmoins le PLU révisé devra assurer sa compatibilité avec le SCoT 3 ans au plus tard après sa mise en application si des divergences existaient entre les deux documents.

A l'arrêt du projet, Saint-Clar est identifiée comme pôle relais. Ainsi, le Document d'Orientation et d'Objectifs définit des prescriptions et recommandations à intégrer au même titre que l'ensemble des communes de même niveau dans l'armature urbaine du SCoT.

Le projet de PLU de Saint-Clar doit essayer d'anticiper les orientations du SCoT de Gascogne afin s'assurer de sa compatibilité avec ce dernier.



- Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central
- Conforter les pôles structurants des bassins de vie
- S'appuyer sur les pôles relais
- Maintenir les pôles de proximité
- Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieu de vie

Figure 10 : extrait du DOO du SCOT, source : SCoT de Gascogne



Le document arrêté formule des orientations à intégrer dans les documents d'urbanisme pour assurer la préservation des éléments constitutifs de la trame verte et bleue.

En termes de développement démographique, les objectifs concernant la communauté de communes de Bastides de Lomagne sont évalués à une croissance de 2 650 habitant d'ici 2040.

Pour l'ensemble des 2 communes de Cologne et Saint-Clar de niveau 3, cela correspond à une croissance démographique correspondant à 28 % de ce volume, soit 742 habitants. Des objectifs de production de logement et de consommation d'espace sont également formulés pour ces 2 communes de niveau 3.

Intercommunalités	Population à accueillir	Répartition des objectifs de croissance démographique				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
CC Artagnan en Fezensac	1 000	/	50%	/	15%	35%
CC du Bas Armagnac	1 000	/	34%	20%	14%	32%
CC du Grand Armagnac	1 500	/	42%	18%	11%	29%
CC de la Ténarèze	1 150	/	45%	20%	20%	15%
CA Grand Auch Cœur de Gascogne	7 250	67%	/	/	14%	19%
CC Astarac Arros en Gascogne	700	/	/	21%	6%	73%
CC Cœur d'Astarac en Gascogne	800	/	45%	22%	3%	30%
CC Val de Gers	1 450	/	27%	19%	14%	40%
CC Bastides de Lomagne	2 650	/	26%	28%	18%	28%
CC des Coteaux Arrats Gimone	2 500	/	43%	14%	10%	33%
CC de la Gascogne Toulousaine	9 000	/	45%	27%	20%	8%
CC de la Lomagne Gersoise	2 700	/	50%	/	9%	41%
CC du Savès	2 300	/	60%	/	/	40%
<b>Total général</b>	<b>34 000</b>					

Population à accueillir par intercommunalité pour la période 2017-2040 (en nombre d'habitants) et répartition par niveau de polarité

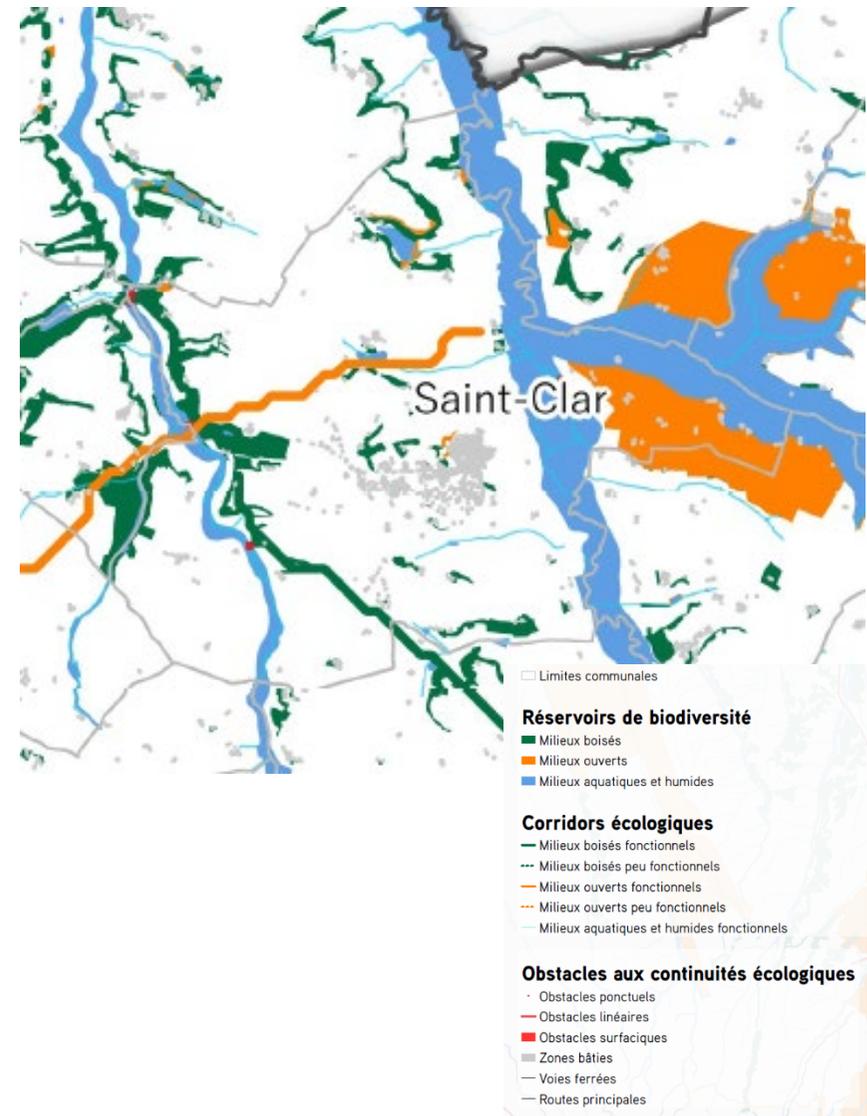


Figure 11 : extrait du DOO du SCOT de Gascogne arrêté, spatialisation de la trame verte et bleue



## B. LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT

---

## I. Les éléments humains

### 1. Un regain démographique récent

#### a) Les tendances d'évolution sur le temps long

Si l'on observe la démographie de SAINT-CLAR en prenant en compte les deux siècles passés, trois grandes tendances se dégagent :

- ✓ Dans un premier temps, la commune gagnait des habitants jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ce de façon significative pour atteindre 1 710 habitants en 1851.
- ✓ Le territoire va ensuite être marqué par une phase de stabilisation de sa population autour de 1 600 habitants.
- ✓ Enfin, le territoire va connaître une phase de décroissance marquée : la population communale décroît rapidement, au début du XX<sup>e</sup> siècle elle est inférieure à moins de 1 000 habitants soit une perte de plus de 700 habitants en quatre décennies.

La première phase de progression de la population est liée à la transition démographique débutant au XIX<sup>e</sup> siècle qui se traduit par un accroissement de la population dû à la baisse de la mortalité et à l'augmentation de l'espérance de vie. Ainsi la mortalité diminue mais pas la fécondité et la population progresse naturellement.

La phase de déclin est liée au phénomène d'exode rural particulièrement marqué dans le Gers, la commune a ainsi vu une partie de sa population migrer vers les bassins industriels et les villes.

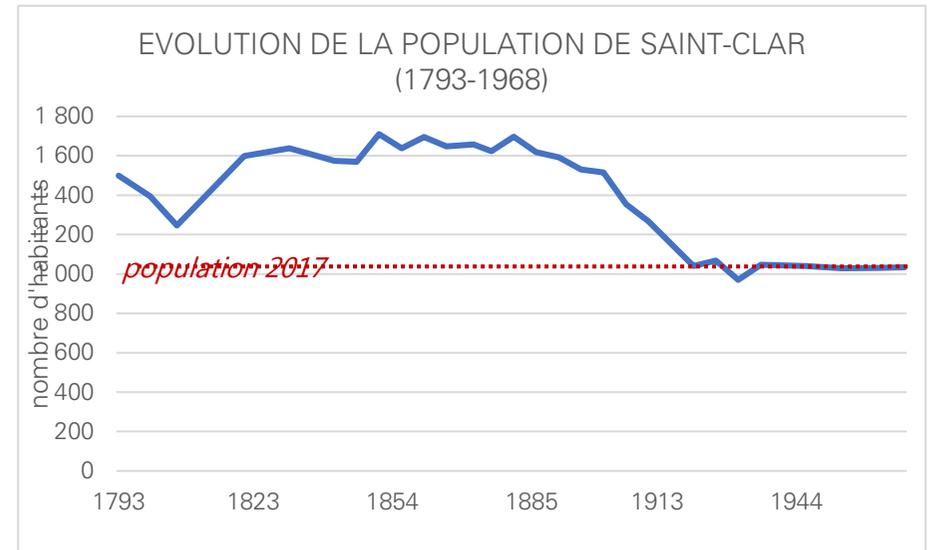


Figure 13 : évolution de la population de SAINT-CLAR de 1793 à 1968, source Cassini.ehess, réalisation Paysages

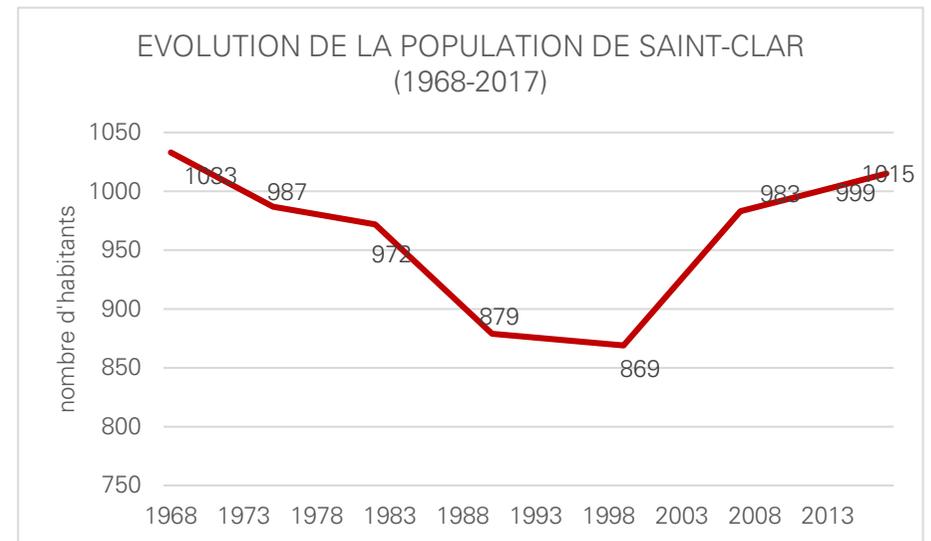


Figure 13 : Evolution de la population de 1975 à 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

## b) Un renouveau démographique récent

Jusque dans les années 1990, la population de SAINT-CLAR observe une diminution marquée suivie par une période de stagnation jusque dans les années 2000. Depuis, la population communale connaît une évolution marquée se traduisant par un gain d'environ 150 habitants en deux décennies.

SAINT-CLAR s'inscrit globalement dans les dynamiques supracommunales. L'évolution de sa population augmente et diminue à l'image de celle du département et de l'EPCI depuis 1968.

En effet, à partir des années 1970, la commune connaît une évolution quasiment identique à celle de l'intercommunalité ou du département. Jusque dans les années 2000, les trois territoires connaissent une évolution négative qui se traduit par une perte d'habitants à différentes échelles.

Cependant, en 1999, cette tendance s'inverse et la commune, l'intercommunalité et le département connaissent une évolution positive qui se traduit par l'accueil de populations pour l'ensemble des territoires. Sur la période 1999/2012, c'est l'intercommunalité qui connaît l'évolution la plus importante qui s'est traduit par l'arrivée de 2 500 personnes. La population de Saint-Clar augmentera de 130 individus au cours de la même période.

Même si l'évolution des territoires parait ralentie sur la période récente par rapport à celle de 1999/2009, elle reste positive et permet d'inscrire la dynamique de progression dans le temps.

Il faut toutefois nuancer les propos, la comparaison des trois échelles permet de dégager des tendances mais chaque évolution apparaît de façon plus marquée à l'échelle communale en raison de la taille initiale.

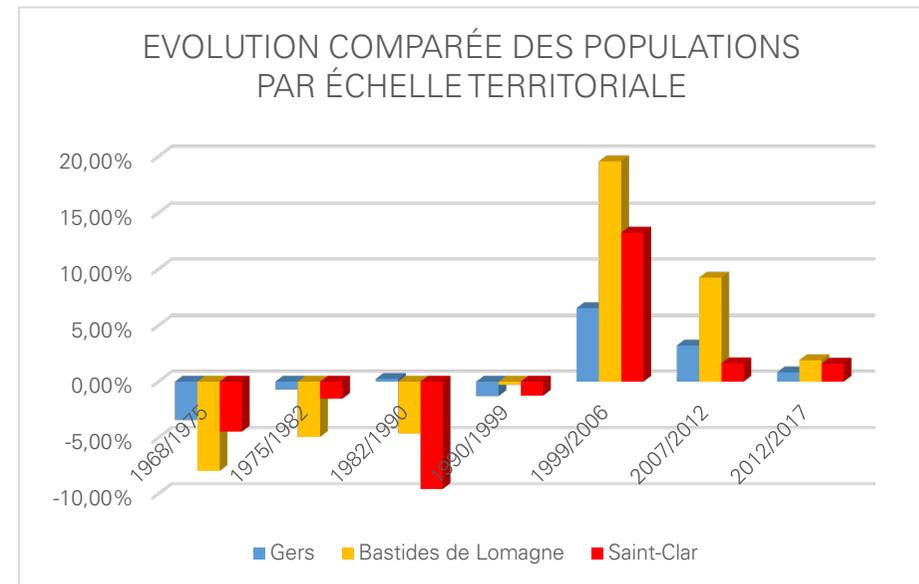


Figure 14 : évolution démographique comparée à 3 échelles, source RP INSEE, réalisation Paysages

### c) Une dynamique portée par l'attractivité communale

L'évolution démographique de la commune est intrinsèquement liée aux échanges de populations qu'elle a avec les autres espaces.

En effet, la courbe de variation annuelle de la population est quasiment calquée sur celle du solde migratoire, ainsi lorsque la commune accueille des habitants de l'extérieur la variation est positive et inversement lorsque des habitants quittent la commune.

De plus, cette attractivité permet de contrebalancer la faiblesse du solde naturel et de maintenir une certaine dynamique, c'est-à-dire de compenser la prédominance du nombre de décès sur celui des naissances.

On peut toutefois noter que malgré le gain d'habitants depuis les années 1990, le renouvellement naturel n'est toujours pas enclenché sur le territoire communal.

Ainsi, si le territoire cesse d'accueillir des habitants issus d'autres espaces, sa faiblesse de renouvellement naturel se traduira mécaniquement par une décroissance démographique.

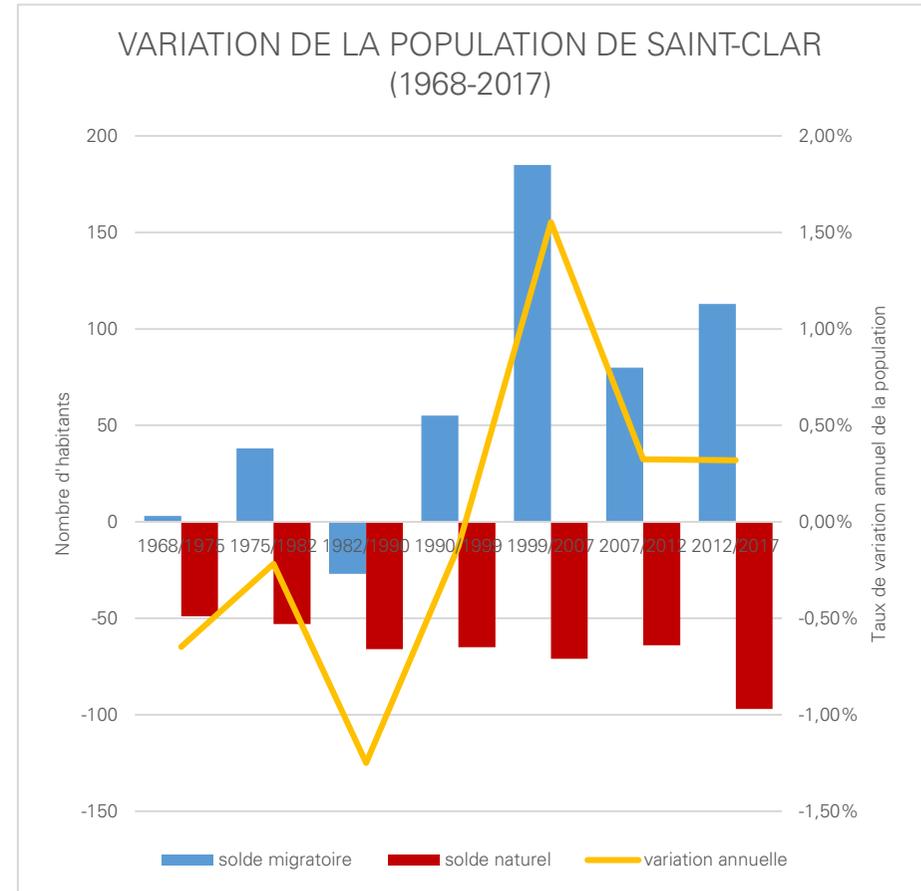


Figure 15 : variation de la population de SAINT-CLAR entre 1968 et 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages

## d) Une population en renouvellement

Les variations de populations sur la commune de Saint-Clar influencent également la structure de sa pyramide des âges. Ainsi, les différentes phases d'accueil et de départ des populations ont modifié la structure par âge de la population communale.

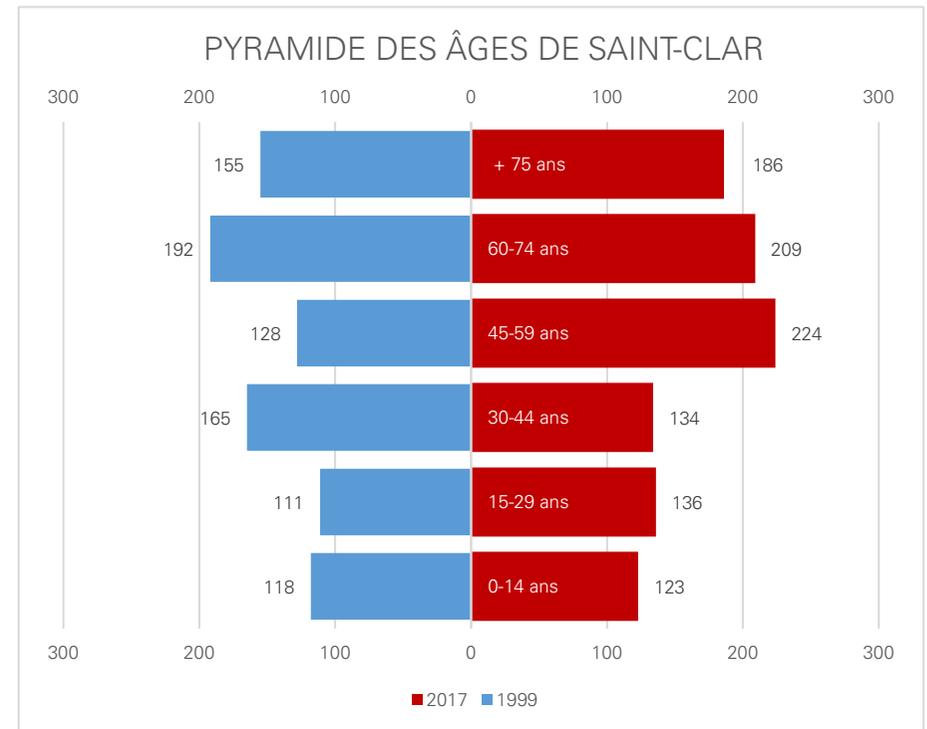
La pyramide des âges présentée compare la composition de la population entre 1999 et 2017. La population communale a fortement évolué sur ces deux périodes, elle a progressé de 150 nouveaux habitants soit une évolution de + 17 %, plusieurs constats s'en dégagent :

- ✓ La première observation qui émerge est celle de la base de la pyramide : on remarque que la classe des 0-29 ans est en progression, il s'agit ici probablement du résultat d'accueil de familles depuis 1999 sur le territoire,
- ✓ La catégorie des 30-44 ans diminue faiblement et représente 13.2 % de la population en 2017,
- ✓ Celle des 45-59 ans enregistre la progression la plus importante avec une augmentation de 75 %, cette croissance est certainement le résultat du transfert de population depuis la classe des 30-44 de 1999 par vieillissement mais traduit également l'arrivée de familles sur le territoire communal : la classe d'âge des 45-59 ans devient la classe majoritaire de la population communale.

La structure de la pyramide montre léger un élargissement de sa base et traduit un début de reprise de la natalité, et un rajeunissement global de la

population. Ainsi, l'augmentation des classes d'âges les plus jeunes diminue l'impact du vieillissement mécanique de la population.

En effet, si l'on met en relation cette pyramide et les différentes phases démographiques, notamment l'accueil soutenu de population entre 1990 et 2006, on peut présumer que ce sont majoritairement des familles qui se sont installées dans la commune lors des phases de migration successives.



**Figure 16 : comparaison des pyramides des âges de SAINT-CLAR entre 1999 et 2014, source RP INSEE, réalisation Paysages**



D'une manière générale la répartition de la population par tranches d'âges sur la commune est conforme aux données départementales. Le Gers est l'un des départements français le plus vieillissant en effet, en 2005, l'âge moyen du département est de 44.4 ans et l'INSEE prévoit un âge de 48 ans avec une part de plus de 60 ans qui atteindra 41 % en 2030<sup>6</sup>.

Même si l'on observe un rajeunissement de la population sur le territoire communal, la part des plus de 75 ans reste élevée sur la commune et celle des 0-14 ans reste sous représentée à l'échelle communale. Le renouvellement de la population est enclenché sur le territoire mais il devra s'inscrire dans le temps afin d'équilibrer la structure démographique communale face au vieillissement naturel de la population.

Tranche d'âge	Saint-Clar	Gers	France m.
0-14 ans	12.1 %	15.2 %	18 %
15-29 ans	13.4 %	12.7 %	17.6 %
30-44 ans	13.2 %	15.8 %	18.8 %
45-59 ans	22.1 %	21.8 %	19.9 %
60-74 ans	20.7 %	20.8 %	16.3 %
+ 75 ans	18,4 %	13.8 %	9.4 %

**Figure 17 : représentations par classe d'âge au sein de la population de SAINT-CLAR, du département du Gers et en France métropolitaine en 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages**

La part des plus de 75 ans élevée sur le territoire peut s'expliquer par la présence d'établissements dédiés à l'accueil de personnes âgées sur la commune. En effet, Saint-Clar dispose de deux structures qui permettent d'accueillir un public âgé :

- Un Foyer d'Accueil Médicalisé la Tucole ouvert en 2001 et ayant une capacité de 41 places,
- L'E.H.P.A.D. LAVALLEE créée entre 2005 et 2008 et mettant à la disposition 66 places.

---

<sup>6</sup> Source : INSEE – Modèle OMPHALE

## 2. La composition et la taille des ménages

### a) Recomposition des familles

SAINT-CLAR a gagné 67 ménages en près de deux décennies (+ 14.25 %), soit une croissance moins importante que celle de la population qui progresse de 17 % au cours de la période.

En premier lieu, le territoire a connu une augmentation de 56 ménages d'une personne, soit une évolution de 27 % pouvant traduire le vieillissement ou l'isolement de certains habitants mais s'expliquant principalement par la création de structures d'accueil spécialisées pour les personnes âgées. Cette catégorie est la mieux représentée sur le territoire communal.

Les couples avec enfant représentent près d'un tiers des ménages de la commune et ont été confortés tant dans leur représentation qu'en terme d'individus sur la période observée.

Les familles (couples avec enfant et familles monoparentales) ont légèrement diminué de -6 %, 7 familles ont donc quitté le territoire communal depuis 1999. En 2016, 3 ménages sur 10 sont des familles avec enfant.

Si on compare ces données avec des territoires plus larges, on observe que la présence de ces tendances ne se confirme pas ni à l'échelle intercommunale et ni à l'échelle départementale. On observe une plus forte

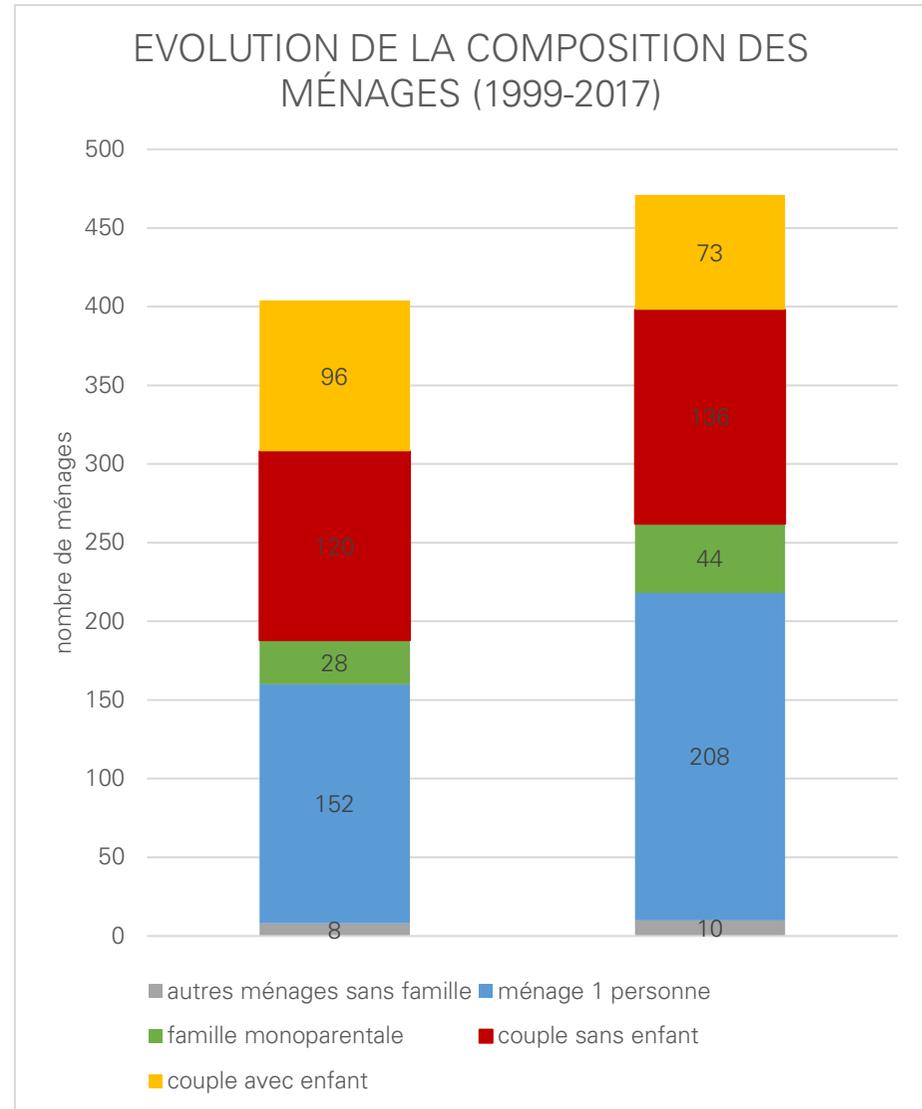


Figure 18 : composition des ménages de SAINT-CLAR 1999 et 2017, source RP INSEE, réalisation Paysages



concentration des ménages d'une personne sur la commune que sur les autres territoires.

	Saint-Clar	CCBL	Gers
<b>Ménages d'une personne</b>	41,3 %	31,4 %	35,8 %
<b>Couple sans enfant</b>	26,1 %	31,1 %	31,6 %
<b>Couple avec enfant</b>	19,0 %	27,3 %	22,7 %
<b>Famille monoparentale</b>	11,4 %	9,8 %	8,5 %
<b>Autres ménages sans famille</b>	2,3 %	1,9 %	1,9 %

Figure 19 : composition des ménages, source INSEE RP 2013, réalisation Paysages

La part des familles de la commune représente 30.4 % des ménages de la commune ce qui est inférieur aux données intercommunales (37.1 %) mais comparable à ce que l'on observe sur le département (31.2 %).

Les couples sans enfant sont sous représentés à l'échelle communale. Les différentes périodes de migrations ont donc permis l'arrivée sur le territoire de familles dont les enfants ne font plus partie du foyer, le ralentissement du solde migratoire sur la période récente se traduit par une moins forte représentation des familles avec enfant.

## b) Une diminution de la taille des ménages

De façon générale on observe un phénomène de desserrement des ménages sur tous les territoires depuis plusieurs décennies. Ce processus traduit la décohabitation des populations en lien avec des mutations sociales (familles monoparentales, décohabitation intergénérationnelle, ...). Cela induit un nombre de ménages et un besoin en logement en augmentation depuis plusieurs décennies.

En comparant la composition des ménages à différentes échelles on note qu'à la fin des années 1960, l'intercommunalité et le département dépassaient 3.5 personnes par logements et que la commune était légèrement en dessous avec 3.4 personnes par ménage. Ces données plutôt élevées sont caractéristiques des milieux ruraux au sein desquels la cohabitation au sein des familles, notamment intergénérationnelle, était répandue.

Pour tous les territoires, la baisse de la taille des ménages est notable car elle passe en dessous de 2,5 personnes par logement dès les années 2000. En moyenne, tous les territoires ont perdu une personne par logement.

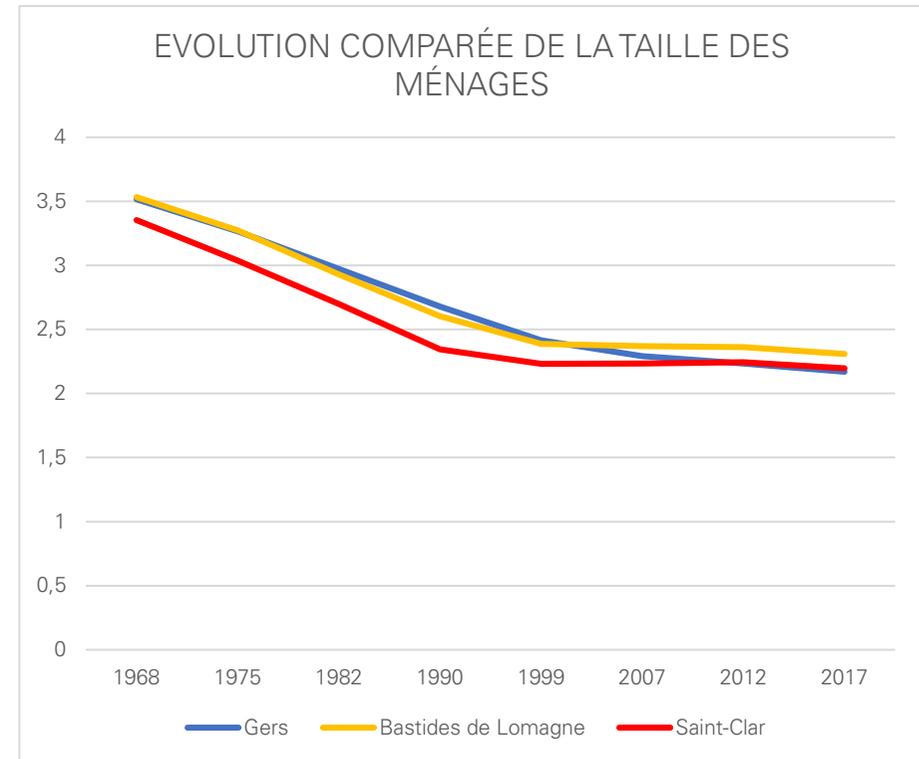


Figure 20 : évolution de la taille des ménages, source INSEE RP 2017, réalisation Paysages

### 3. La population active

#### a) Le confortement des actifs ayant un emploi

L'évolution de population qu'a connue la commune depuis les années 2000 s'est traduite par une augmentation des actifs de 15 ans à 64 ans, ils sont 573 en 2017 contre 465 en 1999. Une analyse affinée de la composition des 15-64 fait émerger plusieurs constats :

- ✓ La part des actifs dans la classe d'âge 15-64 ans progresse de 23 %, de même que celle des actifs ayant un emploi qui progresse de 17 % passant de 299 actifs en 1999 à 351 en 2016,
- ✓ La représentation des inactifs diminue : ils étaient 30.5 % des 15-64 ans en 1999 et sont 29.6 % en 2013.
- ✓ On notera la diminution des retraités de moins de 65 ans de 10 % alors que les autres inactifs augmentent

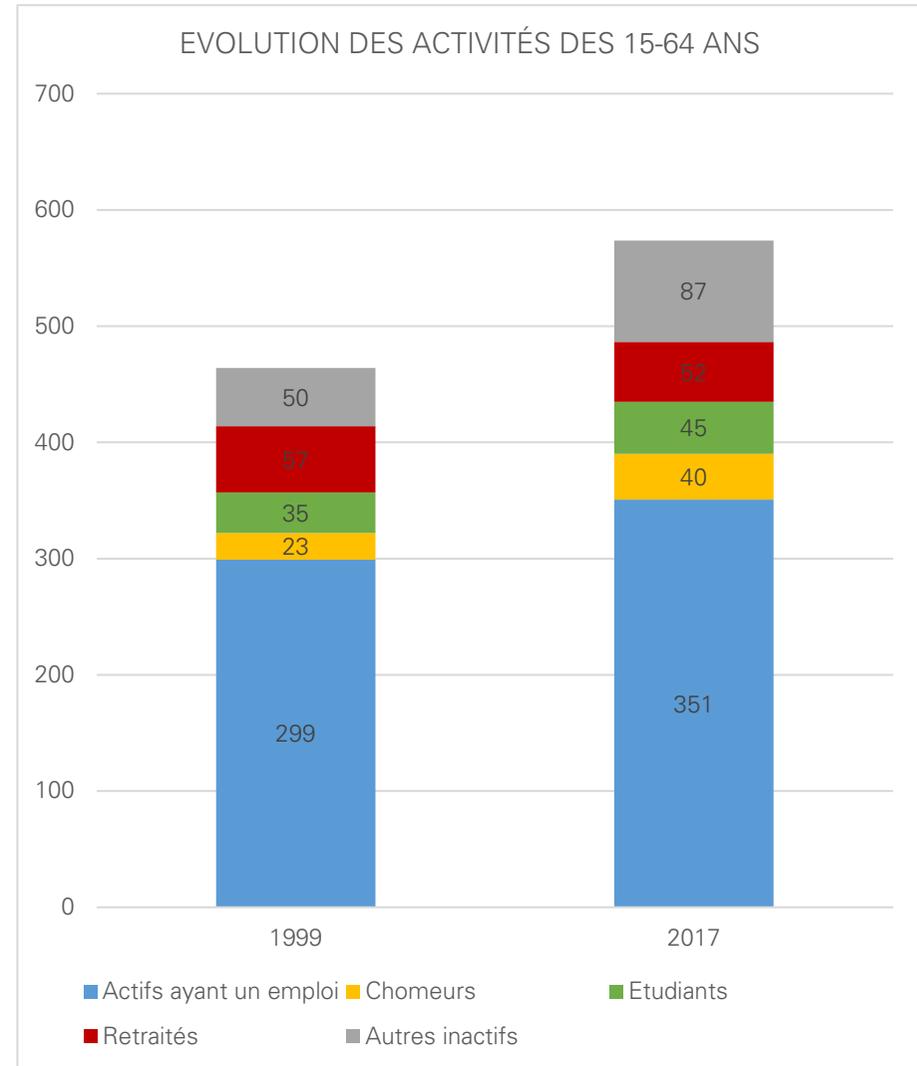


Figure 21 : activité des 15-64 ans à SAINT-CLAR, source RP INSEE 1999 et 2017, réalisation Paysages

## b) Un profil des actifs en évolution

Cette évolution de la population active se traduit par des mutations au sein de sa composition. En effet l'augmentation du nombre d'actifs ne s'est pas toujours opérée selon la répartition des catégories socioprofessionnelles de 1999. Plusieurs constats émergent à l'analyse des catégories socioprofessionnelles de 1999 et 2016 :

- ✓ Les agriculteurs sont la catégorie qui connaît la plus grande baisse avec la perte de 28 actifs en quinze ans,
- ✓ A contrario, les employés sont la catégorie qui augmente le plus car leur population a augmenté de 54 % : ils deviennent ainsi la première catégorie socioprofessionnelle du territoire,
- ✓ La catégorie des ouvriers est la seconde catégorie la mieux représentée avec 30 % des actifs en 2016 contre 26 % en 1999,
- ✓ Les professions intermédiaires gagnent 10 actifs et représentent 16 % des actifs en 2016.

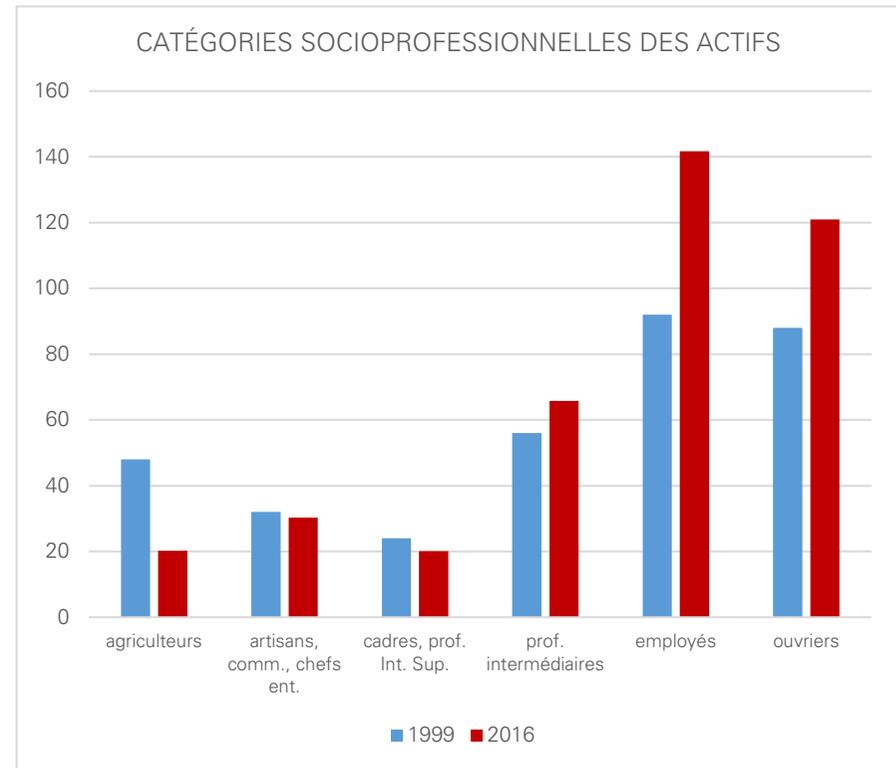


Figure 22 : répartition des actifs de 15 à 64 ans selon leur catégorie socioprofessionnelle à SAINT-CLAR, source INSEE RP 1999 et 2016, réalisation Paysages

## II. Les déplacements et mobilités

### 1. L'impératif de mobilité des actifs

SAINT-CLAR ayant une offre d'emploi assez développée, plus de la moitié des actifs de 15 ans ou plus habitant Saint-Clar travaillent sur la commune soit 156 actifs en 2016.

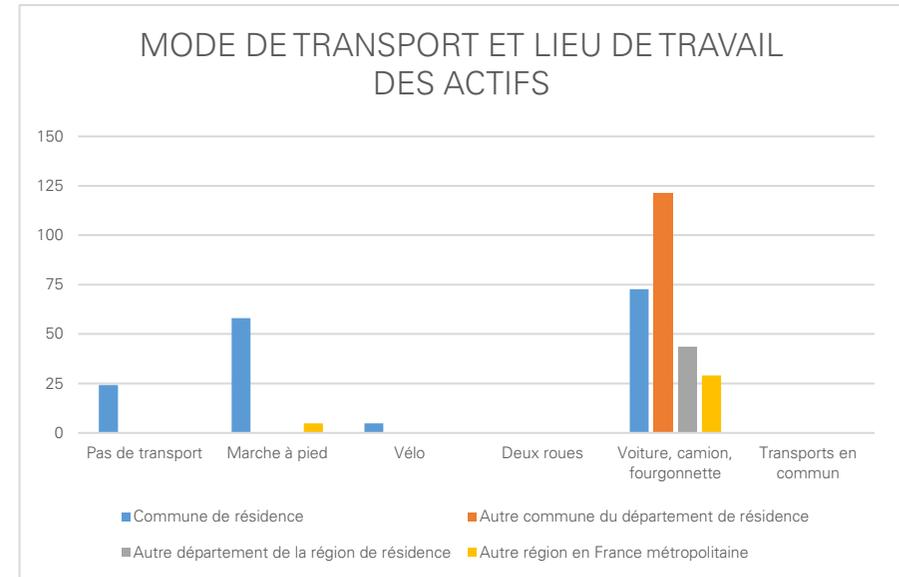
	2007	2012	2017
<b>Dans la commune de résidence</b>	184	186	156
<b>Dans une autre commune que la commune de résidence</b>	197	173	202

**Figure 24 : lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et résidant dans la zone. Source INSEE. Réalisation Paysages**

Concernant les modes de transports pour rejoindre le lieu de travail, sans surprise c'est la voiture qui domine. On notera que 24 actifs qui résident et travaillent dans la commune n'ont pas besoin de se déplacer. Il peut ici être question des agriculteurs ou des professions indépendantes qui exercent sur leur lieu de résidence. De plus, 58 actifs qui résident et travaillent dans la commune se rendent à leur lieu de travail à pied et 5 en vélo.

En revanche, la voiture est privilégiée pour 45 % des actifs qui travaillent et résident à Saint-Clar et 98 % des actifs qui travaillent à l'extérieur. Au total en comptabilisant également les actifs qui travaillent dans un autre département, les actifs qui prennent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail sont plus de 7 actifs sur 10.

Les actifs se déplacent principalement dans une autre commune du département, étant donné le positionnement de la commune de Saint-Clar au croisement de plusieurs bassins d'emploi : Fleurance, Lectoure mais



**Figure 23 : lieu de travail et mode de transport des actifs de SAINT-CLAR, source INSEE RP 2012, réalisation Paysages**

aussi Auch. Certains actifs se déplacent dans un autre département de la Région en raison de la proximité de l'agglomération Toulousaine. D'autres actifs se rendent dans une autre région grâce à la proximité du bassin d'emploi d'Agen.

Cette utilisation massive de l'automobile se justifie par deux motifs :

- ✓ Le positionnement et l'éloignement des pôles d'emplois qui limite l'utilisation des modes de déplacements actifs (marche, vélo),
- ✓ La desserte de transports en commun est inexistante sur la commune.

La localisation de l'emploi et la mise en lien des zones d'emploi et des zones résidentielles est un élément essentiel pour la diminution des mobilités et par là même des émissions de gaz à effet de serre.

## 2. Le réseau routier

Le cœur de ville de Saint-Clar est à la croisée des chemins entre les axes reliant la plaine de la Garonne et les pôles Gersois.

Le réseau routier sur la commune de SAINT-CLAR se structure autour :

- De la RD 40 qui relie la RD 13 à la commune de Peyrecave puis à l'A 62,
- De la RD 13 qui relie le centre-ville de Saint-Clar à la limite entre le Gers et le Tarn et Garonne,
- La RD 7 qui relie Lectoure au Nord-Ouest et l'agglomération Toulousaine au Sud-Est,
- La RD 953 qui permet de rejoindre la RN 21 au niveau de Fleurance,
- La RD 167 qui dessert la commune de Gaudonville,
- La RD 287 qui permet de desservir la commune de Magnas.

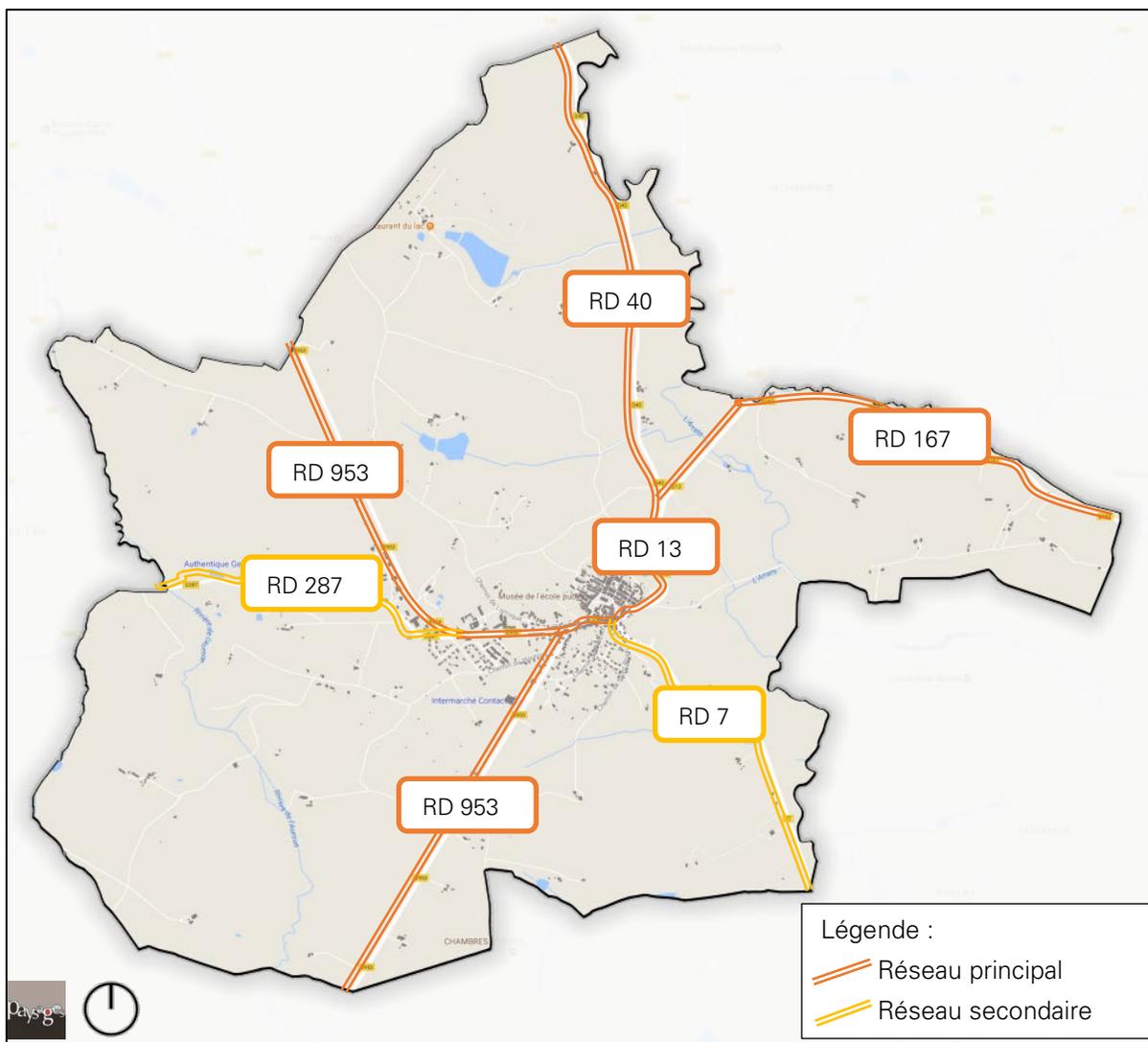


Figure 25 : Réseau routier de Saint-Clar, réalisation : Paysages

Le réseau routier de Saint-Clar se structure en étoile favorisant l'accessibilité de la commune depuis les territoires extérieurs.

Le territoire communal est donc desservi par de nombreux axes routiers si permettent l'accès à toutes les zones urbanisées du territoire. La présence historique de ces axes a conditionné le développement urbain et l'implantation de la centralité communale. Aujourd'hui, l'axe principal traversant la commune est la RD 40 suivi par la RD 953, ils assurent une fonction de desserte locale et de transit. Le réseau local est complété des voiries communales qui permettent notamment de rejoindre toutes les zones d'habitat diffuses depuis le réseau routier principal.

Pour ce qui y est de la fréquentation du réseau départemental, des relevés ont été effectués par le conseil départemental du Gers en 2016. Quatre points de comptage sont situés sur la commune :

- Le premier au Nord du territoire communal sur la RD 40 qui indique une fréquentation de 780 véhicule par jour dont 11% de poids lourd,
- Un second à l'intersection de la RD 40 et de la RD 13 affiche une fréquentation de 1 779 véhicules,
- Un troisième au carrefour de la RD 13 et de RD 7 qui est le point de comptage qui relève la plus forte fréquentation avec 3 852 véhicules journaliers,
- Le dernier sur la RD 953 qui indique une fréquentation de 2 178 véhicules par jour avec 7.57 % de poids lourds.

Ces relevés font apparaitre que les usagers des territoires extérieurs rejoignent donc la RD 953 ainsi que la RD 7 au niveau du centre-bourg de Saint-Clar.

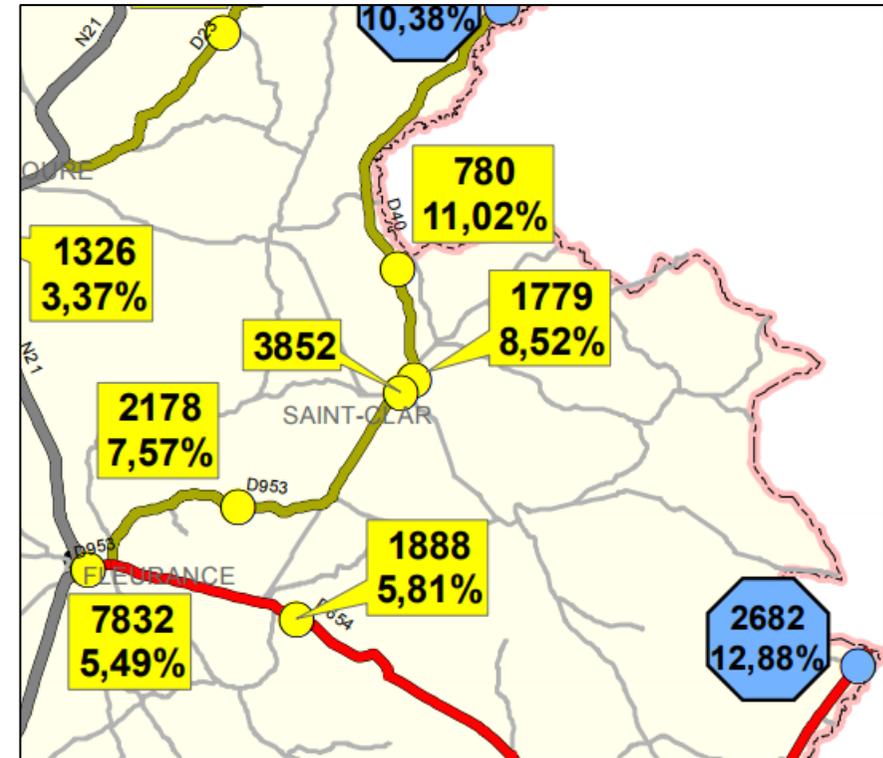


Figure 26: Comptages routiers en 2016, source : Conseil départemental Gers

Ainsi, on peut supposer que le cadre de vie de la commune est menacé par les nuisances occasionnées par un trafic de transit (pollution sonore et atmosphérique) important. La sécurisation des déplacements est un enjeu primordial en raison de la forte fréquentation routière exercée sur le territoire communal.



## 4. L'offre de stationnement

Un inventaire des places de stationnement a permis d'identifier environ 220 places dédiées au stationnement disponibles et matérialisées sur l'espace public. Elles se situent principalement autour des commerces et services. En plus des places matérialisées, des places de stationnement non matérialisées peuvent être disponibles dans les rues du cœur de bourg augmentant ainsi la capacité de stationnement du cœur de bourg.

Des poches de stationnement permettent de gérer l'afflux de véhicules notamment lors des manifestations locales comme le marché.

Le stationnement du cœur de bourg semble satisfaisant et répond aussi bien aux résidents, aux usagers utilisant les commerces et services mais aussi aux visiteurs occasionnels notamment lors de la période estivale.



Figure 28: stationnement dans le centre-bourg de SAINT-CLAR, source : Géoportail, réalisation : Paysages



Le cœur de bourg n'est pas le seul secteur offrant des places de stationnement. En effet, des places de stationnement sont disponibles autour des éléments structurants tel que :

- ✓ Centre CANTOLOUP LAVALLEE et EHPAD → 100 places,
- ✓ Ecoles → 50 places,
- ✓ Supermarché → 98 places,
- ✓ Cimetière → 50 places
- ✓ Gendarmerie → 10 places,
- ✓ Centre d'incendie et de secours → 20 places
- ✓ Base de loisir → 100 places

L'offre de stationnement répond donc aux besoins de la population et des usagers des différents commerces et services qu'offre la commune.



Figure 29 : place de stationnement chemin du Hournas, derrière l'école, source : Paysages

## 5. Les liaisons douces

La commune de Saint-Clar dispose de nombreux circuits de randonnée sur son territoire. Ces sentiers invitent à la découverte du territoire et sont un élément clé dans le développement touristique du territoire.

L'office de tourisme propose deux circuits homologués au départ de Saint-Clar :

- La Boucle de l'Auroue d'une distance de 20 km,
- Le sentier Saint-Clar – Lavit qui correspond à l'ancien chemin des marchés reliant les deux communes. D'une longueur de 23 km, ce sentier a été remis en service grâce au partenariat entre les communautés de communes Bastides de Lomagne et Lomagne Tarn et Garonnaise.

Des chemins de promenades sont également présent sur le territoire, ils ne sont pas homologués et ont des parcours plus court (environ 5 à 8 km). On peut citer en exemple le chemin de ronde que la commune réhabilite.

Quatre circuits cyclo sont disponibles au départ de Saint-Clar et ont une distance qui varie entre 20 et 55 kilomètres. Le plus fréquenté est le parcours « Au Pays de l'Ail Blanc » d'une distance de 55.2 km.



Figure 30 : Chemin de ronde, source : Paysages



Figure 31 : Panneau d'information, source : Paysages

### III. La structure économique

#### 1. L'offre d'emploi sur le territoire

La commune de Saint-Clar est intégrée au bassin d'emploi d'Auch. Elle bénéficie également de la proximité de la zone d'emploi de Toulouse au Sud-Est et de celle de Montauban au Nord-Est.

A Saint-Clar en 2017, il y avait plus d'emplois que d'actifs occupés résidant dans la commune. Ceci montre que la commune offre un réservoir d'emplois répondant aux besoins des actifs locaux mais aussi des territoires voisins.

Concernant l'indicateur de concentration d'emploi (égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone), il augmente depuis 1999 malgré la baisse du nombre d'emplois dans la zone, ainsi que celle du nombre d'actifs occupés résidant dans la commune depuis 2007. En 2017, il y a 1 emploi pour 0.7 actifs ce qui montre que Saint-Clar offre également des emplois pour les habitants des territoires voisins.

	1999	2007	2017
<b>Nombre d'emplois dans la zone</b>	369	465	459
<b>Actifs ayant un emploi résidant dans la zone</b>	302	381	358
<b>Indicateur de concentration d'emploi</b>	122	122	128.1

Figure 32 : évolution du nombre d'emplois et d'actifs sur Saint-Clar, source INSEE, réalisation Paysages

Cette offre d'emploi rayonnant sur les autres territoires traduit la position de Saint-Clar en pôle économique local.

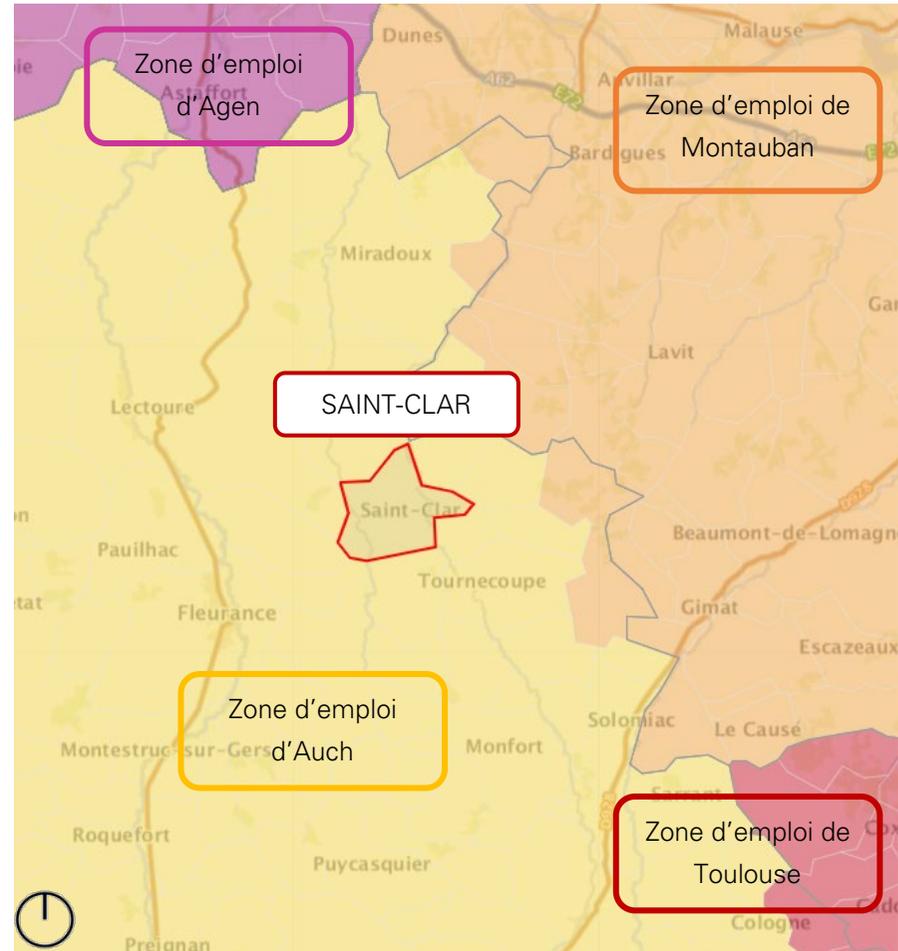


Figure 33 : Zone d'emploi en 2020, source INSEE Statistique locales

## 2. Caractéristiques de l'emploi du territoire

On dénombre un nombre total de 459 emplois à SAINT-CLAR (recensement INSEE principal en 2017), dont 379 emplois salariés.

Si l'on s'intéresse de manière plus précise au ratio emplois/actifs par secteur d'activité, on remarque qu'une part des actifs travaillant dans le secteur de l'industrie, du commerces, transports, services divers et l'agriculture doit se déplacer à l'extérieur du territoire faute d'emplois suffisants fournis sur la commune.

A contrario, pour le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et l'action sociale, la commune offre plus d'emplois qu'elle n'a d'actifs occupés sur son territoire. Cette importante offre d'emplois peut s'expliquer par la présence d'établissements dédiés à la santé et à l'encadrement de personnes fragiles sur le territoire.

Le secteur de la construction offre également plus d'emplois qu'il n'y a d'actifs occupés sur le territoire communal.

Ces éléments montrent qu'il existe un certain équilibre entre l'offre et la demande d'emplois puisque l'offre d'emplois locaux par secteur correspond permet de répondre aux besoins de la population locale mais aussi à celle des territoires voisins.

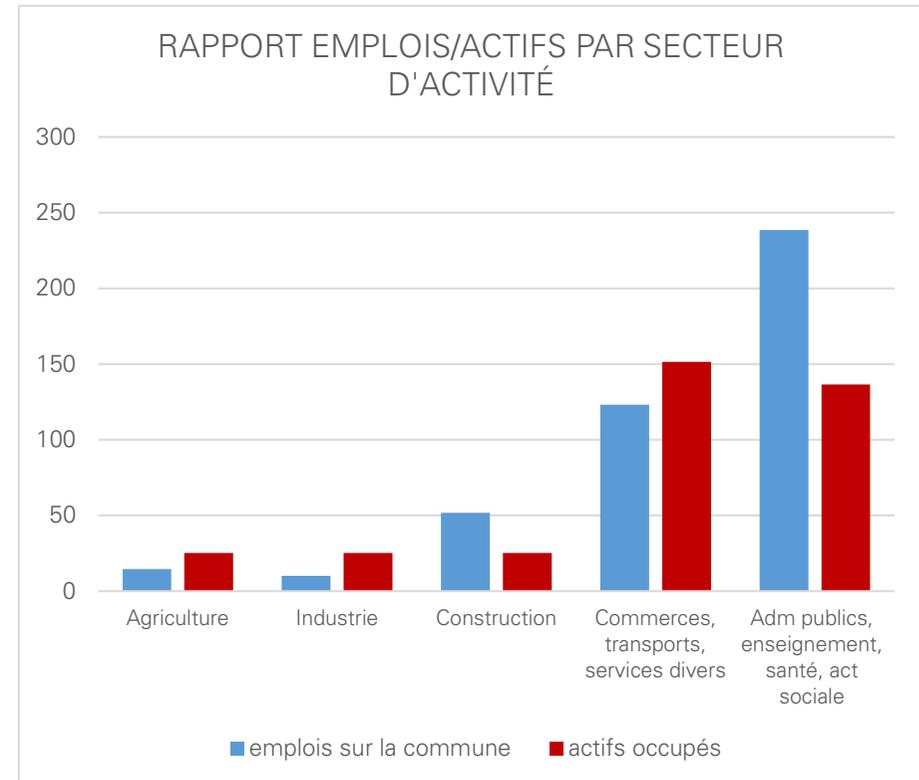


Figure 34 : Nombre d'emploi et d'actifs de SAINT-CLAR par secteur d'activité en 2016, source INSEE, réalisation Paysages

### 3. Les espaces dédiés aux activités

La commune de Saint-Clar dispose de plusieurs espaces dédiés aux activités sur son territoire. Le PLU en vigueur définit trois zones dédiées à l'implantation d'activités :

- La plus étendue se situe à Labarthete qui s'est développée récemment et a permis l'implantation de plusieurs entreprises sur le territoire Saint-Clarais. Son extension est rendue possible grâce au foncier disponible situé au Nord des terrains de sport.
- La zone identifiée au PLU au sein du centre-bourg correspond au négociant agricole.
- La zone commerciale le long de l'avenue de Gascogne fait actuellement l'objet d'une extension afin de développer l'offre commerciale sur le territoire communal.

En plus des zones identifiées au PLU en vigueur, des activités se sont implantées dans le centre-bourg principalement du commerce, mais certaines entreprises investissent les locaux vacants du centre pour implanter leur activité (ex : Start-up dans les anciens locaux de la mairie). La cohabitation entre les différentes activités du bourg participe de la dynamique qui s'y exerce et limite la dépendance des populations qui y résident face aux pôles régionaux.

La zone médico-sociale correspond au centre Cantouloup Lavallée & EHPAD Lavallée, elle répond aux besoins de la population la plus fragile mais participe également au développement économique en offrant des emplois à la population locale.

Le développement de ces diverses zones sera questionné lors de la révision du PLU afin de répondre au mieux aux besoins de la population et de l'économie locale.

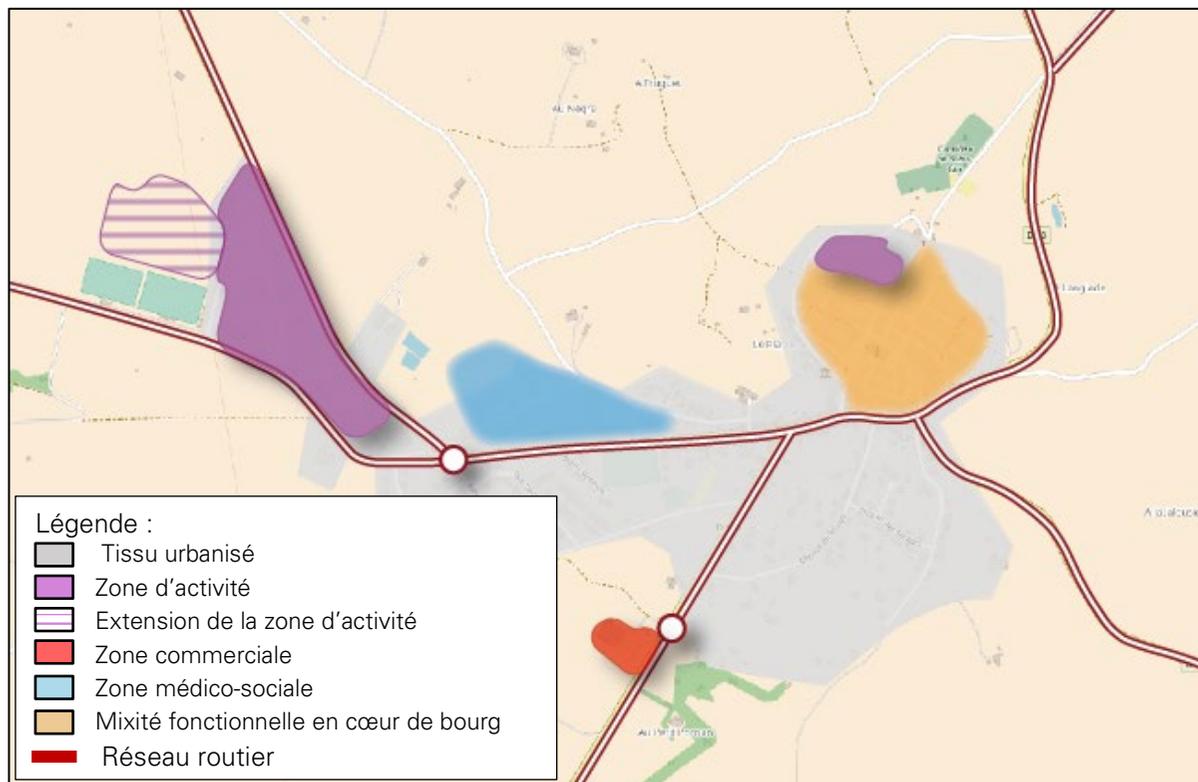


Figure 35 : Localisation des espaces dédiés aux activités, source : OpenStreetMap, réalisation : Paysages



Une étude sur les zones d'activités a été effectuée à l'échelle de l'intercommunalité : les zones d'Escalavès et de Labarthète ont été étudiées.

Pour Escalavès, à cheval sur 2 communes, plusieurs difficultés ont été identifiées :

- L'accès au Haut Débit qui est insuffisant,
- La signalisation depuis le village, la publicité de sur le territoire et internet qui ne permettent pas une bonne visibilité de la zone.

Cette zone à dominante tourisme et loisirs (voir développement plus loin) n'a pas vocation à connaître un fort développement d'activités économiques.

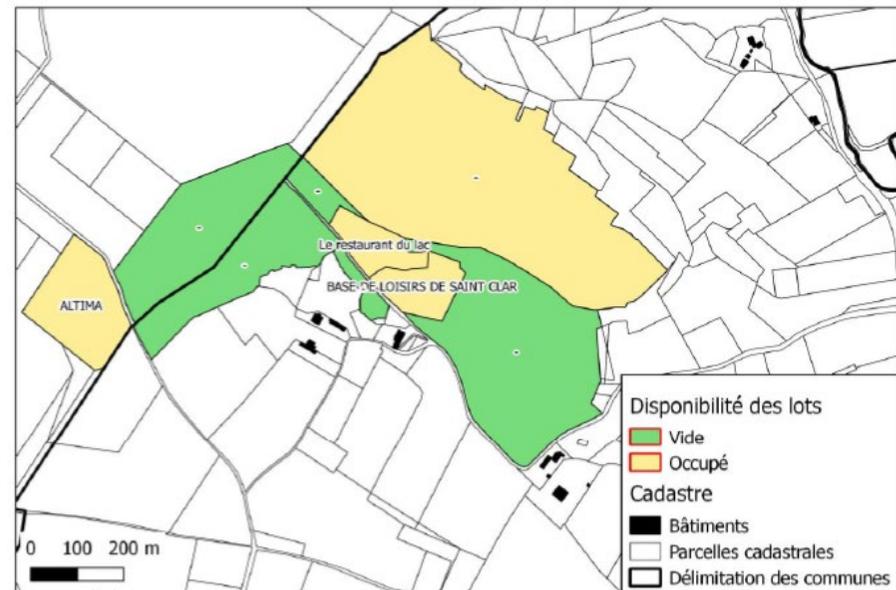
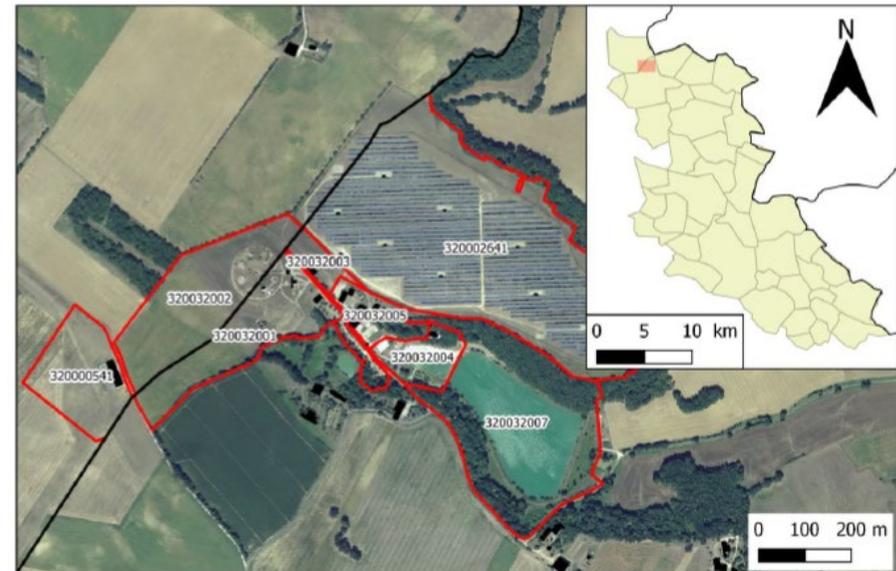


Figure 36 : Plan des lots disponibles sur la zone d'Escalavès, source : diagnostic des zones d'activités économiques CCBL

La zone de Labarthète regroupe 9 entreprises actives et dispose d'un fort potentiel d'évolution grâce à la présence de plusieurs lots libres.

Les entreprises sur place regrettent le manque de stratégie dans le choix des entreprises achetant des lots qui freine la dynamique d'évolution de la zone.

L'intercommunalité cible un développement sur le secteur de Labarthète pour répondre à la demande d'installation, secteur sur lequel les conditions techniques, d'accès et de foncier sont plus favorables.

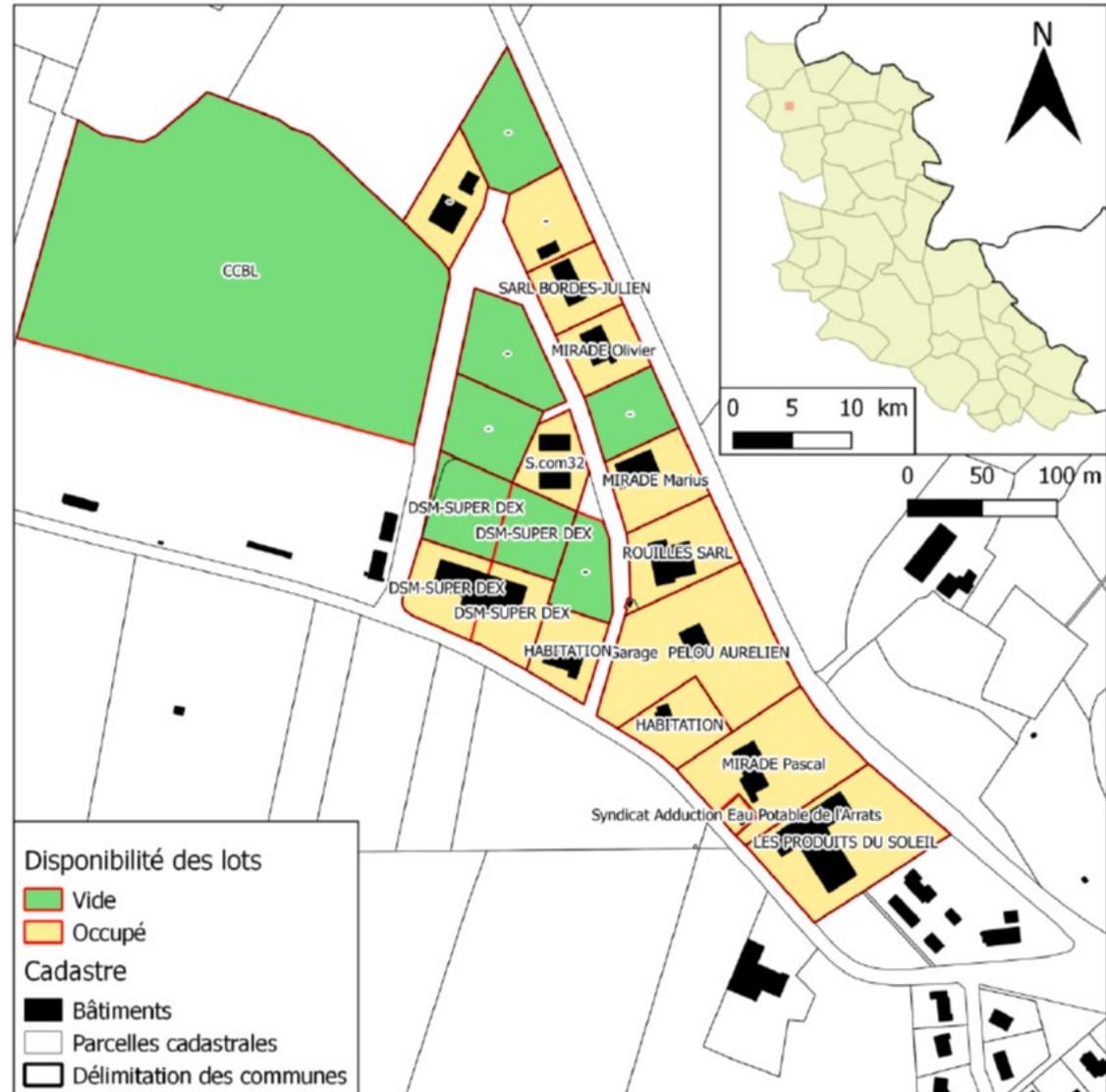


Figure 37 : Plan des lots disponibles sur la zone de Labarthète, source : diagnostic des zones d'activités économiques CCBL

#### 4. Les entreprises du territoire

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, le nombre d'entreprises à Saint-Clar s'élevait à 87. Si l'on s'intéresse aux secteurs d'activités, on remarque que le secteur des commerces, transports, hébergement et restauration est le plus important avec 26 entreprises présentent sur la commune. Le secteur de la construction représente quant à lui 16 % des entreprises du territoire communal, suivi de près par celui de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ainsi que par le secteur des activités spécialisé, scientifiques et technique et activités de services administratifs et de soutien qui représentent réciproquement 15 % et 14 % des entreprises.

En ce qui concerne la création d'entreprises sur l'année 2019, 8 nouvelles entreprises ont vu le jour sur la commune, signe d'une dynamique économique. On retrouve le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien ainsi que les autres activités de services en tête avec la création de 2 entreprises chacun. Suivent les secteurs de l'industrie, la construction, le commerces et l'information et communication avec la création d'une entreprise dans chaque secteur. De plus, la commune de Saint-Clar dispose d'un bon taux de survie à cinq ans qui dépasse les 31 %<sup>7</sup>.

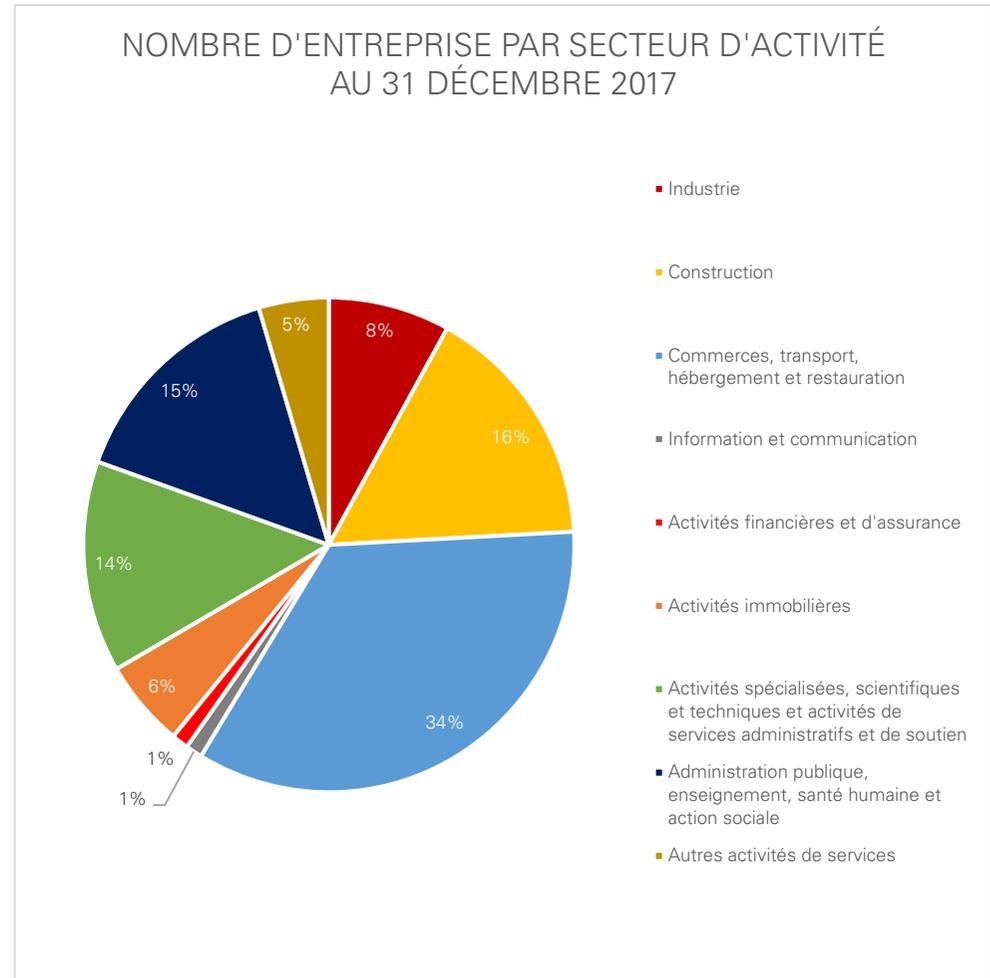


Figure 38 : Répartition des entreprises par secteur d'activité au 01/01/2015, source INSEE/REE (Sirène), réalisation Paysages

<sup>7</sup> Source : Diagnostic des zones d'activités économiques de la CCBL



Si l'on se place du point de vue de l'emploi, c'est le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action social qui offre le plus d'emplois avec 204 emplois salariés en 2015 soit 66,7 % des emplois communaux suivi par le commerce, transport et services divers avec 67 emplois (21.9 %).

- ✓ 30 établissements comprennent 1 à 9 employés,
- ✓ 3 établissements comprennent 10 à 19 employés,
- ✓ 2 établissements comprennent 20 à 49 employés,
- ✓ 1 établissement comprend plus de 50 employés.

	Etablissement actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015		Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015	
		%		%
<b>Ensemble</b>	131	100	306	100
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	10	7.6	2	0.7
<b>Industrie</b>	7	5.3	6	2.0
<b>Construction</b>	16	12.2	27	8.8
<b>Commerces, transports et service divers</b>	72	55.0	67	21.9
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	26	19.8	204	66.7

**Figure 39 : Répartition des établissements et des postes salariés par secteur d'activités, source : INSEE, CLAP, réalisation Paysages**

Si l'on s'intéresse de plus près aux établissements actifs sur le territoire de Saint-Clar, il convient de noter que la majorité des établissements sont de petite taille car 73 % d'entre eux n'emploient aucun salarié. Il faut tout de même souligner que :

## 5. L'offre commerciale en développement

En 2009, le chiffre d'affaires de SAINT-CLAR est estimé à 4.3 millions d'euros pour une zone de chalandise de 2 600 habitants soit 2.4 fois la population communale. L'activité alimentaire représente 69 % de ce chiffre d'affaires avec une forme de vente majoritaire pour les commerces et enseignes nationales qui capte 57 % des ventes.

Une enquête a été menée auprès des habitants de la communauté de communes Cœur de Lomagne en septembre 2011 et a permis de faire émerger plusieurs constats sur la commune de Saint-Clar.

Dans un premier temps, 88 % de la population de l'intercommunalité fréquente les commerces et les services de Saint-Clar dont 72 % déclare y effectuer des achats réguliers contre 25 % d'achats occasionnels. Pour ceux qui déclarent fréquenter le pôle occasionnellement, la moitié regrette le choix insuffisant dans la gamme des produits proposés.

Les autres produits alimentaires concernent plus des trois quarts des achats dans la commune. Les personnes ayant répondu à l'enquête soulignent toutefois le manque de certaines activités : bricolage, jardinerie, quincaillerie, restaurants...

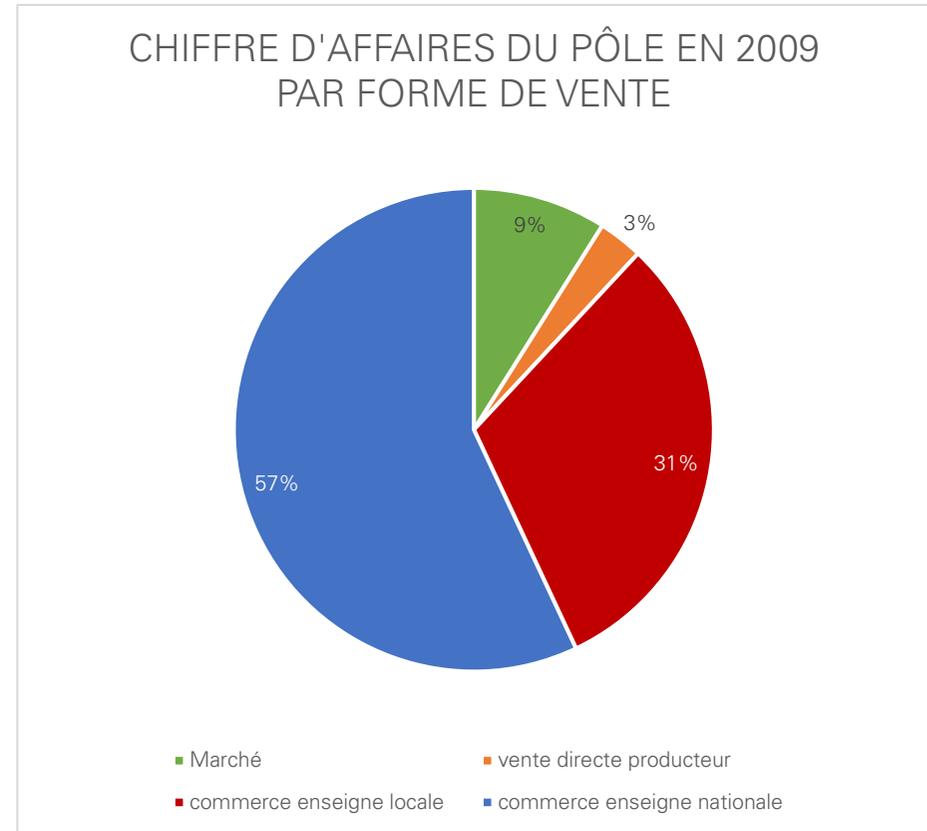


Figure 40 : part du chiffre d'affaires selon la forme de vente en 2009, source : CCI Gers



Suite à l'enquête menée auprès des habitants, la CCI du Gers a fait des suggestions pour renforcer l'attractivité de la commune :

- ✓ Développer les animations de centre-bourg (commerciales, touristiques...),
- ✓ Renforcer le marché du jeudi,
- ✓ Implanter de nouveaux commerces et services.

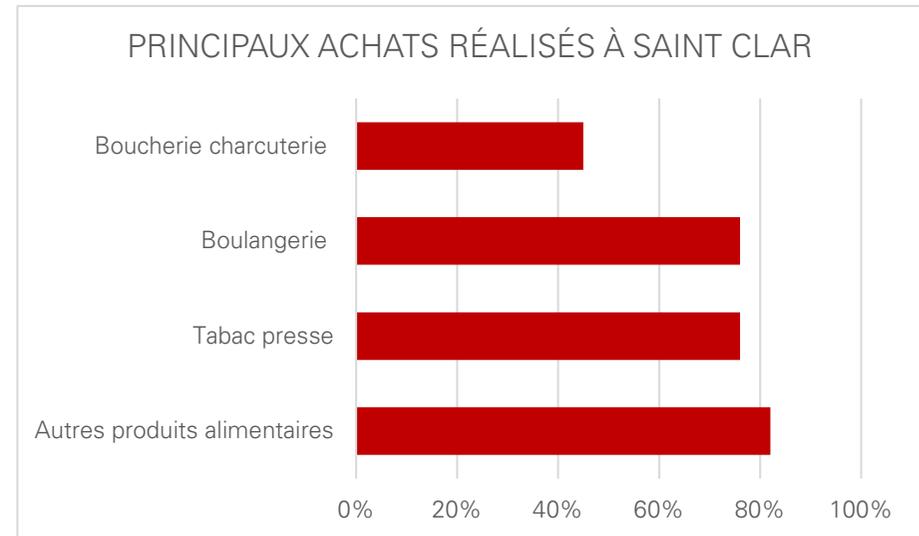


Figure 41 : Répartition par type d'achat dans la commune de Saint-Clar en 2011, source : enquête CCI Gers

## 6. L'offre touristique

### a) L'hébergement et la restauration

La commune de Saint-Clar dispose d'un office de tourisme qui invite les visiteurs à découvrir un patrimoine diversifié. La forme de bastide du centre-bourg conjugué à un bâti remarquablement bien conservé participe à l'attractivité touristique du territoire.

Même si l'INSEE ne recense aucun établissement dédié à l'hébergement touristique, l'office de tourisme propose plusieurs hébergements localisés sur la commune :

- ✓ Gîtes et locations : 3 gîtes et une vingtaine de lits,
- ✓ Chambres d'hôtes : 4 chambres pour une vingtaine de lits,
- ✓ Haltes de camping-car :
  - Halte de camping-car de Saint-Blaise : 15 emplacements,
  - Aire d'accueil de « Baran » 5 emplacements.

Ce parc d'hébergements touristique peut-être complété par le parc de résidences secondaires qui représente 14 % du parc de logement.

Concernant la restauration, l'offre est diversifiée, elle se concentre essentiellement dans le cœur de bourg qui regroupe 4 restaurants. Un restaurant est également implanté au niveau de la base de loisirs du Lac.

### b) Les attractions et curiosités

Le centre historique de Saint-Clar est attractif de par ses deux places à arcades, son église, ses jardins ouverts et l'ancien presbytère réhabilité en médiathèque. Des chemins de promenades participent à la découverte du patrimoine par les visiteurs.

Le musée de l'école participe à l'attractivité touristique, il a été créé en 1981 par des bénévoles passionnés. Aujourd'hui le musée a été complètement réhabilité et la collection s'est vue enrichie au fil des années pour regrouper plus de 7 000 objets.

La base de loisirs d'Escalavès est implantée autour d'un lac collinaire de 5 hectares dont une partie est aménagée pour la baignade. Ce pôle accueille aujourd'hui un restaurant ainsi que des gîtes. Hors saison estivale, la pêche et la promenade sont possibles sur ce site. Une centrale photovoltaïque est implantée à proximité de la base de loisir sur une surface de de 24 hectares.

La fête de l'ail est organisée chaque année sur la commune qui est la capitale de l'ail blanc. L'ail est fêté durant une semaine au moins d'août dans le cadre d'ESTIV'AIL, l'office de tourisme propose des animations, des concours et des repas dans la rue sont organisés renforçant ainsi la convivialité du cœur du bourg.

Un centre équestre est en cours d'aménagement, il permettra d'étoffer l'offre touristique de la commune mais également de diversifier les activités de loisirs offertes aux habitants.



Figure 42 : Base de loisir de Saint-Clar, source : Tourisme Gers



Figure 43 : Halle de Saint-Clar, source : Wikipédia



Figure 44 : Fête de l'ail, source : Office de tourisme Cœur de Lomagne



## 7. Diagnostic agricole

### a) Méthodologie

La démarche de diagnostic agricole dans le cadre de la révision du PLU de SAINT-CLAR a pour objectif, d'une part d'associer la profession agricole à l'élaboration du document en amont de la définition du projet de territoire, et d'autre part de disposer d'une connaissance affinée de l'activité agricole communale afin de faire émerger les enjeux à prendre en compte dans le cadre de la réflexion engagée dans la révision du PLU.

La réalisation du diagnostic est basée sur différents recueils de données :

- La mobilisation de données cartographiques, bibliographiques, statistiques et visites de terrain (occupation des sols, résultats de recensements Agreste, localisation des exploitations, évolution de l'activité dans le temps, ...),
- Une enquête individuelle auprès des agriculteurs exploitant sur la commune en Juin 2017 permettant de connaître l'exploitation au titre de son activité économique, de déterminer son impact spatial en termes de cultures sur la commune, et d'interroger les exploitants sur leurs projets à court, moyen et long terme (développement, constructions de bâtiments, diversification de l'activité, départ en retraite, reprise, ...),
- Une réunion de concertation avec la profession agricole a été organisé le 13 Juillet 2017.

Concernant l'enquête individuelle, 9 exploitants ont participé à l'enquête sur 26 interrogés, soit une participation significative au regard de l'activité sur

la commune, permettant de disposer de données représentatives de l'activité agricole à SAINT-CLAR.

## b) L'activité

### Les exploitations

Selon la méthodologie du recensement Agreste, on comptait 36 exploitations ayant leur siège à Saint-Clar en 1988, elles ne sont plus que 21 en 2010, et 15 en 2016 soit une perte de plus de 20 exploitant en trois décennies qui semble s'inscrire dans le temps. En 2020, un recensement communal a mis en évidence 16 sièges d'exploitation, témoignant d'une dynamique positive de la profession agricole.

Durant la même période, la SAU du territoire diminue légèrement entre 1988 et 2010 pour arriver à 1 106 ha en 2010. Cependant, depuis 2010, la SAU est en augmentation et atteint 1350 ha en 2016, signe d'une reprise des terres agricoles.

On constate ainsi une tendance vers la professionnalisation des exploitations car la SAU moyenne augmente alors que le nombre d'exploitations diminue, ainsi la SAU moyenne par exploitation atteint 90 ha en 2016.

L'analyse du présent diagnostic agricole portera sur les 9 exploitants ayant participé à l'enquête.

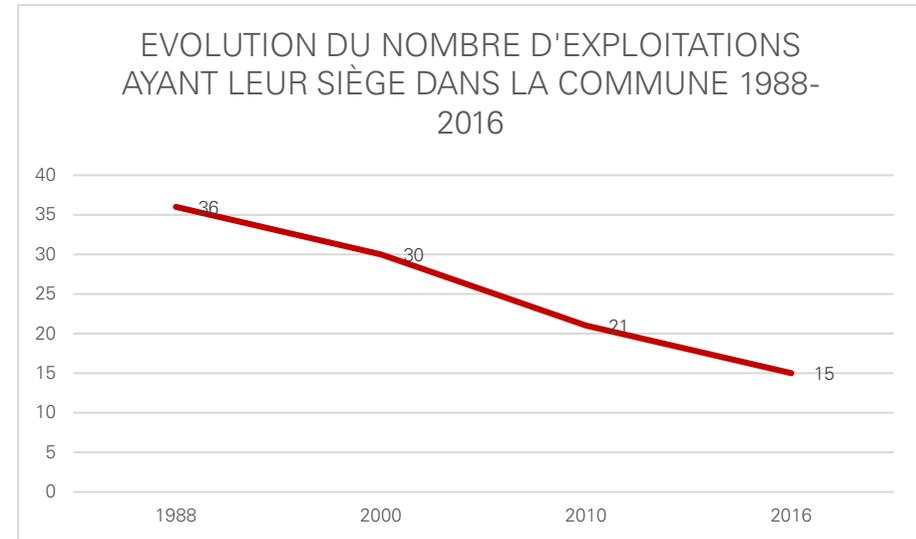


Figure 45 : évolution du nombre d'exploitations ayant leur siège à Saint-Clar, source Agreste, réalisation Paysages

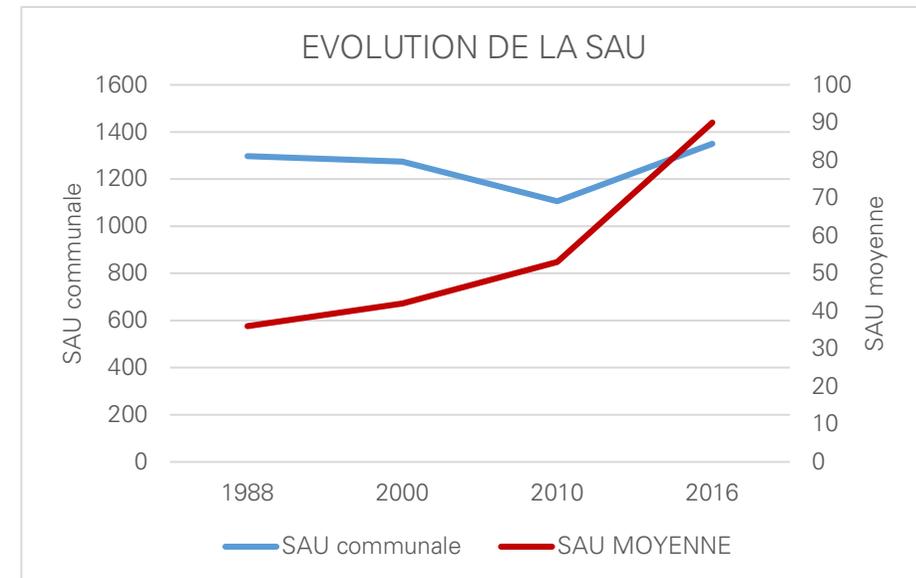


Figure 46 : Evolution de la SAU entre 1988 et 2010, source Agreste, réalisation Paysages

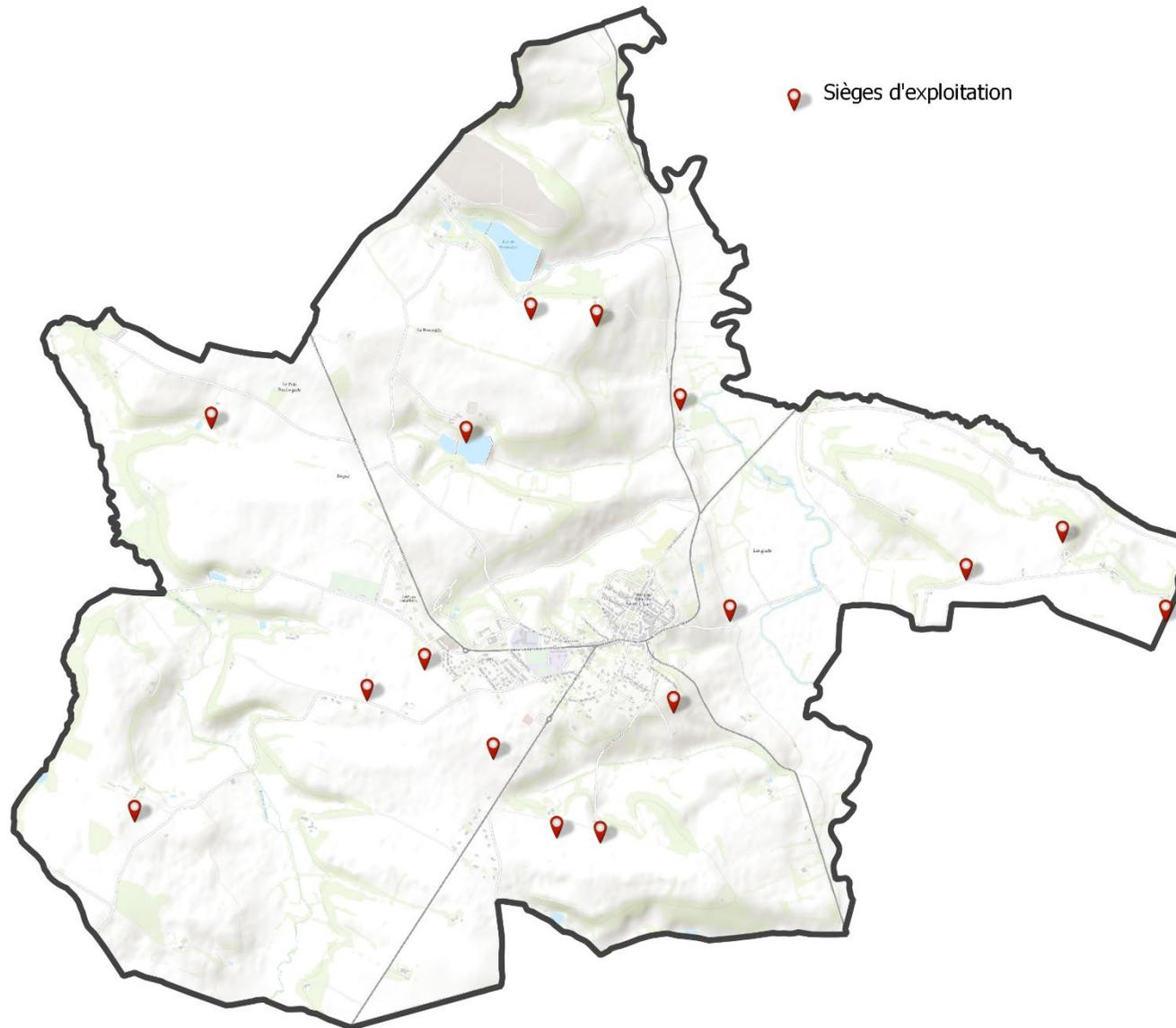


Figure 47 : localisation des sièges d'exploitation à Saint-Clair en 2020,source : enquête agricole et mairie, Réalisation Paysages



## Les exploitants

La population agricole de Saint-Clar est en moyenne âgée de 53 ans en 2016, elle est plus élevée que ce que l'on peut observer ailleurs (47.8 ans selon la MSA en 2011).

La répartition des agriculteurs par tranche d'âge présente une profession vieillissante, aucun exploitant de moins de trente ans n'est présent sur le territoire communal, la majorité des exploitants a plus de 50 ans.

La question du renouvellement de la profession se pose en raison du vieillissement des exploitants. De plus, deux exploitants ont indiqué être actuellement à la retraite. Mais sur cinq exploitants de plus de 50 ans, seuls deux ont indiqué avoir une succession incertaine.

## La taille des exploitations

L'enquête menée auprès des exploitants révèle une grande disparité dans la taille des exploitations.

Bien que la moyenne exploitée soit de 91 ha de SAU, elle varie entre 25 ha et 186 ha, en comparaison la moyenne nationale par exploitation qui est de 55 ha en 2010.

Cette disparité peut s'expliquer par la diversité des orientations techniques des exploitations : céréales, élevages, maraichage...

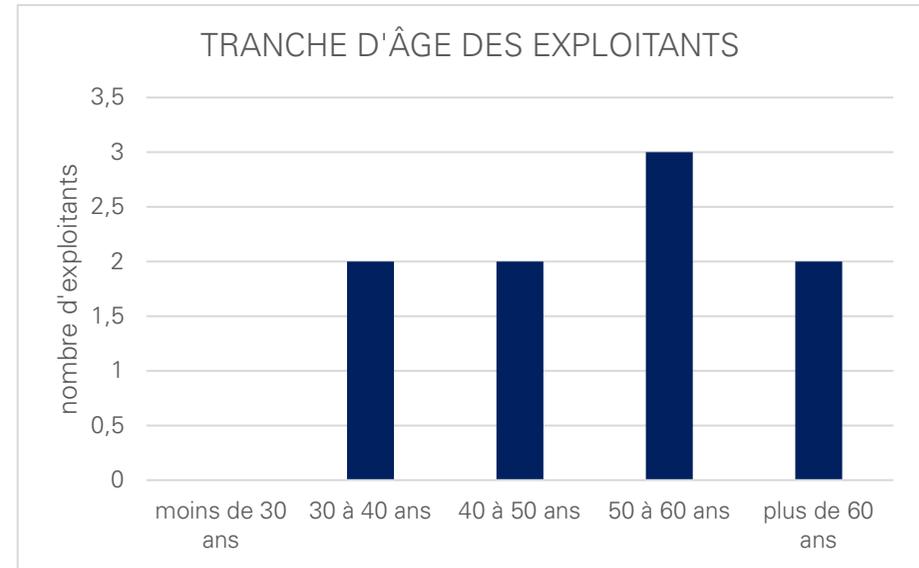


Figure 48 : tranches d'âge des agriculteurs de Saint-Clar en 2017, réalisation Paysages

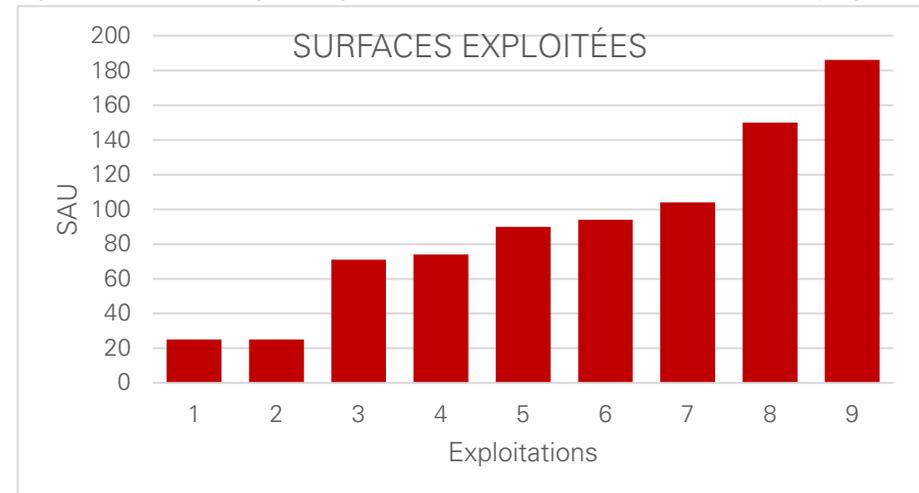


Figure 49 : SAU des agriculteurs exploitant des terres à Saint-Clar en 2017, réalisation Paysages

### c) Le bâti agricole

Le bâti agricole est essentiellement concentré autour de sièges d'exploitations, au-delà de ces structures on recense des bâtis disséminés sur le territoire qui ont des fonctions principales de stockage de matériel.

Les maisons d'exploitants se situent généralement à proximité des bâtiments agricoles.

Une seule Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est recensée sur le territoire communal au niveau du lieu-dit Augé pour son élevage de volaille.

La plupart des exploitations peut évoluer dans un périmètre proche dans la mesure où elles sont souvent éloignées des zones d'habitat.

Le développement urbain ne doit pas constituer un frein pour la pérennisation des activités agricoles.

Si l'on analyse la situation des activités créant le plus de nuisances, les élevages, il n'y a pas de proximité directe avec l'habitat, ainsi ces activités semblent pouvoir se développer sans générer de nuisances avec d'autres types d'occupations.

Le PLU devra veiller à limiter la création de conflits d'usages, la gestion et les interfaces entre habitat et agriculture devra faire l'objet d'une attention particulière.

La qualité du patrimoine agricole est abordée dans la partie paysages et patrimoine. Bien que le patrimoine existant soit en majeure partie de grande qualité, il est nécessaire de rester vigilant lors de la construction de nouveaux bâtiments, notamment lorsqu'il s'agit de stockage, et de veiller à une intégration qualitative dans leur environnement (couleur, forme, matériau, implantation).



Figure 50 : Bâtiments de stockage agricole, source : Paysages



Figure 51 : Ferme, source : Paysages



Figure 52 : Pigeonnier, source : Paysages

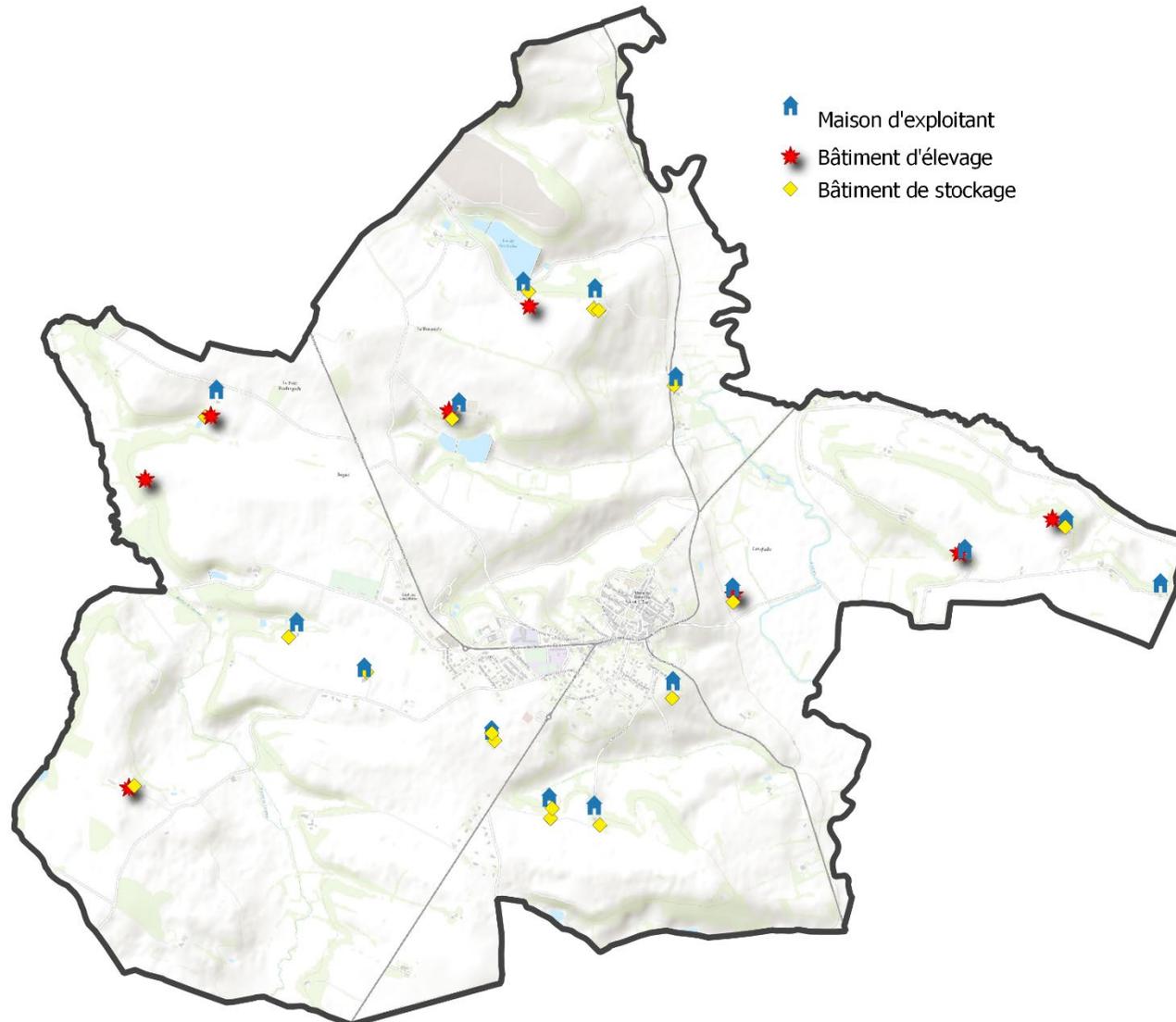


Figure 53 : localisation du bâti agricole à Saint-Clar en 2017, source : enquête agricole et mairie réalisation Paysages



## d) Le territoire agricole

Les données issues du recensement agricole de 2010 indiquent une SAU communale de 1 106 ha contre 1 297 ha en 1988. Cette donnée fait apparaître une diminution des terres cultivées, notamment au regard du développement urbain du territoire.

En réalité, l’empreinte agricole est plus importante sur la commune que ce dont témoigne le recensement Agreste, sur les 1 790 ha du territoire communal 1 305 ha étaient cultivés en 2012, soit plus de 70 % du territoire.

Les grandes cultures dominent le territoire avec une prédominance de blé tendre et de tournesol qui occupent 40 % des espaces cultivés.

D’autres cultures sont présentes sur le territoire comme la production de maïs, d’orge, de vignes ou de légumes qui participent à la diversification de la production locale. ...

On notera la présence de deux exploitations en agriculture biologique et une en IGP Ail de Lomagne.

Culture	Superficie en ha
BLE TENDRE	427.3
MAIS GRAIN	49.6
ORGE	58.9
AUTRES CEREALES	44.5
COLZA	49.9
TOURNESOL	142.8
AUTRES OLEAGINEUX	97.8
PROTEAGINEUX	31.6
AUTRES GELS	89.4
LEGUMINEUSE	23.4
FOURAGE	165.5
ESTIVES LANDES	2
PRAIRIES PERMANENTES	93.6
PRAIRIES TEMPORAIRES	18.4
VERGERS	0.1
VIGNES	0.7
AUTRES CULTURES	1.9
LEGUMES FLEURS	18.8
DIVERS	28.4
BANDES ENHERBEES	3.4
<b>TOTAL</b>	<b>3244.52 ha</b>

Figure 54 : tableau des surfaces cultivées à Saint-Clar, source RGP 2017, réalisation Paysages

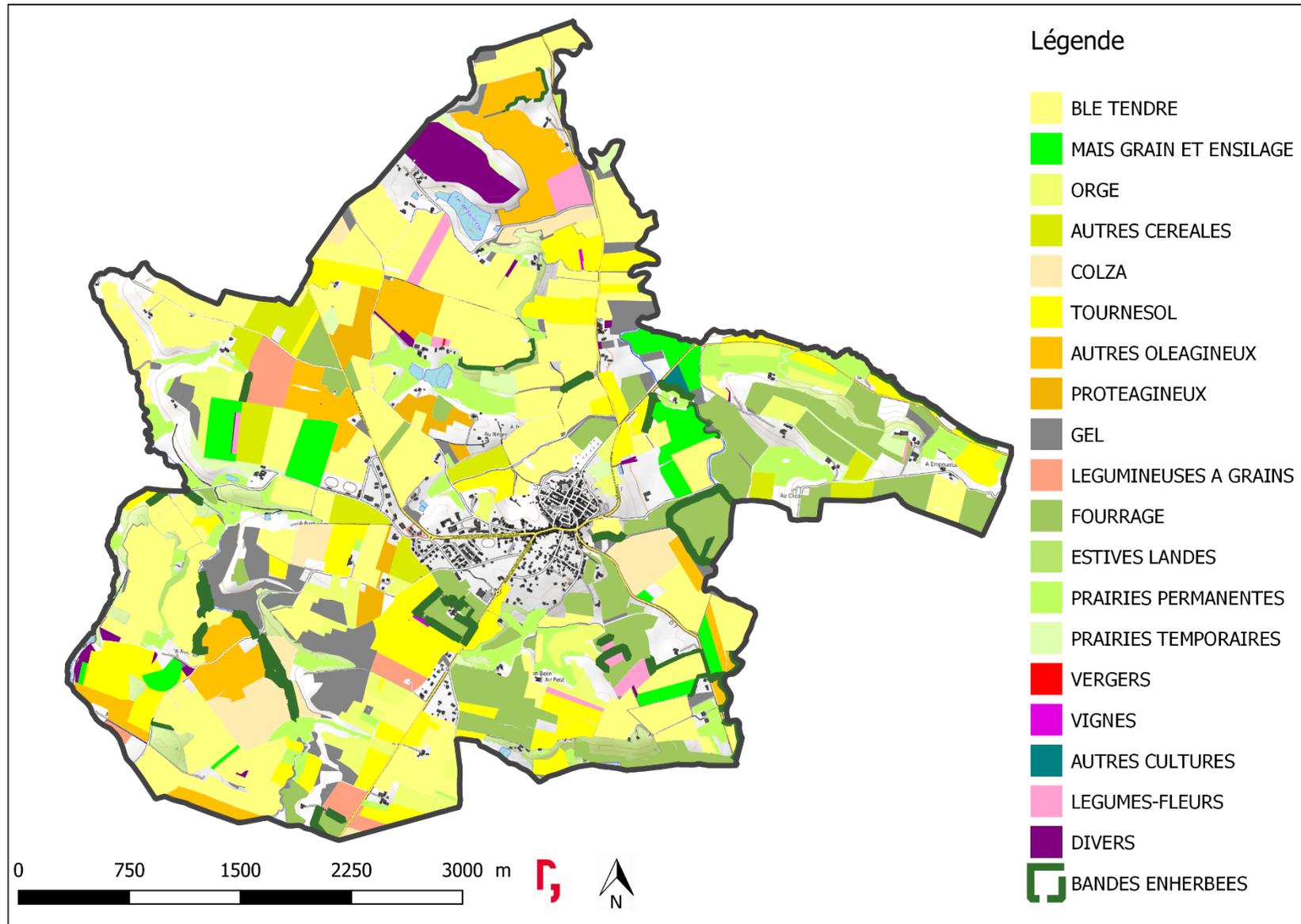


Figure 55 : cartographie des espaces cultivés, source RGP 2019, réalisation : Paysages

## IV. L'organisation et le fonctionnement urbain

### 1. Les fondements de la cité

La commune est située dans le département du Gers au cœur de la Lomagne Gersoise d'où elle surplombe la vallée de l'Arratz.

Saint Clar est une bastide fondée en 1274 par partage entre Edouard 1<sup>er</sup> d'Angleterre et l'évêque de Lectoure Géraud de Monlezun.

La commune doit son nom à Saint-Clair, le premier évêque d'Albi qui est un apôtre itinérant qui fût martyrisé à Lectoure<sup>8</sup>.



Figure 56 : carte de Cassini, 160° feuille réalisée en 1769 et vérifiée en 1778, source Cassini.ehess

<sup>8</sup> Source : Mairie de Saint-Clair

## 2. Evolution urbaine

### a) Le modèle traditionnel de développement urbain

Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'urbanisation de SAINT-CLAR prenait trois formes.

D'une part, la tradition agricole de la commune se traduit par l'implantation de fermes au cœur des terres agricoles afin de placer l'agriculteur au centre de son outil de travail dans une époque durant laquelle les déplacements étaient fortement limités. On remarque que les fermes sont réparties sur tout le territoire notamment à proximité du réseau hydrographique.

Des concentrations de constructions se distinguent du bourg et structurent les hameaux. Il s'agit de la deuxième forme d'urbanisation présente sur le territoire communal. Ces hameaux avaient pour rôle de loger la main d'œuvre agricole à proximité des exploitations et d'organiser la vie locale à distance du bourg.

L'urbanisation du centre-bourg s'oppose aux modèles précédents. Il se structure en bastide où les constructions se sont agglomérées au fil du temps à partir des éléments initiaux, ici la halle, l'église et les deux châteaux dont on

trouve encore les traces aujourd'hui (ancienne médiathèque). Le bâti c'est développé à l'alignement des voies et se traduit par une densité élevée.

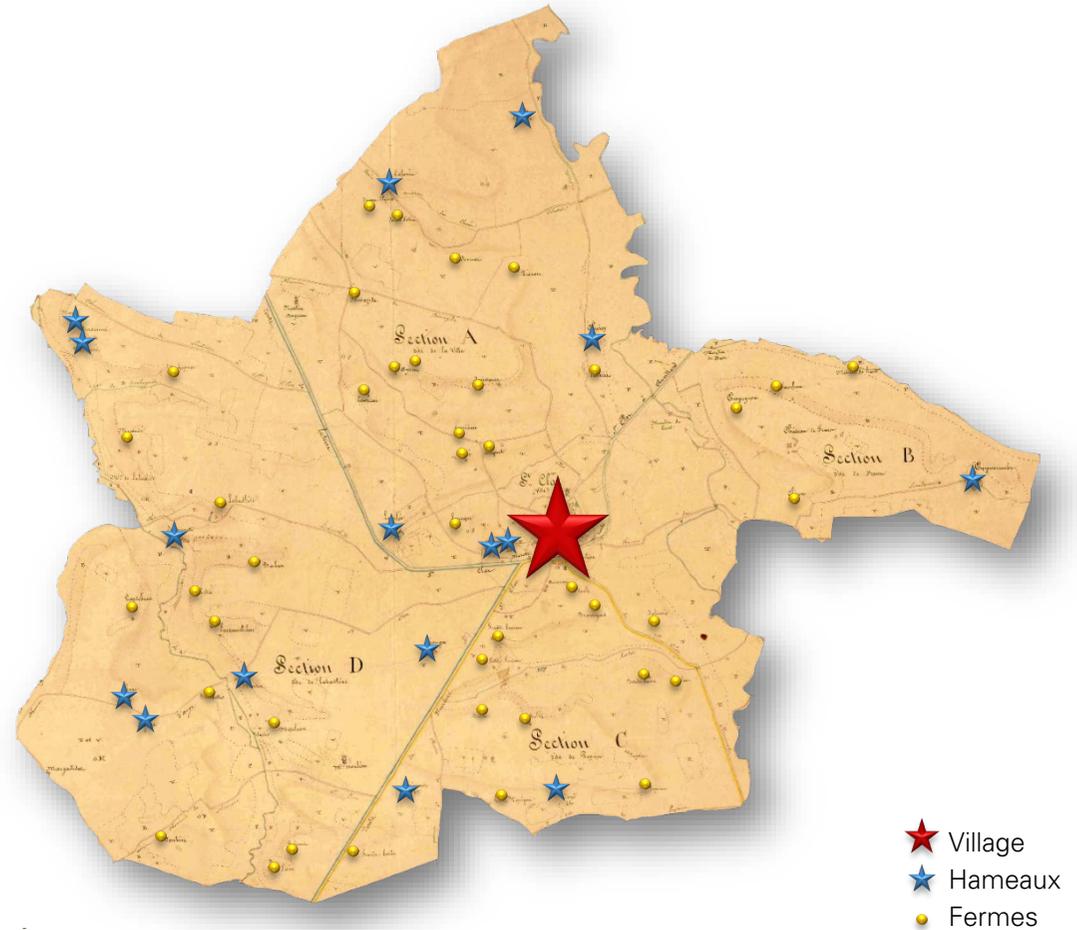


Figure 57 : cadastre napoléonien 1833, source archives départementales 32, réalisation Paysages



La bastide est repérable par son maillage particulièrement net sous la forme d'un quadrillage. Les rues sont organisées selon deux directions qui forment un plan orthogonal.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le village s'étend légèrement vers le Nord-Ouest : rue des nobles, rue des Maignaut et rue des bastides. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que le village se fortifie avec un rempart percé de neuf portes et concentre ainsi l'urbanisation dans un périmètre restreint. Les faubourgs de Saint-Clar se développent au Sud à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le centre bourg de Saint-Clar reste particulièrement bien conservé avec la présence de ces deux places à arcades et de la halle aux piliers de bois créée au XIII<sup>e</sup> siècle.



Figure 58: cadastre napoléonien du hameau d'Empourruche, source : archives 32

## b) Le développement au cours du XX<sup>e</sup> siècle

De la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1950, la structure urbaine de la commune a peu évolué. Cette période a principalement contribué au développement de l'habitat rural avec l'aménagement de plusieurs fermes et de maisons individuelles hors du bourg, le plus souvent sous forme linéaire en bordure des axes routiers. Durant cette période, le centre-bourg va se développer ainsi que ses faubourgs notamment le long de la RD 7.

Le confortement du centre-bourg va se poursuivre sur les décennies suivantes, avec un développement notable de l'habitat au Nord-Ouest. L'extension du noyau urbain s'opère par l'implantation de logements sous forme de lotissement au Sud du bourg au niveau du chemin du Bruzau.

Depuis les années 1980, l'étalement urbain se poursuit par le développement de l'urbanisation linéaire, souvent à distance du bourg et le processus de lotissement.

On remarque qu'au cours des cinquante dernières années, le modèle urbain a muté : l'habitat s'est implanté au Sud du bourg souvent sous forme de lotissements créant ainsi une nouvelle forme urbaine, associé à l'urbanisation linéaire, cette forme d'aménagement de l'espace a surconsommé les terres agricoles.



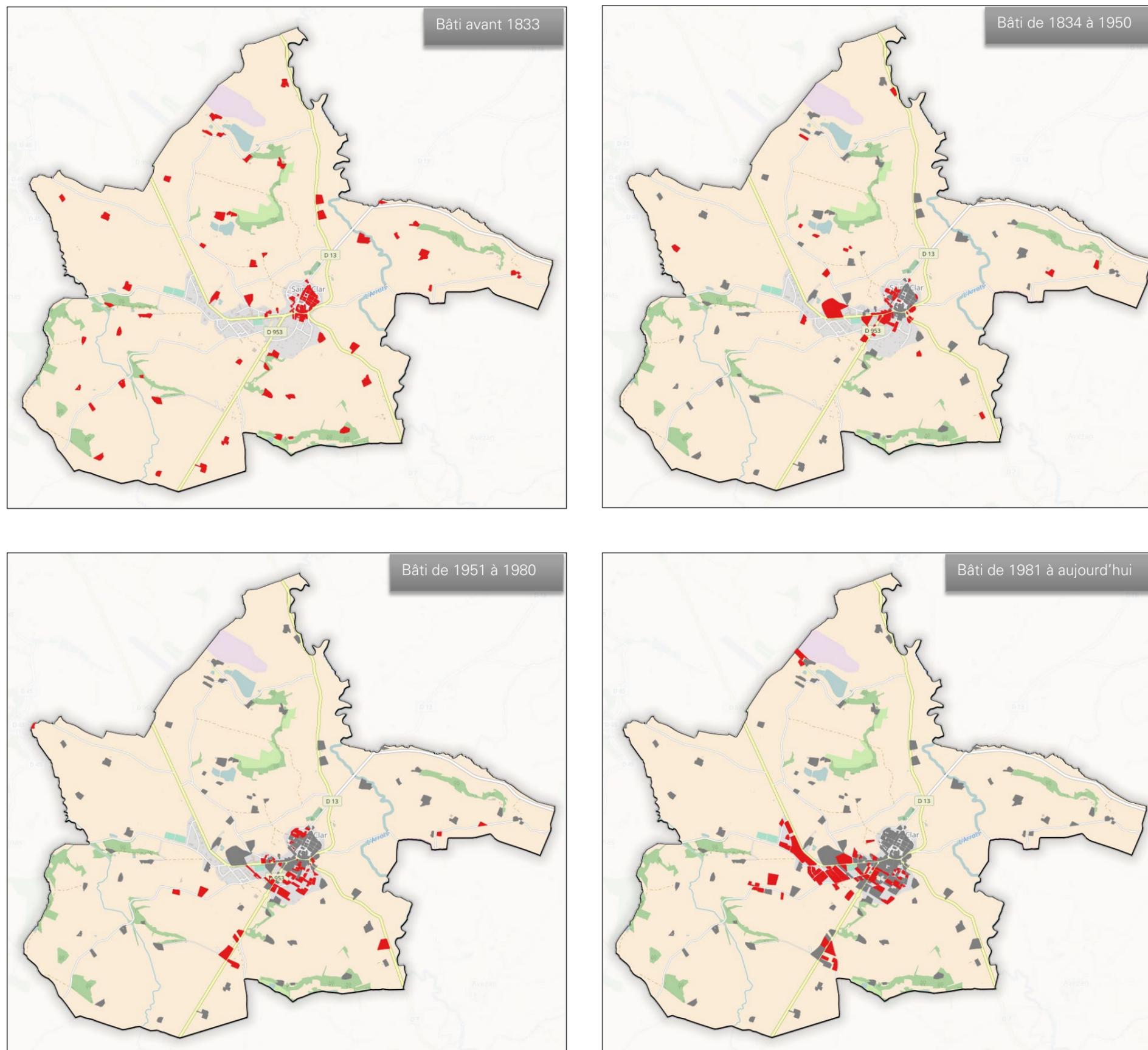


Figure 60 : développement urbain de Saint-Clar, sources : cadastre napoléonien, vues aériennes IGN, réalisation Paysages

### 3. Structuration urbaine

#### a) Le centre-bourg

Le centre-bourg de Saint-Clar est organisé en Bastide sur une ligne de crête. Le noyau ancien est structuré autour de l'ancien palais de l'évêque aujourd'hui devenu la médiathèque. La bastide, reconnaissable à sa trame orthogonale se juxtapose au noyau ancien dans sa partie nord.

Les espaces publics prennent deux formes. D'une part le réseau de rues et venelles constituent le noyau ancien et desservent les constructions. D'autre part, des places accompagnent les bâtis emblématiques et les fonctions centrales de la cité : halle, église, commerces, services...

Les parcelles urbanisées sont de faibles tailles, dans le cœur de bourg. L'emprise au sol est souvent totale. Leur taille varie en moyenne entre 100 et 500 m<sup>2</sup>. Pour les faubourgs, les parcelles sont plus profondes que larges en lanière optimisant l'accès à la rue.

Le bâti s'implante à l'alignement de la voirie, la continuité du bâti est recherchée et crée la perception d'« effet de rue » contribuant à la fonction de centralité du bourg, elle est associée à une hauteur de bâti sur 2 à 3 niveaux et donne une densité de 20 logements à l'hectare.





Figure 62 : Illustration des différentes morphologies urbaines du centre-bourg, Source : Google Satellite et Google Street, Réalisation Paysages

## b) Les lotissements Allée de l'Europe

Entre la RD 953 et le Chemin du Hournas, plusieurs lotissements ont été construits et sont accessibles depuis un giratoire reliant la RD 287 et la RD 953. Ces tissus urbains se sont implantés le long des axes de communications au Sud-Ouest du Cœur de bourg.

L'espace public est constitué du réseau routier : la RD 953 et le Chemin du Hournas sont les deux axes structurants auxquels se rajoutent des axes secondaires qui permettent de desservir le bâti. Toutes les parcelles desservent directement l'espace public qui n'a qu'une fonction routière.

Les parcelles urbanisées sont de tailles plus élevées qu'en centre-ville. Elles sont organisées de part et d'autre de la voirie et perdent la trame en lanière du centre pour s'élargir. La taille moyenne des lots est de 1 000 m<sup>2</sup>.

Cette organisation implique une faible densité. Le bâti, de type pavillonnaire, est implanté en milieu de parcelle. Les accès sont ainsi multipliés sur la voie. L'opération la plus récente impose une densité plus élevée en raison de la construction de logements collectifs.

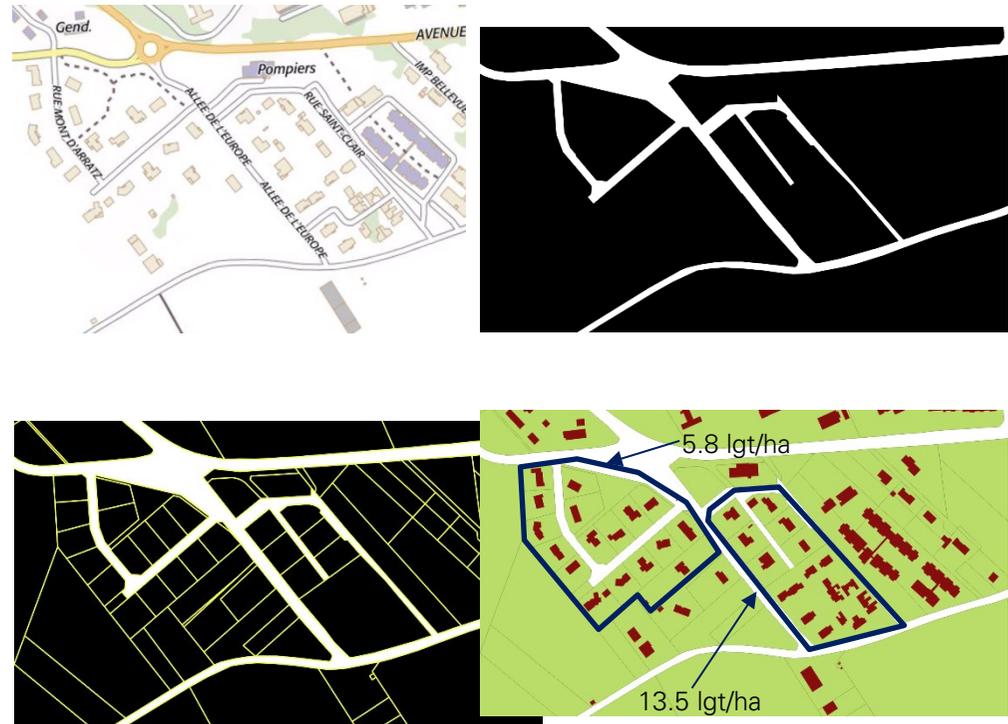


Figure 63 : analyse de morphologie urbaine des lotissements, source cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Figure 64 : Illustration des différentes morphologies urbaines des lotissements Source : Google Satellite et Google Street, Réalisation Paysages

## c) L'urbanisation linéaire à la Riberasse

Cette zone est implantée au Sud du centre-bourg. L'habitat s'est développé d'un côté de la RD 953 qui relie Fleurance au centre de Saint-Clar. Du bâti s'est également implanté de l'autre côté de la RD mais les accès s'effectuent sur une voirie communale.

La voie demeure le seul espace public dédié à l'ensemble des constructions. Sa seule fonction est routière, il n'y a pas d'espace dédié à d'autres modes déplacements.

Le parcellaire est distribué le long de la voie de communication et est issu de divisions d'entités agricoles. La taille importante du foncier (entre 3 500 et 5 000 m<sup>2</sup>) est ici probablement guidée par des contraintes d'assainissement.

Les constructions individuelles de type pavillonnaire sont implantées de façon discontinue, sans projet global au gré des opportunités laissant des dents-creuses et se traduisant par une faible densité inférieure à 2 logements à l'hectare.

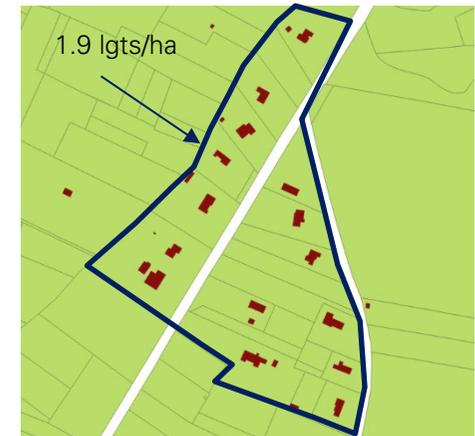
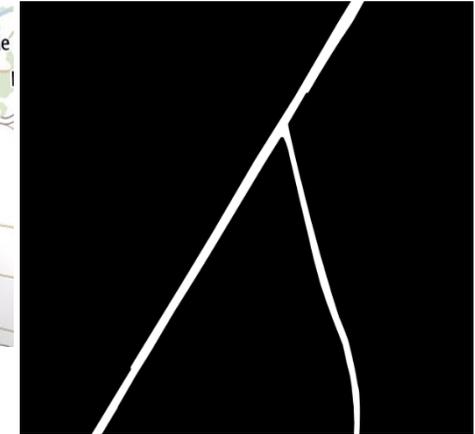


Figure 65 : analyse de morphologie urbaine de l'habitat linéaire, source cadastre et Géoportail, réalisation Paysages



Figure 66 : Illustration des différentes morphologies urbaines de l'habitat linéaire, Source : Google Satellite et Google Street, Réalisation Paysages



## 4. Le parc de logements

### a) Un parc en progression

En 2017, le parc de logement de Saint-Clar compte 624 habitations, soit près du double que 40 ans auparavant.

Si l'on observe la progression du nombre de résidences principales, elles ont augmenté de 50 % alors que la population connaît une stabilisation durant cette période. Cette évolution dissociée répond au phénomène de desserrement des ménages dont le nombre de personnes est passé de 3.35 à 2.20 entre 1968 et 2017. Il a donc été nécessaire de produire plus de logements pour répondre à la décohabitation de la population. Malgré la perte d'habitants entre 1968 et 2000, le parc de résidences principales n'a cessé de se développer afin de répondre au desserrement des ménages.

Par ailleurs, on peut remarquer que le nombre de logements vacants<sup>9</sup> est en augmentation globale depuis 1970. Le développement du parc de logement conjugué à une perte d'habitants jusque dans les années 1990 a entraîné le délaissement de certaines habitations, notamment dans le centre bourg. En 2017, les logements vacants représentent 13.8 % du parc de logements.

<sup>9</sup> Définition INSEE : un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location,
- En attente de règlement de succession,
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,

### EVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ET DE LEUR OCCUPATION (1968-2017)

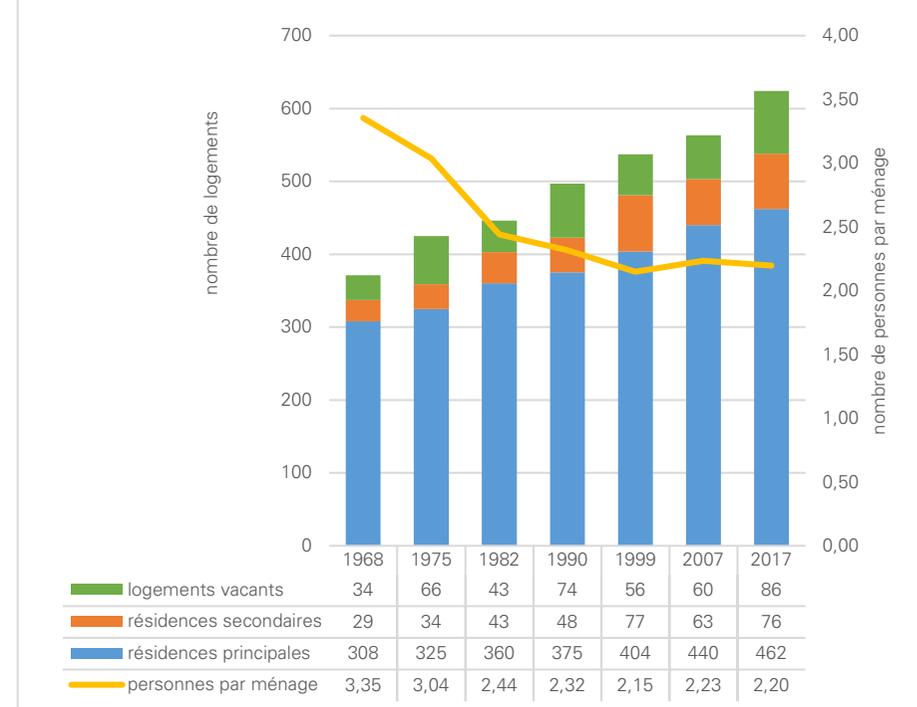


Figure 67 : évolution du statut d'occupation des logements et du nombre de personnes par ménage à Saint-Clar, source INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2007 et 2017, réalisation Paysages

- Conservé par un employeur pour un usage futur au profil d'un de ses employés,
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste...)



En 2022, une étude sur la vacance à Saint-Clar a été réalisée dans le cadre d'une étude habitat réalisée à l'échelle de la CCBL. Elle identifie 67 logements vacants, soit un volume en diminution par rapport aux données 2017.

Ils sont principalement localisés en centre-ville. Plus de la moitié des logements identifiés dans ce cadre relèvent de la vacance structurelle, ils sont plus difficiles à mobiliser et à remettre sur le marché.

### Définition

Selon la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé correspondant à l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement vétuste).

→ Les deux premiers cas relèvent de la vacance dite « **frictionnelle** » ou « de courte durée », nécessaire à la rotation des ménages dans le parc privé pour garantir la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc du logement.

**Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %.**

→ Les deux autres cas relèvent de la vacance dite « **structurelle** » ou « de longue durée ».

Figure 69 : définition de la vacance, source Vacance des logements • Stratégies et méthodes pour en sortir | Eurométropole de Strasbourg | Anah | 2018

	Nombre de logements vacants	Dont vacance structurelle	Dont vacance frictionnelle
<b>CC Bastides de Lomagne</b>	<b>591</b>	<b>316</b>	<b>275</b>
Cologne	42	16	26
Mauvezin	147	65	82
Saint-Clar	67	36	31

### Vacance structurelle et frictionnelle en 2022

Source : LOVAC2021, MAJIC2022 | Traitement : Urbanis

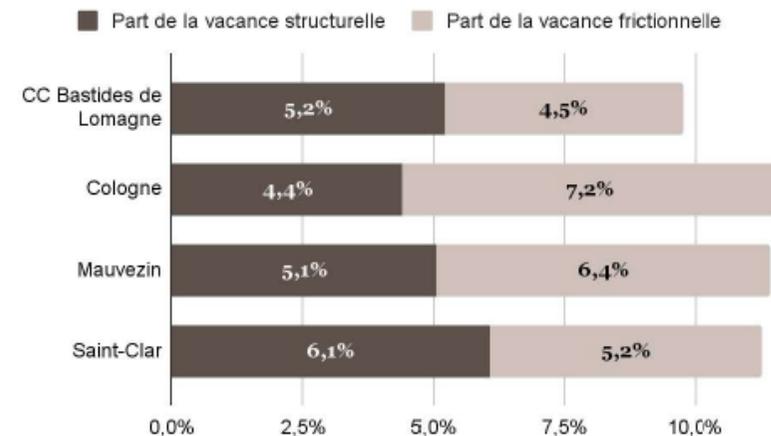


Figure 68 : extrait étude habitat CCBL 10/22



Figure 70 : extrait étude habitat CCBL 10/22



Le centre-ville est particulièrement touché par la vacance en raison de l'âge du parc de logement. La réhabilitation des logements du centre est un enjeu fondamental afin de ne pas entraîner la vétusté du parc et ainsi préserver la valeur patrimoniale du centre. La commune est déjà engagée dans cette réflexion puisque la municipalité a choisi de mettre une taxe sur tous les logements inoccupés.

La Communauté de Communes Bastides de Lomagne s'est engagée dans une démarche d'amélioration de l'habitat privé par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de 2020 à 2022. Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont la lutte contre l'insalubrité et la dégradation du bâti et le développement d'une offre de logements locatifs à des prix de loyer maîtrisés. Dans ce cadre, sur la commune de Saint Clar 12 dossiers ont été agréés sur la commune : 9 dossiers énergie, 1 dossier autonomie pour des propriétaires occupants et 2 dossiers d'amélioration thermique agréés pour des propriétaires bailleurs.

Le parc de résidences secondaires est également en augmentation et passe de 29 à 76 résidences secondaire en 2017 soit 12.2 % du parc de logement. Le développement du parc de résidences secondaires permet de conforter le volet touristique de la commune. Les résidences secondaires peuvent être de deux ordres :

- ✓ Il peut s'agir de maisons de familles qui appartiennent aux populations qui ont quitté le territoire communal dans les années 1990 mais qui ne se sont pas séparé de leurs biens immobiliers.

- ✓ Les résidences secondaires sont également des maisons de campagnes achetées par des tiers qui viennent renforcer l'image touristique du territoire.

## b) La prédominance de la maison individuelle

A l'image de nombreux espaces ruraux, la maison individuelle prédomine à Saint-Clar. En effet, la commune compte 11 % d'appartements dans son parc de logements en 2017. Cependant, depuis 1999, leur nombre et leur proportion ont été renforcés sur le territoire communal. Malgré cet effort, la maison individuelle représente encore 9 logements sur 10 sur Saint-Clar.

Concernant le statut des occupants, le nombre de propriétaires progresse au cours de la période récente. En revanche, le nombre de locataires reste stable sur la période.

Par ailleurs, le parc de logement sociaux progresse et est conforté sur une période récente, il représente 32 logements en 2022.

Ainsi l'on peut penser que Saint-Clar s'inscrit dans le profil des communes rurales hors influence métropolitaine. La commune doit répondre à toutes les étapes du parcours résidentiels afin de satisfaire les besoins de la population locale. Le développement du parc locatif et/ou social permet le maintien des jeunes ne pouvant accéder à la propriété mais aussi le maintien des populations âgées sur la commune à proximité des commerces et des services.

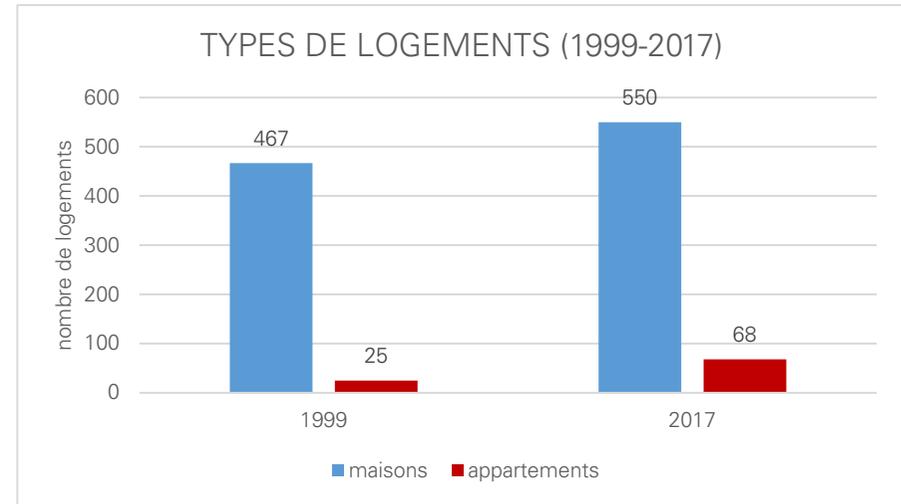


Figure 71 : répartition du parc de logements par typologie, source INSEE RP 1999 et 2014, réalisation Paysages

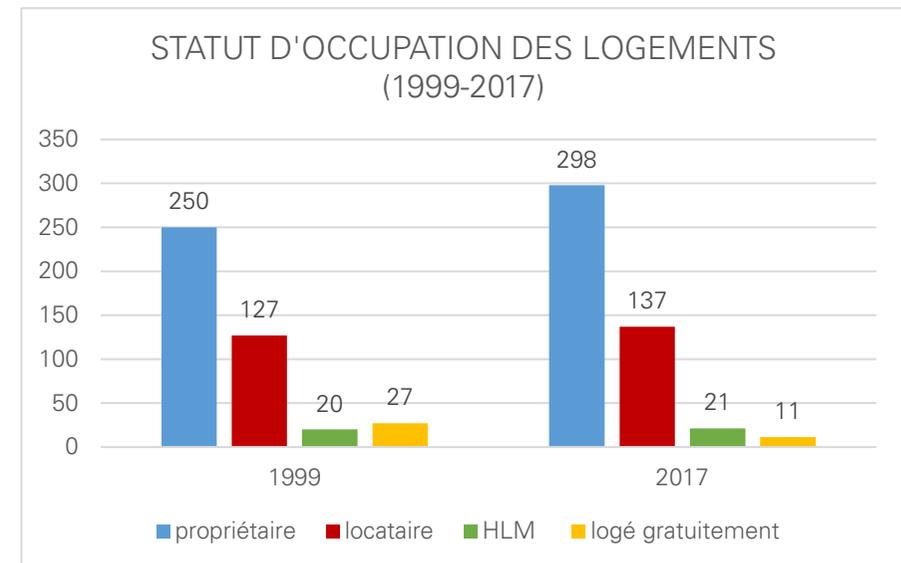


Figure 72 : répartition du parc du logement par statut d'occupation, source INSEE RP 1999 et 2014, réalisation Paysages

## 5. Un rythme de construction en progression

Saint-Clar a autorisé 42 nouveaux logements depuis 2010, soit une moyenne de 4 logements par an.

Entre 2010 et 2012, la construction est assez stable avec environ 5 constructions de logement par an. A partir de 2013, la construction se ralentit pour reprendre de façon remarquable en 2015.

Le pic des permis est atteint en 2015 avec 7 permis accordés et en 2019.

En parallèle des constructions à vocation de logement, la commune a accueilli :

- 9 bâtiments à vocation économique principalement situé dans la zone d'activité de Labarthete.
- 5 bâtiments agricoles dont un siège d'exploitation renforçant ainsi le poids de l'activité locale,
- 1 bâtiment d'équipement,
- 2 changements de destination de grange en habitation.

Sur ces dix années, les constructions se sont dispersées au sud du territoire communal, souvent le long des voies et sans conforter le noyau urbain.

Chaque construction à vocation de logement a en moyenne consommé 1 500 m<sup>2</sup>, soit une consommation estimée à 6.1 ha pour l'habitat sur 10 ans.

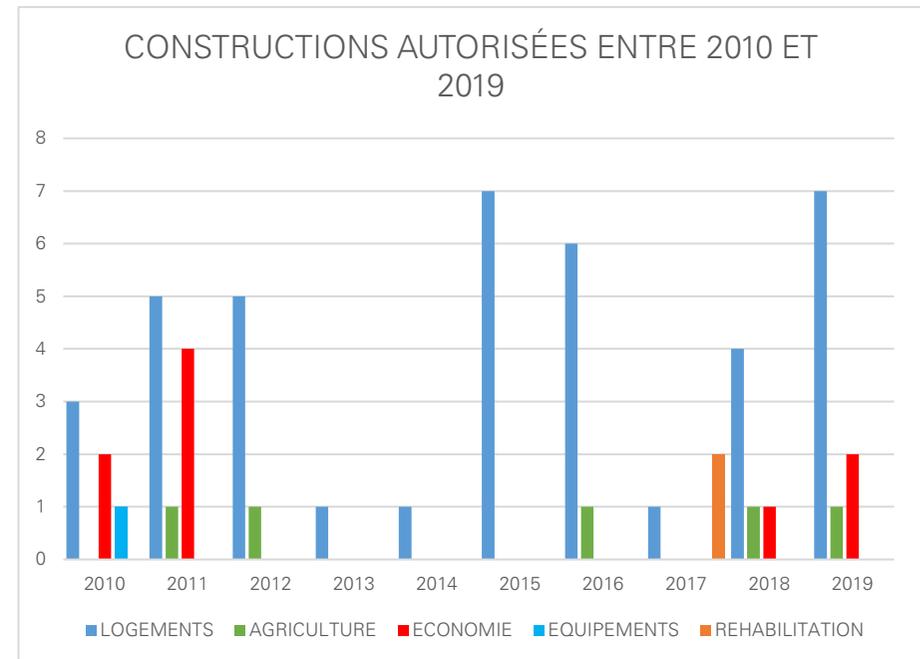


Figure 73 : constructions autorisées à Saint-Clar entre 2010 et 2019, source commune, registre des permis, réalisation Paysages.

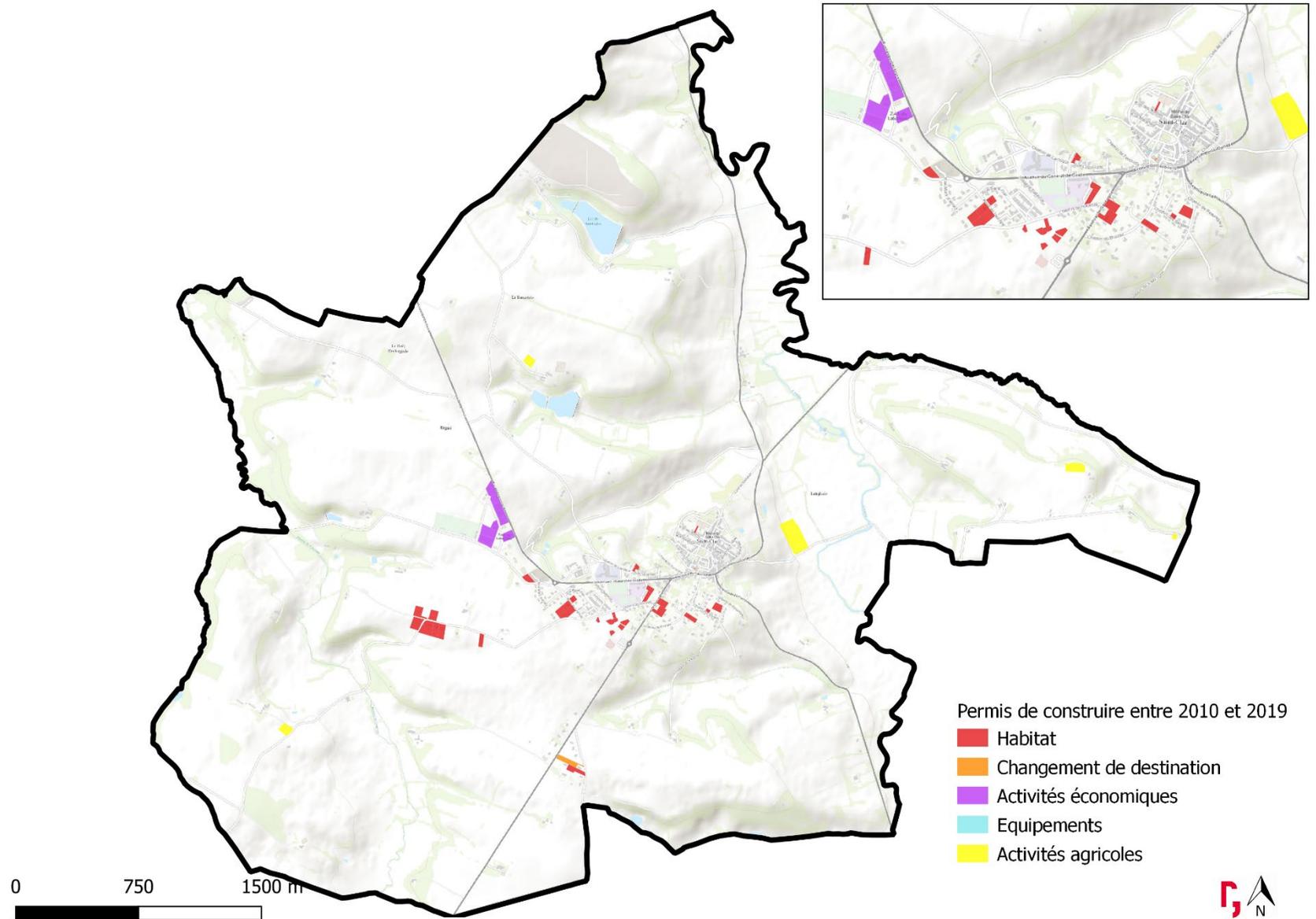


Figure 74 : Localisation des permis de construire à Saint-Clar entre 2007 et 2016, source commune, registre des permis, réalisation Paysages.



Selon le site de l'observatoire de l'artificialisation, entre 2009 et 2020, 16.38 ha ont été artificialisés dont 8.3 ha pour des activités économiques, 6.8 ha pour de l'habitat et 0.9 ha pour des activités mixtes.

Si l'on compare ces données aux communes périphériques, on remarque que Saint-Clar a un flux d'artificialisation comprise entre 10 et 20 ha, taux plutôt élevé mais caractéristique de commune dynamique, pouvant être catégorisée de pôle locaux.

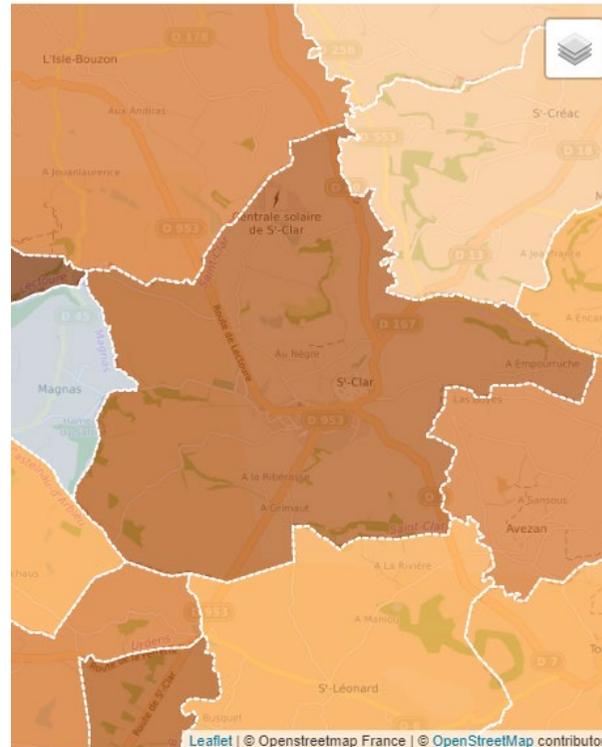


Figure 75 : Flux d'artificialisation entre 2009 et 2020, source : observatoire de l'artificialisation



## V. Les équipements du territoire

### 1. Commerces et services à la population

La commune de Saint-Clar est dotée d'une gamme de services et équipements publics de qualité.

D'après les données de l'INSEE 2017, sont recensés sur le territoire communal :

- ✓ Enfance et petite-enfance :
  - 1 école maternelle,
  - 1 école primaire,
  - 1 ALAE,
  - 1 relais d'assistants maternels
- ✓ Santé et social :
  - 1 hébergement pour personnes âgées de 64 places,
  - 1 hébergement pour personnes handicapées de 41 places,
  - 1 aide sociale à l'enfance de 49 places,
  - 3 médecins omnipraticiens,
  - 1 chirurgien-dentiste,
  - 4 infirmiers,
  - 2 masseurs kinésithérapeutes,
  - 1 pédicure-podologue,
  - 2 pharmacies,
  - 1 ambulance,
- ✓ Commerces :

- 1 supermarché,
- 1 supérette,
- 2 boulangeries,
- 2 boucheries charcuteries,
- 1 magasin d'équipements du foyer,
- 1 fleuriste,
- 1 station-service,

- ✓ Services :
  - La Mairie,
  - 1 Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP),
  - 1 gendarmerie,
  - 1 banque,
  - 1 bureau de poste,
  - 2 réparateurs automobile et de matériel agricole,
  - 1 école de conduite,
  - 3 maçons,
  - 3 plâtriers peintres,
  - 5 menuisiers, charpentiers, serruriers,
  - 2 plombiers, couvreurs, chauffagiste,
  - 2 coiffeurs,
  - 6 restaurants,
  - 1 agence immobilière,
  - 1 office de tourisme,
- ✓ Sport et loisirs :
  - 1 boulodrome,
  - 1 tennis,

- 1 parcours sportif/santé,
- 2 terrains de grands jeux,
- 2 salles non spécialisées,
- 1 rollers-skate-vélo bicross ou freestyle,
- 1 baignade aménagée,
- 1 boucle de randonnée,
- 1 médiathèque,
- 1 centre-équestre,
- 1 école de musique.

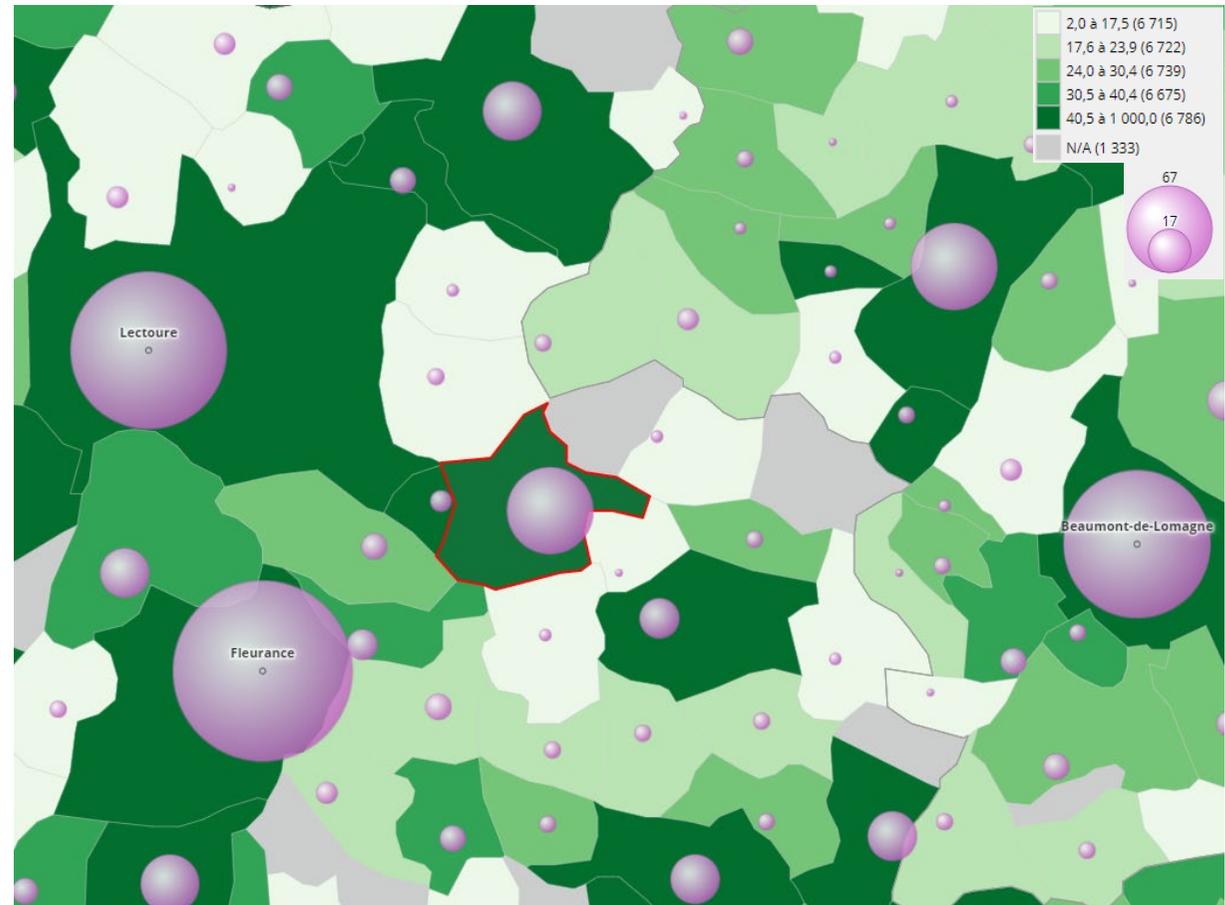


Figure 76 : Nombre d'équipements et taux d'équipement de services aux particuliers par commune en 2018, Source geoclip, réalisation Paysages



L'école de Saint-Clar accueille plus de cent élèves répartis de la maternelle au CM2.

Cette gamme d'équipements est développée pour une commune non pôle. De plus, elle peut être complétée facilement par les différents pôles qui entourent la commune, notamment Fleurance qui possède 292 équipements (commerce, équipements de sports et de loisirs, équipements de tourisme, services aux particuliers, transports et déplacements, enseignement et santé) ou encore Lectoure ou Beaumont-de-Lomagne. Pour une gamme de services et commerces plus larges, la commune bénéficie de l'agglomération auscitaine.

Le nombre d'équipements représente une offre plutôt élevée par rapport aux autres territoires avec un taux d'équipement (tous équipements confondus) de 71 équipements pour 1000 habitants, cette offre reste cohérente avec l'échelle de la commune. Cependant, la population est ainsi dépendante des autres pôles pour les commerces et services de gamme supérieure. L'offre d'équipements et services devra être cohérente avec l'évolution de la population et de ses besoins.



Figure 77 : AHPAD Lavallée, source : Maison de retraite



Figure 79 : Médiathèque de Saint-Clar, source : Paysages



Figure 78 : Restaurants, source : Paysages



## 2. Le patrimoine communal

La commune de Saint-Clar possède quelques propriétés bâties, on recense : la Mairie, la halle, l'église, l'école, la gendarmerie, la médiathèque, les salles des fêtes ainsi que différents bâtiments et logements.

Le patrimoine communal est complété par des espaces non-bâti qui ont diverses vocations :

- ✓ Voirie,
- ✓ Equipements sportifs,
- ✓ Zone de loisir,
- ✓ Zone d'activités,

De plus, la commune dispose de quelques réserves foncières pour réaliser les projets communaux.

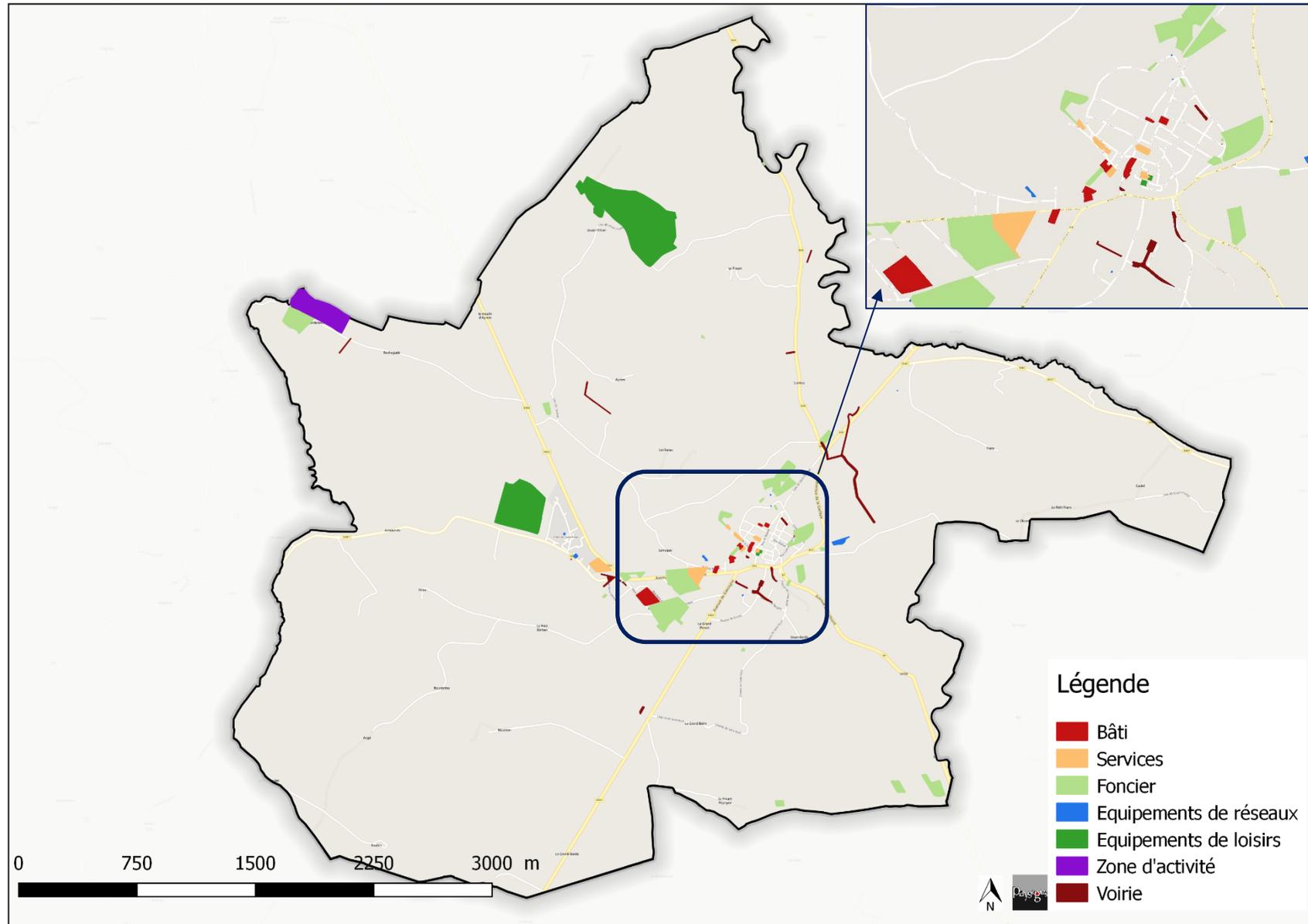


Figure 80 : Localisation des propriétés communales, source Mairie de Saint-Clar, réalisation Paysages.

### 3. Les réseaux

#### a) Le réseau d'adduction d'eau potable

La gestion et l'entretien du réseau d'eau potable est assuré par le SIAEP de l'Arrats et de la Gimone.

L'état du réseau est satisfaisant et bien maillé sur l'ensemble du territoire, aucun problème n'a été identifié sur la commune.

La commune dispose de plusieurs châteaux d'eau, ce qui lui permet une desserte adaptée à la demande.



Figure 81 : château d'eau de Saint-Clar, source : Paysages

#### b) Le réseau d'assainissement

La commune a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées à la communauté de commune des Bastides de Lomagne. Pour gérer ce service, une commission a été constituée, elle dispose d'un budget propre et autonome au sein de l'intercommunalité.

##### *Assainissement collectif*

Un réseau de collecte séparatif existe dans le bourg depuis 1980 et s'est développé par tranche successives. La station de traitement a été créée en 1984 et est conçue pour recevoir une charge équivalente à 1 500 habitants. La charge reçue par la station est estimée à environ 1 150 équivalent habitants.

Un réseau de collecte est également présent pour la base de loisir d'En Calavès avec un « Décanteur-Digesteur » d'un volume de 6 000 litres.

En 2013, une station de type « filtre à sable planté de roseaux » au lieu-dit « En Calavès » a été créée à Saint-Clar.

En 2002, un schéma d'assainissement collectif a été réalisé et a préconisé un assainissement collectif du bourg en raison des problèmes de sol qui n'est pas favorable à l'épandage souterrain. En 2010, ce schéma est révisé afin de se mettre en conformité avec l'urbanisation souhaitée à l'ouest du centre-bourg.

Un projet de construction d'une nouvelle STEP est à l'étude par la communauté de communes pour remplacer la STEP existante dont la qualité du traitement et des rejets ne répondent plus aux exigences réglementaires actuelles (source AVP reconstruction de la STEP). Les études de dimensionnement du nouvel équipement prennent en compte les raccordements existants, le potentiel habitat du PLU et les évolutions dans la zone d'activités.

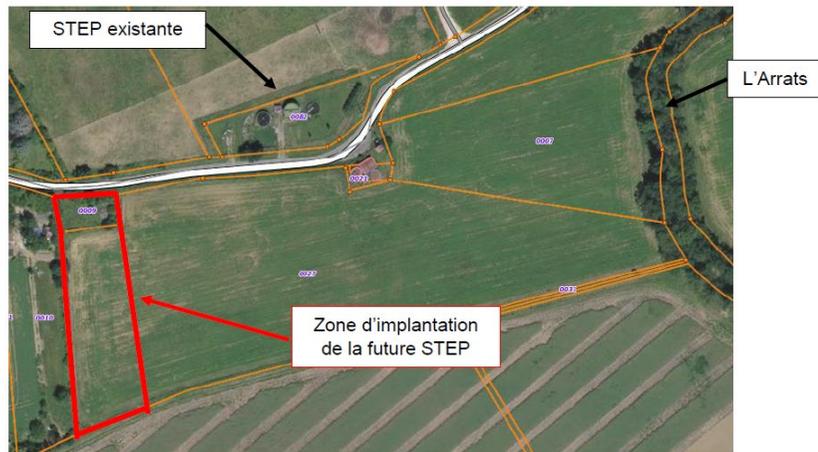


Figure 83 : extrait AVP reconstruction de la STEP de Saint Clair, source CCBL

### Assainissement non collectif

Les dispositifs présents dans les zones d'assainissement non collectif sont contrôlés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) mis en place par l'intercommunalité. La commission de l'intercommunalité a signé des conventions pour le suivi des 2 500 installations existantes, ainsi que des constructions neuves sur l'ensemble du territoire intercommunal.

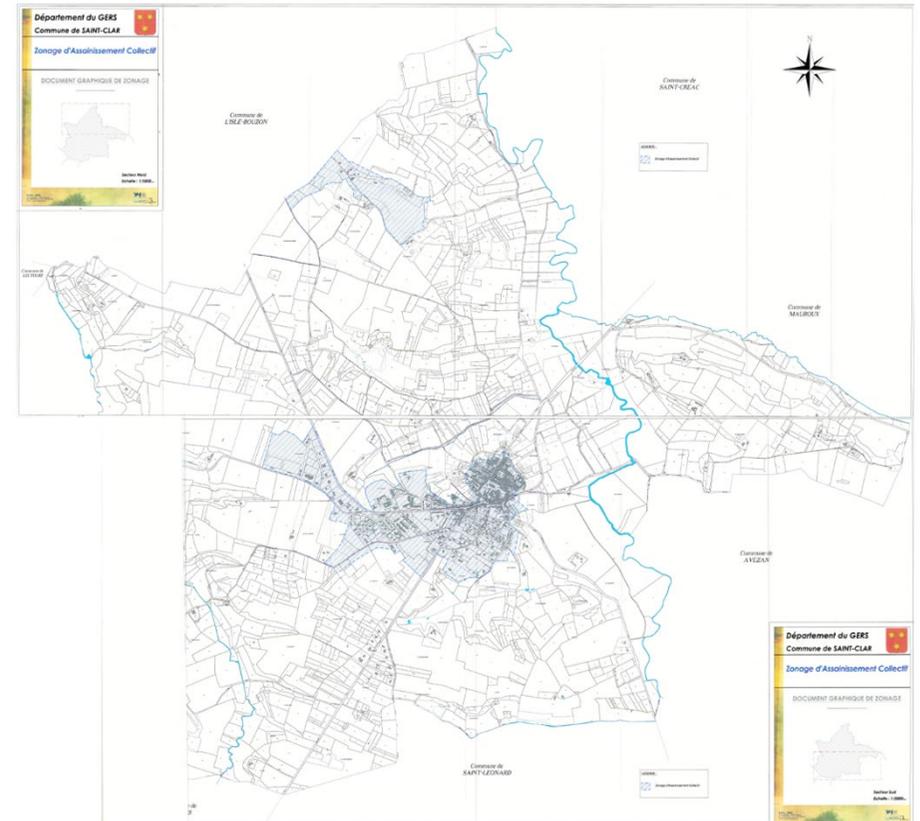


Figure 82 : Zonage d'assainissement collectif de la commune de Saint-Clair en 2010, source : mairie.



### **c) Les eaux pluviales**

Les eaux pluviales de la commune de SAINT-CLAR sont collectées par le réseau existant de fossés en bordure des routes et des parcelles, rejoignant les nombreux ruisseaux de la commune. Le relief permet l'évacuation des eaux de pluie dans diverses directions et notamment vers plusieurs ruisseaux de la commune.

De nombreux bassins de retenue d'eau sont présents sur le territoire permettant le stockage des eaux pluviales et servent à l'irrigation des surfaces agricoles.

L'entretien des fossés devra être assuré de sorte à permettre une évacuation correcte des eaux pluviales.

## d) La défense incendie

Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte les besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Gers, en matière de défense contre l'incendie et d'accessibilité aux différentes constructions.

La défense incendie relève de la responsabilité du Maire. La commune accueille un centre d'incendie et de secours.



Figure 84 : centre de secours et d'incendie de Saint-Clar, source : Paysages

## 4. La couverture internet

La commune de Saint-Clar est desservie par un réseau internet en moyenne assez performant. Seul le centre-bourg et les habitations à l'ouest et au sud du bourg sont desservies par 30 à 100 Mbit/s. Le reste de la commune est desservi de manière ponctuelle par 8 à 30 Mbit/s, voire 3 à 8 ou encore moins de 3 Mbit/s.

On constate que la zone d'activités de Labarthe a un réseau internet assez faible avec 8 à 30 Mbit/s. Afin de rester compétitif pour l'accueil de nouvelles entreprises, la commune gagnerait à développer son réseau haut débit.

Le Département dispose d'un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) depuis 2012. Dans ce cadre, il prévoit la desserte du territoire par la fibre d'ici 2020.

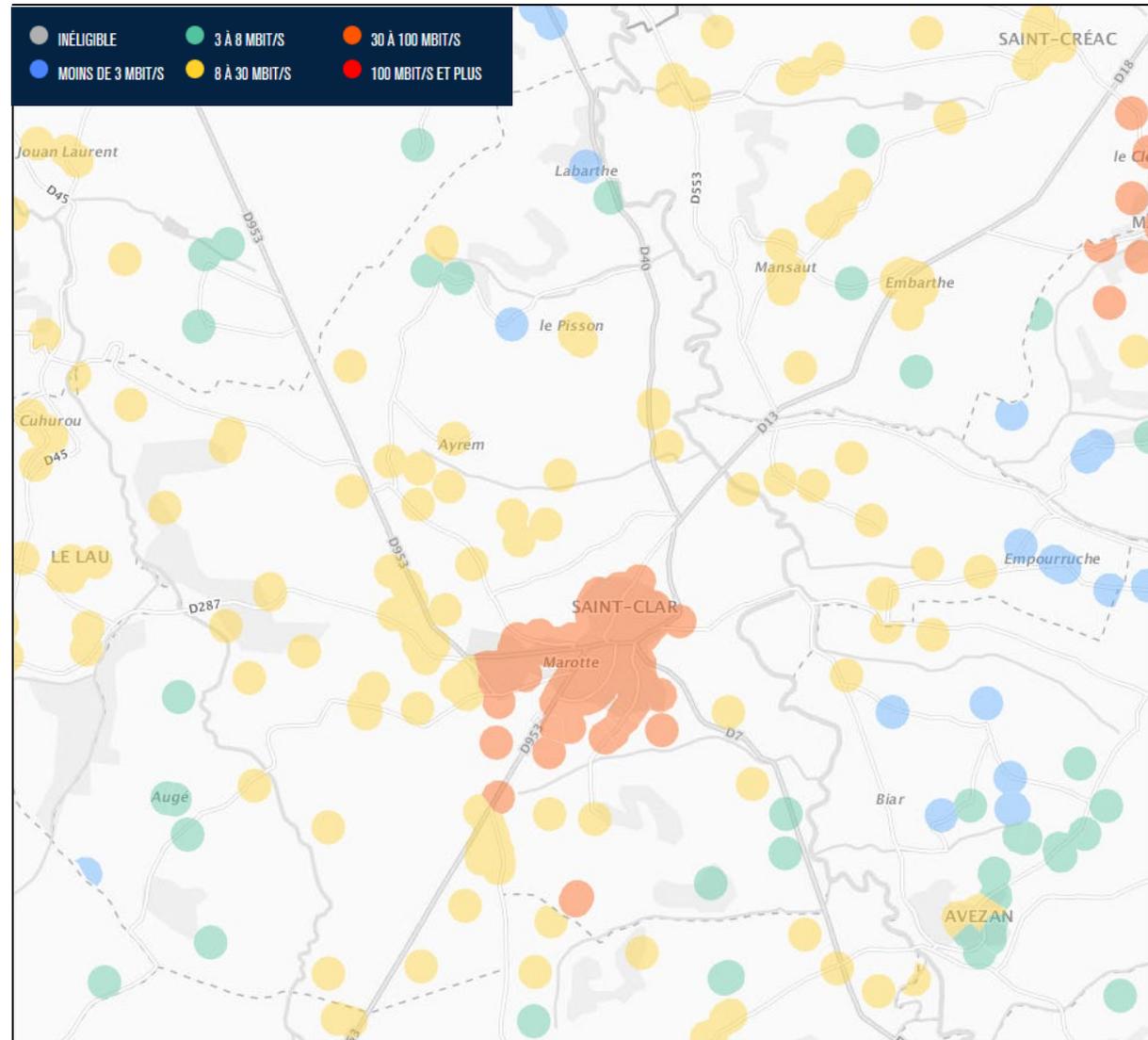


Figure 85 : la couverture internet de la commune de Saint-Clar, source : l'observatoire France très haut débit, réalisation : Paysages



## C. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---



## I. Géographie du territoire

### 1. Le relief

La commune de Saint-Clar s'inscrit dans le paysage vallonné qu'offre l'Éventail gascon, dans le département du Gers.

Issu des Pyrénées centrales, au Sud du département, cet ensemble nommé « éventail gascon » descend du piémont pyrénéen. Il se compose de vallées divergentes, entre lesquelles digitent d'amples coteaux molassiques. Ils viennent se fondre, au Nord, dans la vallée de la Garonne et les sables de la plaine landaise.

Ces vallons et vallées, coteaux et collines présentent des reliefs modestes et varient selon des altitudes de 80 à 300 m NGF (Normes géographiques françaises). Les amplitudes topographiques sont rarement supérieures à 100 m.

Souvent, les collines sont entrecoupées de vallons où se dissimulent des lacs et étangs artificiels voués à l'agriculture.

Les versants reliant sommets et vallées présentent une singularité morphologique. Ils sont inégaux et dissymétriques :

- A l'Est de la vallée, le versant est court et abrupt, au pied duquel coule généralement la rivière ;
- A l'Ouest, le versant est long et doux.

Chaque vallée est ainsi composée de trois ensembles différenciés et nommés en fonction de leurs caractéristiques :

- La ribère, le fond de vallée et la plaine alluviale ;
- La serre, le sommet des coteaux et le versant abrupt ;
- Et la boubée, le versant en pente douce.

Au niveau de la commune de Saint-Clar, une carte représentant les courbes altimétriques a été réalisée, enfin de mieux visualiser le relief local. Il s'agit de la carte suivante.

La commune de Saint-Clar est traversée par 2 vallées. La vallée de L'Arrats est la majeure à l'Est de la commune. Enfin, la vallée de l'Auroue est plus petite et se situe à l'Ouest. On y retrouve les caractéristiques des reliefs gersois, avec à l'Est de la vallée un versant abrupt et à l'Ouest un versant plus doux.

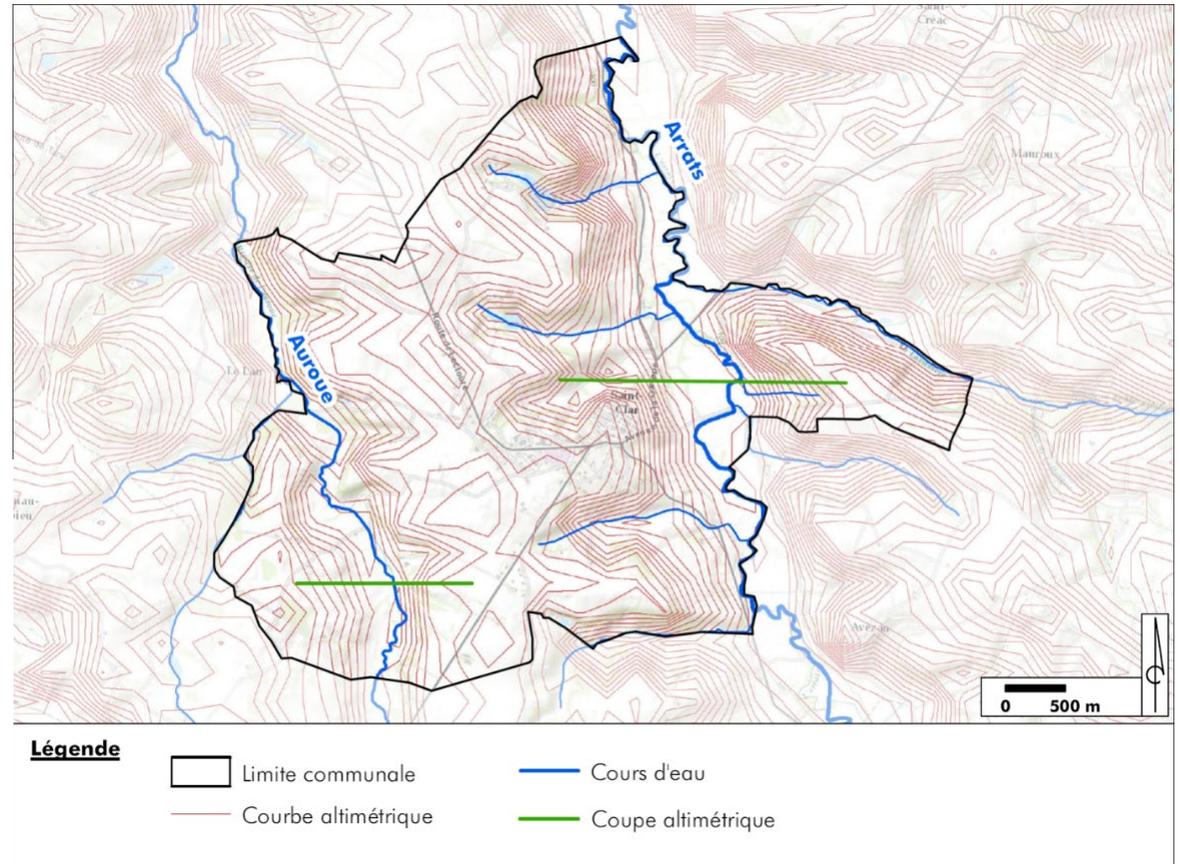
Le reste du territoire de la commune est assez vallonné, avec localement des points hauts culminants aux alentours de 180 m NGF.



Coupe altimétrique de la Vallée de l'Arrats, source : Géoportail



Coupe altimétrique de la Vallée de l'Auroue, source : Géoportail



**Légende**

- Limite communale
- Cours d'eau
- Courbe altimétrique
- Coupe altimétrique

Figure 86 : carte altimétrique de la commune de Saint-Clar, source : BD Alti, World topo Map, réalisation Artifex

## 2. Le réseau hydrographique

Sur la commune de Saint-Clar, plusieurs masses d'eau superficielles sont recensées par le SDAGE Adour-Garonne :

- FRFR213A : L'Arrats du barrage –réservoir de l'Astarac au confluent de la Garonne,
- FRFR214 : L'Auroue,
- FRFR231A\_5 : La Lavassère.

**L'Arrats** prend sa source sur les plateaux de Lannemezan (31) et se jette dans la Garonne. Son cours naturel s'étend sur 131 km. Cependant, l'allongement de la rivière par le canal de la Neste lui permet d'atteindre 162 km. Ce cours d'eau est géré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arrats.

**L'Auroue** est un affluent direct de la Garonne. De 62,4 km de longueur, ce cours d'eau prend sa source dans la commune de Craste (32). Il est en attente d'un gestionnaire. Une discussion est en cours entre les deux communes concernées.

Enfin, **la Lavassère** est un cours d'eau qui prend sa source dans la commune de Gaudonville (32) et se jette dans l'Arrats. Son cours fait 7 km de long.

La carte ci-après localise les principaux cours d'eau de la commune de Saint-Clar, ainsi que les retenues d'eau artificielles.

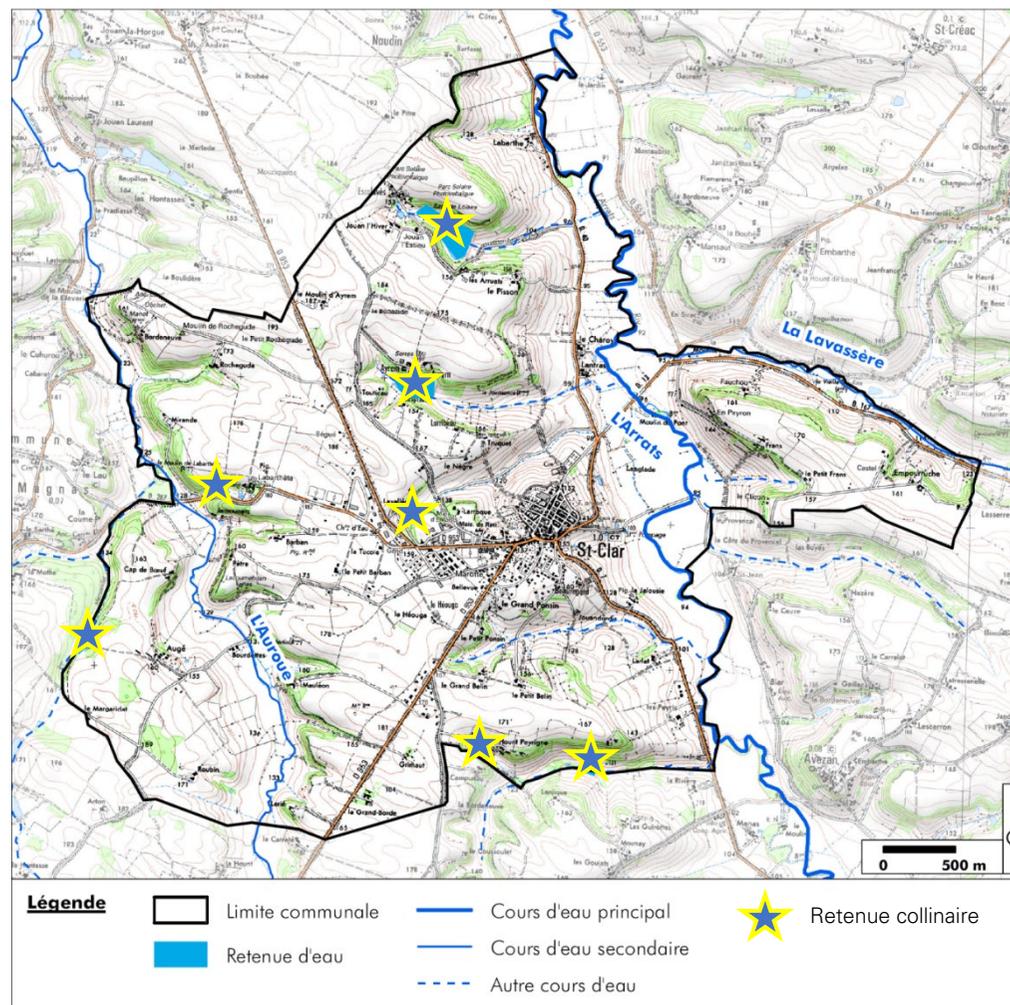


Figure 87 : carte du réseau hydrographique de la commune de Saint-Clar, source : IGN Scan 25, BD Carthage, réalisation Artifex



En ce qui concerne les retenues d'eau, elles sont toutes initialement à vocation agricole. Cependant, la plus grande, au Nord de la commune, est intégrée à une base de loisirs où sont pratiqués la pêche, la baignade et les sports nautiques. La base de loisirs est une propriété de la commune.



Figure 88: Cours d'eau de l'Arrats, source : Artifex



Figure 89 : Cours d'eau de l'Auroue, source : Artifex

### Débit des masses d'eau

Selon la banque de données HYDRO, les cours d'eau de l'Arrats et de l'Auroue possèdent une station hydrométrique chacun.

Le graphe ci-dessous présente les débits moyens mensuels de l'Arrats. La station de mesure se situe sur la commune de Saint-Antoine (32) à environ 17 km au Nord de Saint-Clar.

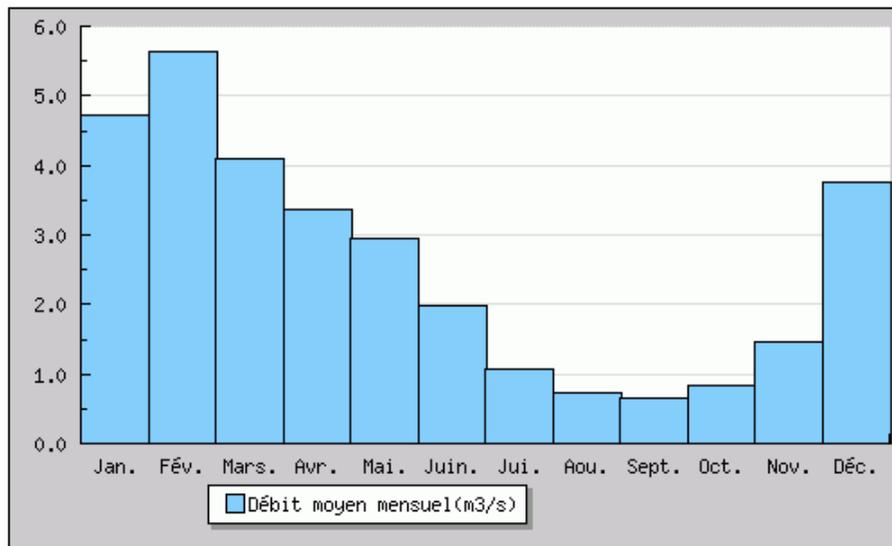


Figure 91 : Débit moyen de l'Arrats, source : hydro.eaufrance.fr

Le cours d'eau de l'Arrats connaît d'importantes variations saisonnières de débits causées par les sécheresses estivales.

Le graphe ci-dessous présente les débits moyens mensuels de l'Auroue. La station de mesure se situe sur la commune de Caudecoste (47) à environ 25 km au Nord de Saint-Clar.

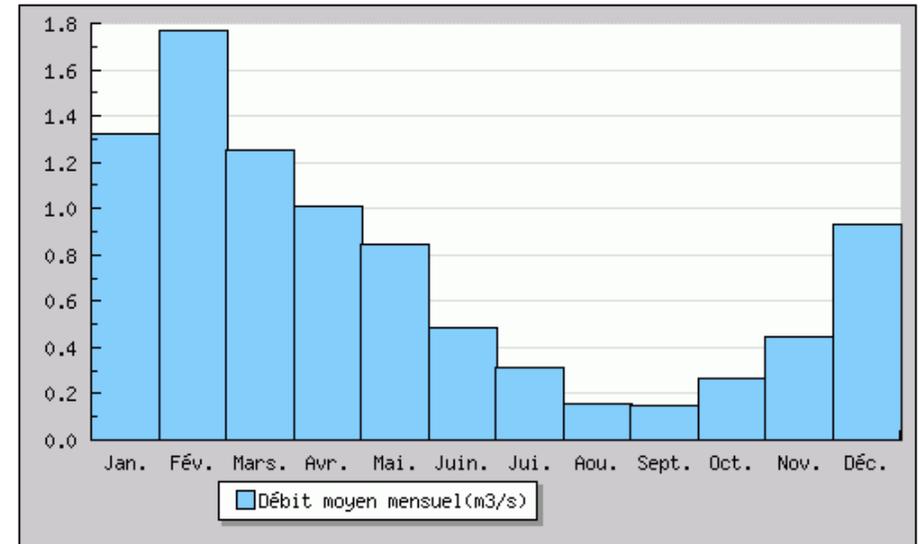


Figure 90 : Débit moyen de l'Auroue, source : hydro.eaufrance.fr

Comme le cours d'eau de l'Arrats, l'Auroue connaît d'importantes variations saisonnières de débits causées par les sécheresses estivales.

Le tableau suivant donne les caractéristiques des cours d'eau de l'Arrats et de l'Auroue, au niveau de leurs stations respectives.

Cours d'eau	Surface du bassin versant	Débit moyen	Quinquennale sèche	Quinquennale humide	Débit instantané maximal
L'Arrats	600 km <sup>2</sup>	2,6 m <sup>3</sup> /s	1,5 m <sup>3</sup> /s	3,6 m <sup>3</sup> /s	203 m <sup>3</sup> /s
L'Auroue	196 km <sup>2</sup>	0,75 m <sup>3</sup> /s	0,44 m <sup>3</sup> /s	1 m <sup>3</sup> /s	30 m <sup>3</sup> /s

### 3. L'occupation du sol

La carte ci-après présente les différentes zones telles que répertoriées dans l'ABC communal : les terres agricoles, les milieux naturels, l'habitat et le tissu urbain de la commune de Saint-Clar.



Figure 92 : Photos d'une zone urbanisée, d'une zone agricole et de deux zones naturelles de la commune de Saint-Clar, source : Artifex

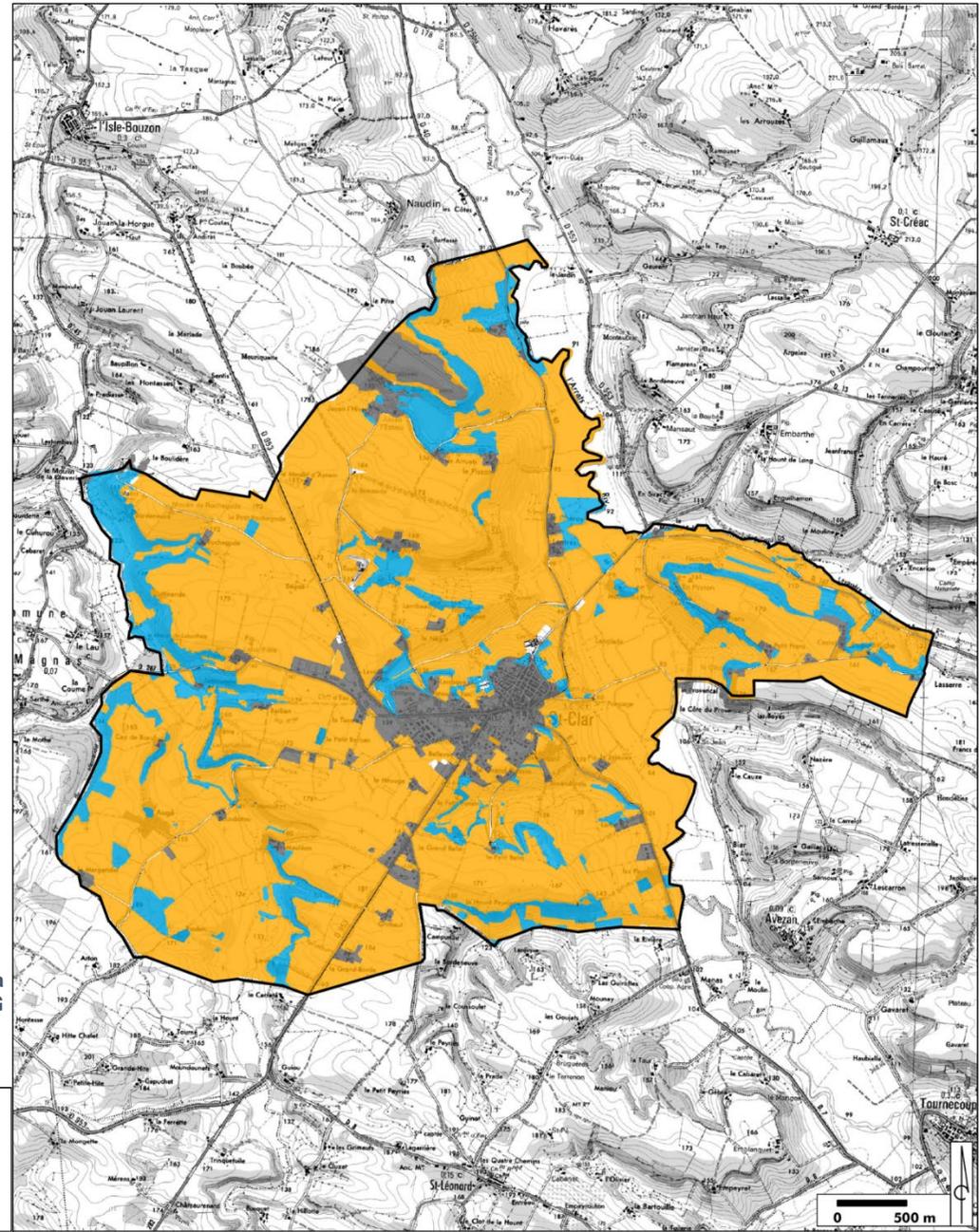


Figure 93 : carte des zones naturelles, agricoles et urbanisées de la commune de Saint-Clair, source : IGN Scan 25, BD Carthage, RPG 2012, réalisation : Artifex

Légende		Zone	
	Limite communale		Agricole
	Naturelle		Urbanisée
	Non connue		



## **a) Les terres agricoles**

Les terres agricoles occupent la majeure partie du territoire de la commune de Saint-Clar, elles sont présentes sur 13,05 km<sup>2</sup>. Elles représentent 70 % des 17,91 km<sup>2</sup> de la commune.

Elles sont dominées par la culture céréalière (blé, maïs ou tournesol) occupant de grandes parcelles, parfois séparées par des haies ou des boisements. Quelques pâtures sont également implantées sur le territoire de la commune. Enfin, on peut noter la présence ponctuelle de friches vivaces et de parcelles de vignes.

## **b) Les milieux naturels**

Le milieu naturel est le deuxième milieu le plus présent sur le territoire de Saint-Clar, avec une couverture sur 2,28 km<sup>2</sup>, soit 13% de la surface totale de la commune.

Le milieu naturel est très diversifié. Il se décline, dans le diagnostic écologique détaillé plus loin, par les boisements, les parcelles agricoles à l'abandon, les pelouses et prairies sèches, les prairies humides, le réseau hydrographique, etc.

Les boisements sont plutôt peu présents sur la commune et occupent essentiellement les coteaux, ou bien prennent la forme de bosquets au sein des parcelles agricoles. Certaines parcelles agricoles sont à l'abandon, et se ferment progressivement, ce qui crée de nouveaux milieux naturels. Les pelouses et prairies sèches occupent des espaces de petites superficies, couvrant le plus souvent les coteaux orientés Sud. Les prairies humides

sont dues aux débordements des ruisseaux ou à la résurgence de nappe. Les cours d'eau de l'Arrats et de l'Auroue représentent également le milieu naturel : leurs berges sont soit naturelles, soit boisées. Ces peuplements boisés de bords de cours d'eau sont dominés par les aulnes et les frênes.

## **c) L'habitat et l'espace urbain**

L'urbanisation couvre 2,16 km<sup>2</sup> de territoire communal, soit 12 % de la surface totale de Saint-Clar.

Elle se concentre essentiellement au niveau du bourg, suivant un ancien tracé médiéval qui s'est construit au fil des siècles, s'est pérennisé et densifié jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle.

L'habitat dispersé se décline en petits hameaux et fermes isolées nommées bordes, qui se sont partagé, en particulier aux 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, les terres agricoles. Il concerne également des moulins à eau édifiés au creux de chaque vallée.

Enfin, un habitat plus récent et selon un tissu plus lâche s'est étalé vers l'Ouest et le Sud non loin du cœur ancien, parfois selon des opportunités foncières à proximité d'une route.



## 4. Portrait géographique et synthèse

### Morphologie générale :

La commune de Saint-Clar est constituée d'une succession de vallons et de collines aux terres majoritairement fertiles, où le socle calcaire est plus ou moins présent. Ses terres en majorité céréalières sont traversées par plusieurs cours d'eau selon une direction Sud-Est-Nord-Ouest, dont les principaux forment 2 vallées distinctes : la vallée de l'Arrats et la vallée de l'Auroue. Elles sont typiques des vallées asymétriques du relief gersois : à l'Est les versants sont abrupts tandis qu'à l'Ouest les versants présentent des pentes plus douces. Le reste de la commune est modelé de collines successives dont les points hauts peuvent culminer vers 180 m d'altitude (selon les normes RGF).

### L'eau et le climat :

Les cours d'eau de l'Arrats et de l'Auroue détenant une station de mesure de débit chacun sont sujets à d'importantes variations saisonnières causées par les sécheresses estivales. La Lavassière, affluent de l'Arrats, ne fait pas l'objet de mesures mais vit très certainement de telles variations.

Les retenues d'eau sur la commune sont initialement vouées à l'agriculture. Cependant la plus grande, au Nord, est maintenant utilisée comme base de loisirs.

### Éléments de repères :

Le tout est animé par quelques parcelles de boisements, haies bocagères, de plantations plus ornementales accompagnant des axes viaires importants, mais également les bordes et autres demeures anciennes.

### Lien habitat socle géologique :

Le village originel vient profiter d'un lieu privilégié, dominant la vallée de l'Arrats. Sa typologie de village en belvédère, ou de village silhouette est encore préservée grâce à la présence de l'agriculture sur ses pourtours, excepté à l'Ouest et au Sud.

### Synthèse de l'occupation du sol :

En ce qui concerne l'occupation du sol, la commune est majoritairement tournée vers l'agriculture, puisqu'une majeure partie de son territoire (70 %) est occupée par des cultures céréalières ou des pâtures. La culture du maïs est présente ; très demandeuse d'eau, elle fait de celle-ci une ressource indispensable pour la commune. Ensuite, le milieu naturel est le deuxième milieu le plus représenté (13 %) sur la surface totale de Saint-Clar. Il se compose d'une très grande diversité des habitats. Enfin, les terres urbanisées occupent une surface moindre (12 %) sur le territoire de la commune, principalement concentrées de façon dense dans le bourg. Quelques hameaux et fermes implantés en situation isolée parsèment ces terres.

## II. Le cadre de vie environnemental du territoire

### 1. Grands paysages et éléments de détail

#### a) Unité paysagère

Les fiches pratiques réalisées par les CAUE de Midi-Pyrénées en 2011 offrent un portrait des paysages aux échelles vastes des entités paysagères. L'Inventaire des paysages du Gers finalisé en 2002 brosse un portrait préalable de la fondation des paysages gersois, à échelle cette fois, des unités paysagères, les deux échelles se répondant.

La commune de Saint-Clar occupe un secteur vallonné, au Nord-Est du territoire gascon que couvre le département du Gers, au cœur de l'entité paysagère qu'est la Lomagne Gersoise. La **Lomagne gersoise** est une entité à cheval sur les départements que sont le Gers et le Tarn-et-Garonne. Elle est également une unité paysagère plus petite que l'entité, mais portant le même nom, occupant une partie Nord-Est du département du Gers.



Figure 94 : carte des unités paysagères du Gers, réalisation CAUE32, Arbres et Paysages du Gers

- Collines claires et agricoles

Il s'agit d'un ensemble collinaire qui ourle l'extrémité Nord de l'Eventail gascon. Espace de transition avec les terrasses de Garonne à l'Est, la Lomagne Gersoise se confond à l'Ouest à la Ténarèze condomois. Elle est voisine de l'Agenais au Nord, et du Pays d'Auch au Sud, selon un changement progressif des paysages.

Ces terres riches sont depuis longtemps exploitées pour les céréales, aujourd'hui de façon intensive, ainsi que pour le maraîchage.

La **Lomagne gersoise** se distingue de la Lomagne garonnaise par ses **pierres calcaires blanches**, l'orientation de larges vallées selon un axe Nord-Sud, les coteaux au **relief aplani** qui les séparent.

La Lomagne garonnaise voisine est en effet davantage orientée vers le Nord-Est, davantage boisée, et teintée de nuances plus brunes et terreuses.

Y cohabitent deux paysages opposés : un type de paysage agricole fortement mécanisé, étendu, démuné de bocages, révélant les modelés arrondis des collines successives, et un paysage plus confidentiel, riche, localisé sur les substrats calcaires, où poussent des prairies sèches, des fourrés et autres milieux rares.

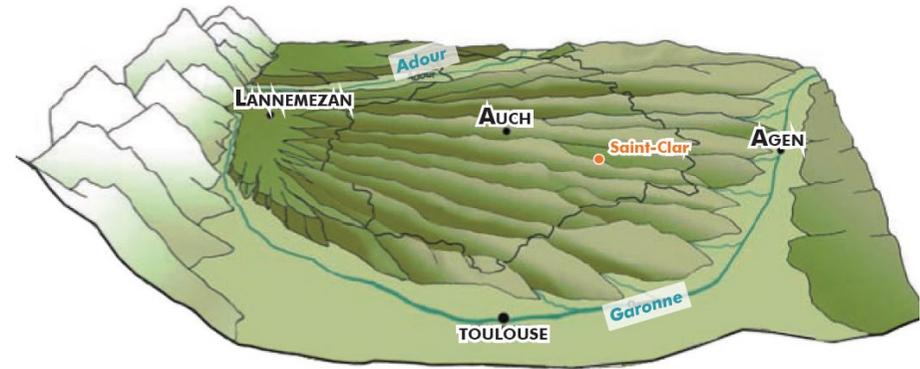


Figure 95 : bloc de l'Eventail gascon, réalisation : CAUE32, Arbres et paysages 32



Figure 96 : collines cultivées, et silhouette du village perché de Saint-Clar, source : Artifex



Les matériaux géologiques utilisés se retrouvent dans la roche claire des demeures anciennes, des murets, terrasses et autres ouvrages. Ils apparaissent également sous forme de galets alluviaux, dans des chaussées aux revêtements restaurés selon les ouvrages anciens aujourd'hui recouverts.



Banc calcaire à Marsolan, similaire aux roches de « Labarthète » à Saint-Clar, source : CAUE32



Maisons autour du cœur de bastides de Saint-Clar, calcaires et enduits clairs, source : Artifex



Sol de galets, cœur ancien du village de Saint-Clar, source : Artifex

- Eléments patrimoniaux issus de l'agriculture, architecture typée

La Lomagne gersoise produit melons et ail blanc sur ses sols calcaires. Cet ail est classé en tant qu'IGP (Indication Géographique Protégée) depuis 2008 et participe de son patrimoine.

Le patrimoine architectural se décline en châteaux, pigeonniers, fontaines. Les formes urbaines en village en butte, bastides, vieux tissus médiévaux. Les fermes prennent parfois des formes composées de tours carrées, servant de pigeonnier, ou de larges toitures prolongées en emban ou « balet ».

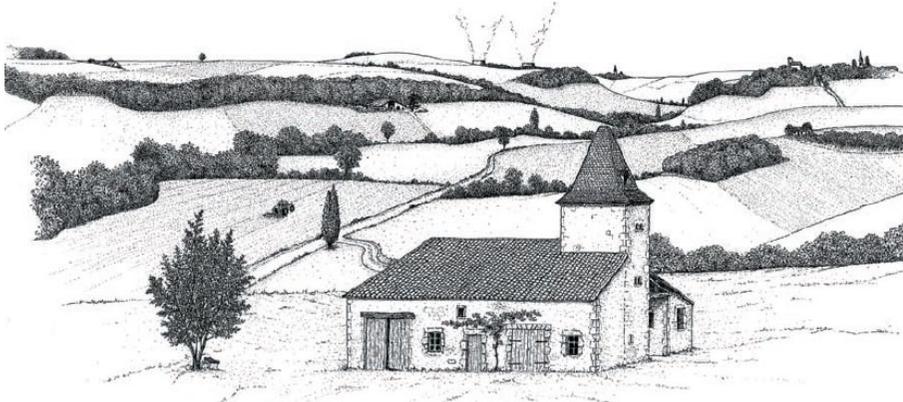


Figure 97 : portrait de la Lomagne gersoise, source : CAUE32, Arbres et Paysages du Gers

## **b) Enjeux et perspectives relevés dans l'Inventaire des paysages du Gers en 2002, concernant également Saint-Clar**

### Tendances :

- L'agrandissement des parcelles et de la taille des exploitations,
- La disparition des éléments fixes du paysage (haies, talus, mares...),
- Le développement économique et résidentiel dans certains secteurs.

### Potentialités :

- Des ensembles paysagers d'intérêts : axes identitaires dont celui de la vallée de l'Arrats, des villages de caractères dont les villages perchés, les bastides et les castelnaux ;
- Un patrimoine architectural riche et diversifié à valoriser.

### Initiatives :

- Poursuite des politiques de replantation engagée,
- Etude globale sur l'évolution de l'axe RN21 et plus particulièrement sur le tronçon Lectoure Auch.

## 2. Les éléments patrimoniaux sur la commune de Saint-Clar

### a) Traits historiques

L'un des bulletins municipaux de la commune, édité en 2012, dresse un portrait historique de Saint-Clar. En voici les étapes principales.

- Préhistoire

La présence de l'homme est prouvée, ceci dès la préhistoire, le territoire étant certainement jugé attractif par sa fertilité et la présence de l'eau.

- Epoque gallo-romaine

Un ensemble de villae (domaines) existe à l'époque gallo-romaine (1<sup>er</sup>-4<sup>ème</sup> siècles) en lien avec la voie romaine reliant Bordeaux à Toulouse, passant par Lectoure. Une ancienne villa et monument funéraire sont trouvés sur le plateau de Frans et d'Empourruche. Des fouilles réalisées au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle ont permis de mettre en évidence de nombreux vestiges (pierres sculptées, statues, têtes et membres brisés), dont certains se trouvent au Musée d'Auch. D'autres vestiges ont également été trouvés à Rohegude et à la Bénazide.

La cité de Saint-Clar, très tôt reliée à l'histoire de Lectoure, porte le nom de l'apôtre du 1<sup>er</sup> siècle, envoyé pour évangéliser l'Aquitaine.

Puis viennent des vagues d'invasions où Wisigoths, Francs, Sarrazins et Normands se succèdent.

- Moyen-âge

Saint-Clar fait partie du Vicomté de Lomagne, intégré dans le Duché de Gascogne, érigé en 864. En 1032, la Dynastie des Ducs de Gascogne s'éteint et le duché devient la propriété des Ducs d'Aquitaine.

Le début du haut Moyen-âge marque des terres très peu habitées, fortement boisées. L'évangélisation des terres donne naissance à des lieux de culte autour desquels se développent des centres habités. Le village de Saint-Clar prend la forme d'un établissement religieux, associé à un château fort, intégrant un oratoire. Les 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> siècles voient l'église Sainte-Catherine s'ériger.

Il est possible que le château seigneurial, fortifié, précède la préexistence d'un bourg monastique.

- Renaissance et révolution

Cette période en Lomagne connaît l'édification de plusieurs éléments architecturaux. A Saint-Clar, le « castetbielh » est urbanisé, sous forme de maisons à colombage dans la rue de la vieille église. Des maisons fortes voient le jour. Saint-Clar est catholique à l'époque tourmentée des guerres de religion, et reste épargnée. Le 17<sup>ème</sup> siècle est sombre, une épidémie de peste fait 276 morts, la famine frappe. Le château appartient en ce temps au Roi de France. Il est doté d'une prison et d'une citerne d'eau. Le 18<sup>ème</sup> siècle s'avère être une période plus calme et plus faste où de nombreux métiers coexistent. Elle est secouée par des volontés ecclésiastiques autoritaires. Le château est en partie détruit, puis occupé par Fritz Cantaloup, bienfaiteur de la commune.

- Période de densification : le 19ème siècle

Le bourg se densifie, la population connaissant une forte croissance. Le tissu urbain s'étire vers Fleurance et Lectoure. La « bastide vieille », non bâtie au 13ème siècle, conserve son tracé viaire et n'est alors qu'en partie urbanisée. Lavoire et fontaine de la Hount sont bâtis en 1822.

La population est constituée de plusieurs bourgeois, d'artisans travaillant fer, bois, cuir ou métiers du bâtiment. Existents alors cinq moulins à eau, quatre moulins à vent et une tannerie.

- 20ème siècle et époque contemporaine

L'exode rural existe comme dans la majorité des campagnes françaises. Le commerce et l'artisanat résistent cependant. Le début du 20ème siècle voit 130 boutiques, échoppes et cabinets. Aujourd'hui, le territoire est calme, mais cependant attractif grâce à la qualité de son cadre de vie et de ses paysages.

## b) Le patrimoine bâti protégé

L'ensemble constitué de **la halle et de l'hôtel de ville** (cadastre A1212, 1213) est inscrit comme monument historique par arrêté du 26 mai 1986. Il s'agit d'un édifice datant du 1<sup>er</sup> quart du 19<sup>e</sup> siècle, propriété de la commune.

La mairie-halle occupe l'espace de l'îlot carré. Cet espace se compose de la partie halle formée de poteaux bois soutenant une couverture de tuiles à quatre pans. Ces poteaux reposent sur des petits socles de pierre. Contre cette halle, le bâtiment de la mairie s'adosse, élevé d'un étage. Au Sud, la partie gauche du bâtiment est évidée par une série d'arcades. La mairie est dominée par un campanile cantonné, aux angles, de colonnes engagées, et surmonté, de quatre côtés, de frontons triangulaires. Celui-ci a été rajouté en 1826.



Figure 98 : La halle et l'hôtel de ville dominé par le campanil, MHi, source : Delcampe - carte postale colorisée des années 1940



Le périmètre couvrant un rayon de 500 mètres autour du monument inscrit, sujet à protection, concerne le tissu le plus ancien de Saint-Clar, ainsi que ses franges Sud-Ouest

(tel que figuré en rayé violet sur la photographie aérienne ci-contre).

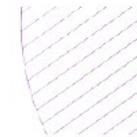
Aucun rayon de protection d'éléments patrimoniaux classés ou inscrits des communes limitrophes ne concerne le terrain communal de Saint-Clar.



**Légende**



MHi Halle et  
Hôtel de ville



Périmètre de  
protection 500 m  
de rayon

Figure 99 : périmètre de protection des 500 m autour du monument historique inscrit, source : Geoportail, Mérimée, réalisation : Artifex

## c) Les éléments du patrimoine emblématique

La notion de patrimoine peut être plus largement associée à ce qui fait l'identité de la commune : ses paysages, composés du binôme ville / campagne, son tissu urbain originel et façonné au fil des époques, ses bâtisses (médiévales, mais aussi l'architecture noble de la fin du 19ème siècle, les bordes et leurs parcs, les pigeonniers, ...). Comptent également parmi ce patrimoine des ouvrages plus modestes (cabanes à vignes, fontaines, ...), des éléments de patrimoine culturel (croix, chapelle, églises...). Maison fortes et moulins sont des bâtisses spécifiques dont la plupart sont restaurées et habitées. Enfin, le patrimoine végétal joue un rôle identitaire autant que structurant. On peut ajouter à cette liste une autre forme de patrimoine, révélateur du territoire que l'ail blanc de Lomagne. Les poèmes gascons écrits par le poète et curé Jean Géraud d'Astros (1594 – 1648), rentrent tout particulièrement dans l'histoire locale. Une fresque urbaine d'aujourd'hui égaye les pourtours du village. Enfin, le Musée de l'Ecole contribue à cette mémoire du village et du pays.

- Tissu urbain

Erigée au sommet de la colline dominant la vallée de l'Arrats, Saint-Clar est signalée par le clocher de son église la plus récente (19ème siècle), et dotée d'un clocher d'un édifice religieux plus modeste, datant du 11ème siècle. Il s'agit de l'oratoire primitif des Bénédictins, fondateurs de la cité, qui subsiste encore.

Le tissu urbain du village semble d'un seul tenant, mais s'est dessiné selon des étapes et des secteurs distincts :



Figure 100 : maisons à pans de bois, Est du tissu ancien, source : Artifex



Figure 101 : entrée contemporaine de la médiathèque, ancien presbytère, source : Artifex

- au Sud, anciennement, le quartier du Château Vieux,
- au centre la bastide neuve, fondée en 1289 à la suite d'un paréage entre Gérard de Monlezun, évêque de Lectoure, seigneur de Saint-Clar, et le duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre,
- au Nord, la bastide vieille, correspondant à un tissu médiéval typique des bastides, mais reconstruit au 19ème siècle,
- plus au Sud, le faubourg ou le Barry, se développant en direction de Fleurance plus récemment, gardant le chemin de ronde bien plus ancien qui profite de vues vers l'Est.

Le cœur ancien offre une belle place longée de maisons sur arcades, la « plaçoto ». Pour rappel, cet ancien tissu fut le lieu de prédilection des Evêques et des Seigneurs (selon les écrits de l'Abbé Brach et du docteur Laurentie). Aujourd'hui, il n'en reste qu'une partie. Le presbytère datant du 18ème siècle s'est érigé sur une partie des ruines du château de l'Evêque.

Transformé en médiathèque, cet édifice réhabilité est représentatif du village où se conjuguent avec qualité architecturale ancienne et ouvrages contemporains.

- Matériaux utilisés

Les matériaux utilisés traditionnellement se déclinent en  **Pierre calcaire très claire, bois**, enduits clairs à base de **sables ocres**. Cette pierre est utilisée traditionnellement, et est présente dans l'habitat ancien, dans les revêtements de chaussée récemment réalisés en centre ancien, dans les terrasses de soutènement des jardins en pente (frange Est du cœur ancien de Saint-Clar) ainsi que dans certains murs d'enceintes de jardins privés, en particulier dans la partie Sud du cœur ancien. Le **galet** réapparaît dans des aménagements récents de chaussée autour de la mairie-halle, rappelant les ouvrages anciens. La tuile plate est utilisée pour la toiture du porche, tandis que des tuiles canal sont généralisées depuis plusieurs décennies dans le tissu ancien.



Figure 102 : clairevoies fixes en bois, contemporaines, et chapelle du 11ème siècle, source : Artifex



Figure 103 : porche en pierre, tuiles plates, source : Artifex



Figure 104 : mur d'enceinte en pierre d'un jardin, source : Artifex



Figure 105 : revêtement de chaussée en galets, sorte de calade, source : Artifex

- Edifices particuliers : moulins, bordes et maisons fortes

Le territoire communal détient deux maisons fortes, « Lavallée » et « Barban », selon le texte de l'Abbé Brach et du docteur Laurentie. Leur histoire est encore à écrire. Plusieurs fermes caractéristiques de l'habitat rural de Lomagne se dressent dans les paysages.

Un moulin à vent dit « de Rochegude », en parfait état, se dresse, ses bras faisant face aux vents d'Ouest.

Plusieurs moulins à eau se trouvent dans les vallées de l'Auroue et de l'Arrats. Celui dit « du Pont » pourrait exploiter l'énergie de l'eau comme ressource hydroélectrique.



Figure 108 : borde « Le Lavassère », toiture large à empan, source : Artifex



Figure 106 : moulin à vent de Rochegude, source : Artifex



Figure 107 : entrée du moulin « de la Claverie », source : Artifex

- Les éléments du patrimoine rural

De rares parcelles de vignes existent encore sur le territoire communal, souvent accompagnées de fruitiers. Au sein de plusieurs parcelles agricoles aujourd'hui exploitées pour les céréales, des cabanes à vignes ont résisté, emblématiques de l'histoire rurale de ce secteur.

Des pigeonniers se sont érigés près des bordes, au cœur de domaines agricoles de prestige. Parmi eux, un seul est positionné très proche du cœur ancien, au sein d'un parc remarquable. D'autres apparaissent en secteurs ouverts, dans la campagne.



Figure 110 : pigeonnier dans un jardin privé, source :



Figure 109 : pigeonnier vers « Barban », source : Artifex



Figure 112 : cabane de vigne vers "Barban", source : Artifex



Figure 111 : cabane à vignes vers « Augé », source : Artifex

- Le petit patrimoine culturel

Des **croix de chemin** souvent édifiées au 19<sup>ème</sup> siècle, la plupart du temps dans le cadre de cérémonies chrétiennes baptisant les terres pour favoriser de bonnes récoltes, ponctuent les paysages perçus depuis les routes. Environ quatre croix subsistent sur le territoire communal, dont certaines sont des ouvrages de qualité.



Figure 115 : croix avec outils de crucifixion du Christ, source : Artifex



Figure 114 : croix derrière l'église, source : Artifex



Figure 113 : croix simple le long de la Boucle de l'Auroue, source : Artifex

Un **monument aux morts** sculpté par J. Reilhès fut édifié à Saint-Clar, rendant hommage à des hommes tombés aux combats des première et seconde guerres mondiales, ainsi que pendant la guerre d'Algérie.



Figure 116 : monument aux morts, source : monuments.piwigo.com, crédit photo Philippe Saget

- Le patrimoine arboré

Ce patrimoine riche reste fragile, car il concerne des éléments vivants, des ensembles dont les terrains peuvent être sujets à urbanisation. On y trouve des ensembles (parcs, alignements d'arbres...), mais également des éléments plus isolés.

Une dynamique de plantation de **haies champêtres** actuellement en cours redessine et avive les caractères ruraux jadis présents dans les bocages sur le territoire communal de Saint-Clar.

Au sein de la campagne, de beaux **noyers** ponctuent les abords des routes et des champs.

Plus impressionnants et structurants, de hauts sujets plantés en **alignement** le long de certaines routes mettent en scène les entrées de ville. On y trouve de grands **platanes**, mais également de majestueux **micocouliers**.

Des **parcs et jardins** dotés de cèdres, séquoias, châtaigniers, et autres grands sujets remarquables animent les relations entre bâtisses et campagne, jouent souvent le rôle de transition entre ces espaces. Ils sont emblématiques d'une culture occidentale du binôme indissociable entre une belle demeure et ses terres vivrières, où parcs d'ornements, mais aussi arbres repères étaient plantés.



Figure 117 : noyer le long du chemin de ronde, source : Artifex



Figure 119 : cèdres signalant la présence d'un domaine, source : Artifex



Figure 118 : haies champêtres de l'écoquartier, source : Artifex



Figure 120 : relation tissu urbain campagne enrichie par des arbres d'ornements, source : Artifex

- L'ail blanc de Lomagne

Produit du terroir, cet ail est spécifique du secteur. Il apparaît en titre d'une salle polyvalente en lisière du vieux tissu urbain de Saint-Clar.



Figure 121 : salle communale, culturel, baptisée «salle de l'Ail », source : Artifex

- Hommage au poète Jean Géraud d'Astros

De ce poète gascon, reste son humble maison sur la place qui porte son nom, signalée d'une plaque commémorative. Son œuvre rend hommage à la nature, et la table d'orientation positionnée à l'Est du village évoque cet artiste gascon du 17ème siècle comme à la nature à laquelle il faisait l'éloge.

Un buste de bronze réalisé est installé dans le square Dastros.

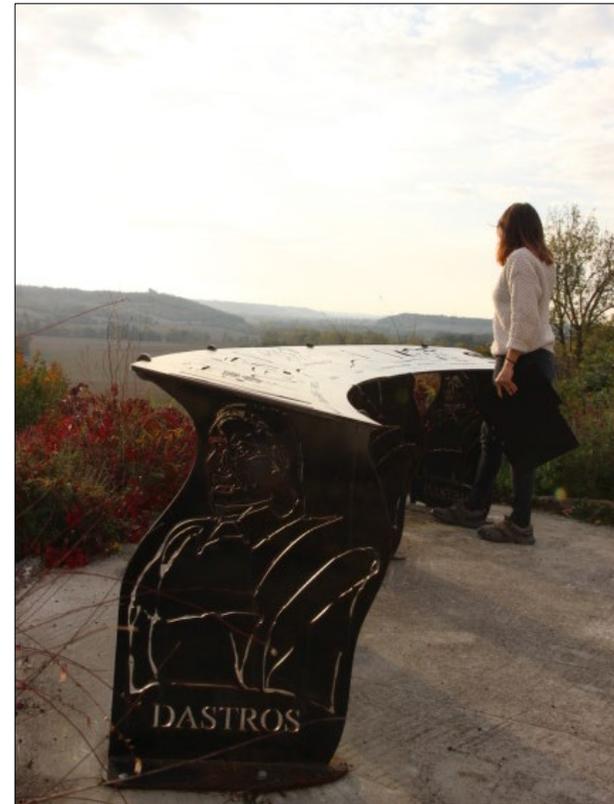


Figure 122 : table d'orientation à l'Est de Saint-Clar, hommage à Jean Géraud d'Astros, source : Artifex

- Ceuvre urbaine

La rencontre entre des artistes péruviens et la commune a donné naissance à une fresque urbaine, non loin du tissu ancien de Saint-Clar. Phrase inspirée du penseur anarchiste russe Mikhaïl Bakounine (1814 – 1876), elle demeure un hommage à la liberté, et irradie par ses couleurs atypiques.



Figure 123 : fresque urbaine du 21ème siècle, source : Artifex

- Musée de l'Ecole publique

Ce musée abrite une collection importante de matériel scolaire et pédagogique. Il se trouve dans la première école du village.



Figure 124 : salle de classe reconstituée, musée de l'Ecole publique, source : musee-ecole-publique.fr

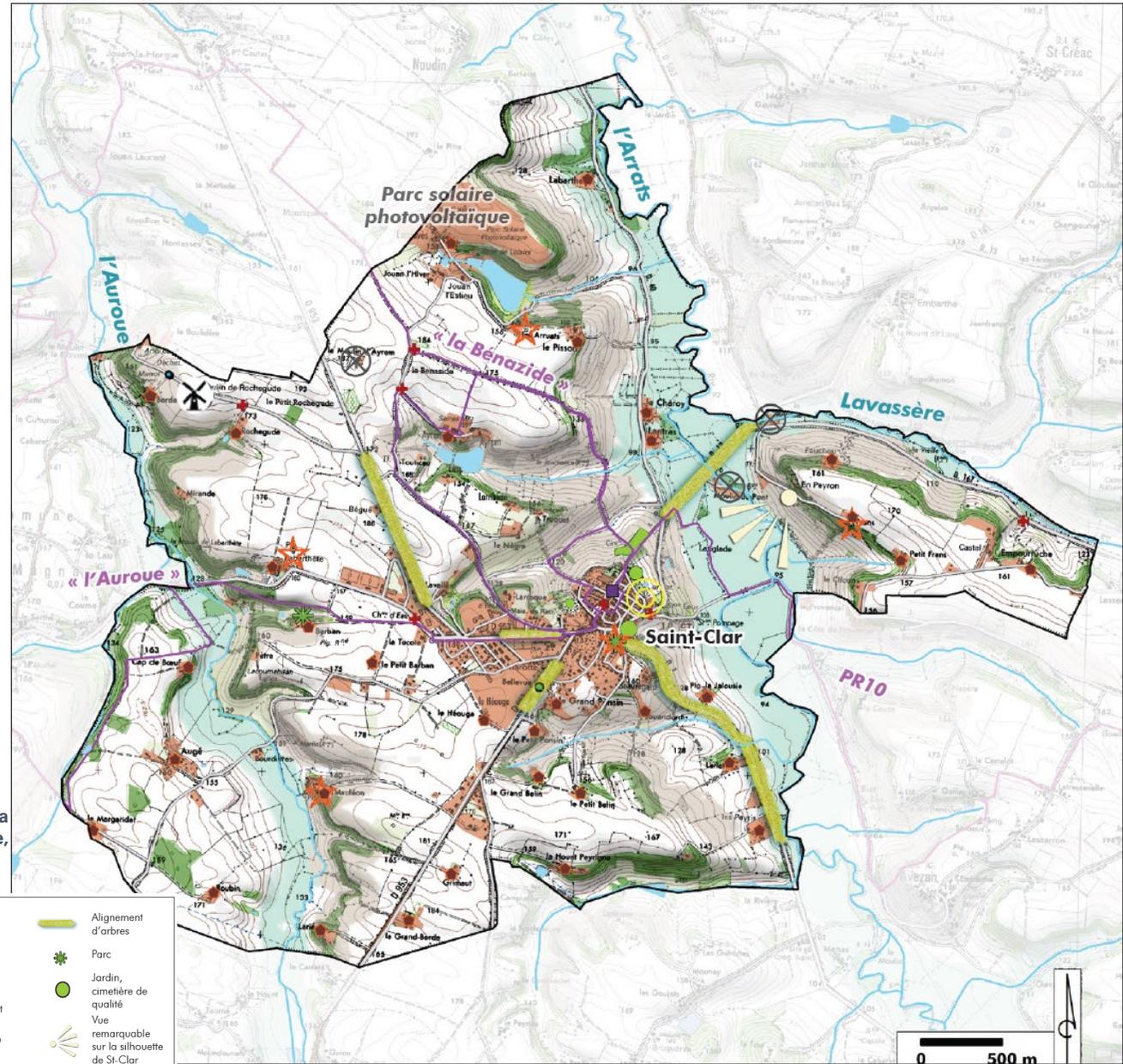


Figure 125 : carte des éléments patrimoniaux de la commune de Saint-Clar, source : Géoportail, Mérimée, réalisation : Artifex



### 3. Les entrées de ville

Le cœur de Saint-Clair, positionné en belvédère sur la vallée de l'Arrats en particulier, est accessible depuis de nombreux points.

Les voies d'accès dotées de panneaux d'entrées de ville signalent le tissu urbain, et forcent à réduire les vitesses des automobilistes.

Les localiser et les définir permet de poser des questions de contraste entre ville et campagne, de mettre en évidence les dysfonctionnements fonctionnels et paysagers ainsi que leurs qualités.

On distinguera les entrées principales les plus utilisées, des entrées secondaires un peu moins fréquentées, d'une entrée intimiste, confidentielle par une petite route.

## a) Entrées majeures

Au Nord-Est, depuis la vallée de l'Arrats, par la D13 ou Avenue de la Garlède



Figure 126 : entrée de ville 1° par la D13, source : Artifex

Cette entrée est magistrale, l'une des plus impressionnantes lorsque l'on approche le cœur de Saint-Clar.

La silhouette du village est visible, ourlée d'arbres d'ornements qui agrémentent les jardins Est en terrasses, ainsi que les jardins en combe, en lisière du chemin de ronde.

Les bas-côtés enherbés, traités sobrement, suffisent à l'aménagement.

La notion de silhouette de village est sur cette partie Est fondamentale, garantie par un arrêt net de l'urbanisation ancienne ;

Au Sud, en longeant les coteaux boisés depuis la vallée de l'Arrats, par la D17 ou Avenue de la Hount



Figure 127 : entrée de ville 2° par la D17, source : Artifex

L'entrée par l'Avenue de la Hount est accompagnée d'un alignement de platanes, et offre un aperçu du cœur ancien plus soudain, après le virage. Ces platanes montrent des signes de faiblesse. La présence de bâtiments en tôle couverts de publicités ne correspond pas au village ancien que l'automobiliste découvre en suivant sa route vers le village ancien ?

Au Nord-Ouest, par les sommets des collines qu'emprunte la D953 ou Route de Lectoure



Figure 129 : entrée de ville 3° par la D953, Nord-Ouest, source : Artifex

Cette entrée depuis les points hauts de la commune est accompagnée par le boisement des coteaux, ainsi que par les clôtures nues du camp militaire. Les deux abords sont très contrastés.

Au Sud-Ouest, par une route rectiligne, la D953 ou Avenue de Gascogne



Figure 128 : Entrée de ville 4° par la D953, Sud-Ouest, source : Artifex

Cette entrée est marquée par la qualité des paysages :

Les arbres plantés de part et d'autre de la route créent un effet de porte d'entrée de qualité. La présence de micocouliers y contribue fortement. La demeure ancienne accompagnée de ses bois et des champs crée une belle transition entre le village et la campagne. Le commerce avec parking réalisé plus loin est encore invisible, grâce aux abords végétalisés.

## b) Entrées secondaires

A l'Ouest, par la route D287, avant de rejoindre l'Avenue Général de Gaulle



Figure 130 : entrée de ville 5° par la D287, Avenue du Général de Gaulle, source : Artifex

Cette entrée est cadrée d'un côté par le château d'eau et la zone artisanale grillagée, de l'autre par un boisement d'où émerge un cèdre. Un contraste un peu brutal entre espace agricole est secteur d'activité se fait.

A l'Ouest, par le Chemin du Hournas



Figure 131 : entrée de ville 6° par le Chemin de Hournas, et les habitations les plus récentes, source : Artifex

Cette entrée marque l'entrée des nouveaux quartiers de Saint-Clar. L'association de végétaux arborés, d'arbustes et du bâti parfois étagé crée une cohérence d'ensemble. Le contraste ville / campagne est actuellement réussi.

## c) Entrée confidentielle

Au Nord-Ouest, par le Chemin de Larroque



Figure 132 : entrée 7°, par le Chemin de Larroque, source : Artifex

Cette entrée se fait par une route « en creux », bordée de part et d'autre par des murets de pierre sèche servant de soutènement aux parcelles plantées. Elle détient un aspect rural de qualité.

## 4. Nuisances

### a) Pollutions lumineuses

Les pollutions lumineuses peuvent gêner les astronomes, ne pouvant plus observer le ciel, mais également les habitants dans la vie quotidienne. Elles s'avèrent être nuisibles aux oiseaux et aux chiroptères.

La commune de Saint-Clar se trouve dans un secteur rural, et est assez éloignée de pôles urbains importants (Fleurance, ville de 6 292 habitants en 2014, à 9 km au Nord-Est et Auch, ville de 21 807 habitants en 2014, à 28 km au Nord-Ouest). Ainsi, elle ne se trouve pas sous l'influence de sources de pollutions lumineuse dont elle serait dépendante.

Au niveau de la commune, riche de 992 habitants en 2014, les émissions lumineuses sont essentiellement générées par l'éclairage public et celui des habitations.

Au vu des échelles estimées par par Avex-asso de pollution lumineuse, cette nuisance concerne peu la commune de Saint-Clar.

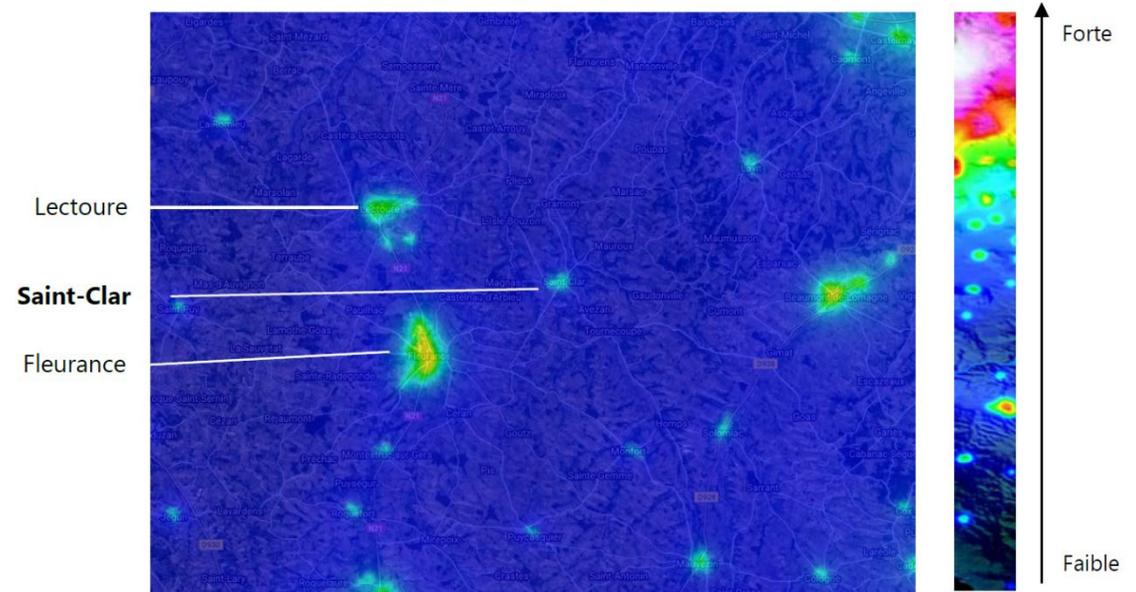


Figure 133 : Carte des émissions lumineuses sans le secteur de la commune de Saint-Clar, source : Avex-asso, réalisation : Artifex



## **b) Gestion des déchets**

La commune de Saint-Clar a délégué sa compétence de collecte des ordures ménagères au Syndicat Intercommunal de Lomagne (SIDEL).

La compétence de traitement des ordures ménagères est ensuite assurée par le Syndicat mixte de production d'eau potable et de traitement des déchets TRIGONE qui porte son action sur l'ensemble du territoire départemental. Les ordures ménagères sont transférées vers le site de Pauilhac, à 12 km à l'Ouest de Saint-Clar.

La déchèterie la plus proche se situe sur la commune de Saint-Clar. Elle est également gérée par le SIDEL.

Enfin, la Communauté de Commune des Bastides de Lomagne, dont la commune de Saint-Clar fait partie, est compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif.

## **c) Nuisances sonores et visuelles**

### ***Nuisances sonores***

A l'échelle du territoire de Saint-Clar, les nuisances sonores sont essentiellement générées par le trafic sur les voies de circulation et par le fonctionnement des activités agricoles.

Les axes de communication les plus empruntés sur le territoire communal sont :

- La Route Départementale (RD) 953 reliant Saint-Clar à Lectoure (32) ;
- La RD 953 reliant Saint-Clar à Fleurance (32) ;

Ces voies de circulation ne sont pas concernées par le Classement Sonore des Infrastructures de Transport Terrestre ni par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du département du Gers.

De plus, les activités agricoles sont susceptibles d'être ponctuellement génératrices de bruit, notamment par le fonctionnement d'engins agricoles sur les parcelles cultivées à proximité des zones bâties.

La notion de pollution sonore est, par conséquent, faiblement représentée sur la commune de Saint-Clar.

### ***Nuisance visuelle***

Le règlement national de la publicité définit des règles générales en fonction de la taille des communes et de leur situation. Cependant les collectivités ont la possibilité d'élaborer des règlements locaux de publicité pour adapter les normes générales à leurs situations particulières, selon l'article L581-14 du code de l'environnement.

Le rayon de protection des 500 mètres autour de son patrimoine inscrit permet de cadrer les modifications de façades dont certains aménagements publicitaires peuvent être la cause. Demander une autorisation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire et permet d'accompagner ce type de rajouts.



La commune de Saint-Clar n'est pas concernée par un règlement local de publicité (RLP).

## 5. Risques naturels, technologiques et miniers

### a) Risques naturels

#### *Arrêtés de catastrophes naturelles*

L'exposition aux risques naturels peut être illustrée par les Arrêtés de Catastrophes Naturelles de la commune. Il s'agit d'arrêtés interministériels qui constatent l'état de catastrophe naturelle (intensité anormalement importante d'un agent naturel).

Sur la commune de Saint-Clar, 8 arrêtés ministériels de déclaration d'état de catastrophe naturelle ont été pris au cours de ces 30 dernières années.

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	1 arrêté	- 29 décembre 1999
Inondations et coulées de boue	4 arrêtés	- 19 octobre 1988 - 28 janvier 2009 - 17 septembre 2018 - 29 octobre 2018
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	5 arrêtés	- 27 décembre 2000 (1) - 27 décembre 2000 (2) - 27 décembre 2000 (3) - 11 janvier 2005 - 26 juin 2017

Ainsi, les arrêtés de catastrophes naturelles pris sur cette commune montrent un risque plutôt lié aux mouvements de terrain et aux inondations.

## Risques liés aux inondations

- L'aléa inondation par débordement

Selon le site Géorisques, la commune de Saint-Clar est concernée par le risque inondation. L'aléa en question est le risque inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau.

Le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de la commune de Saint-Clar a été approuvé le 5 juillet 2017.

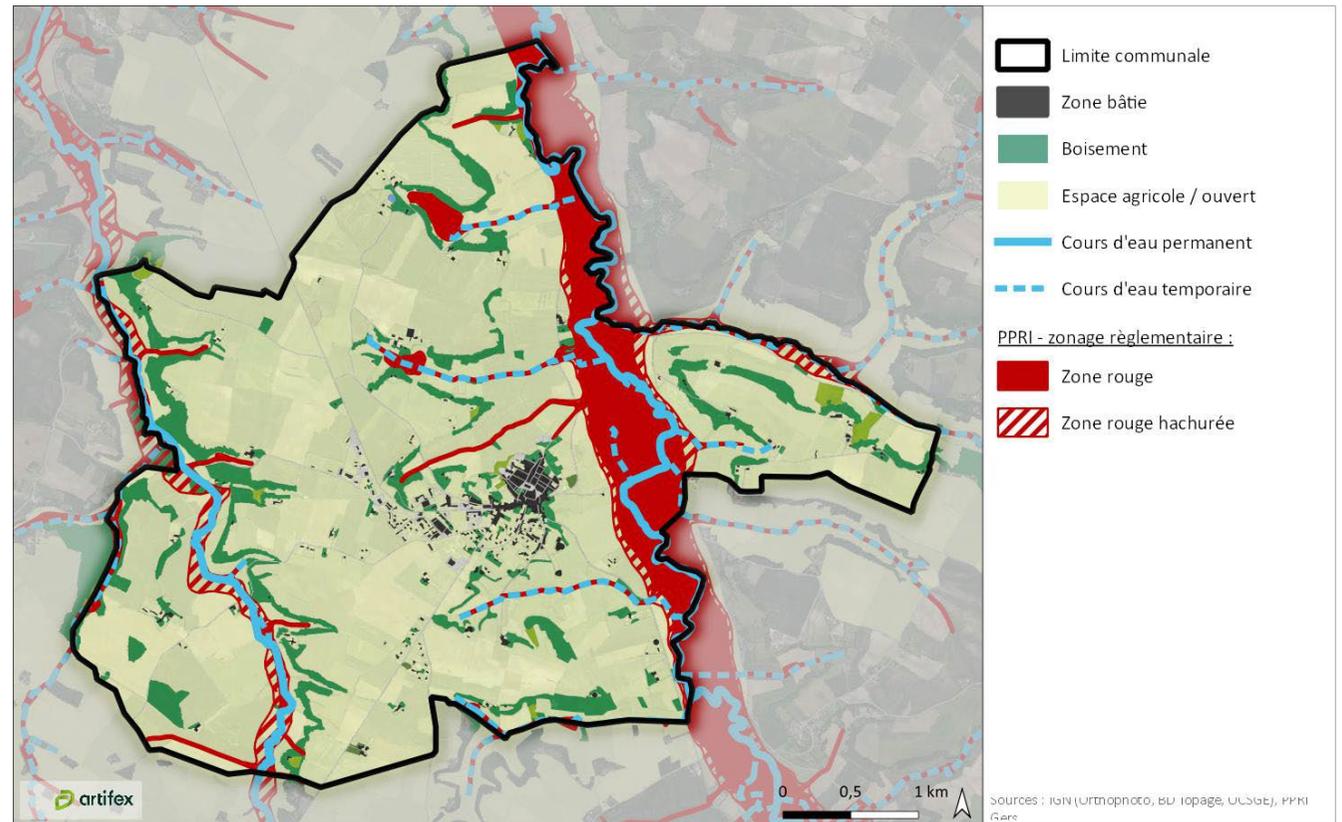
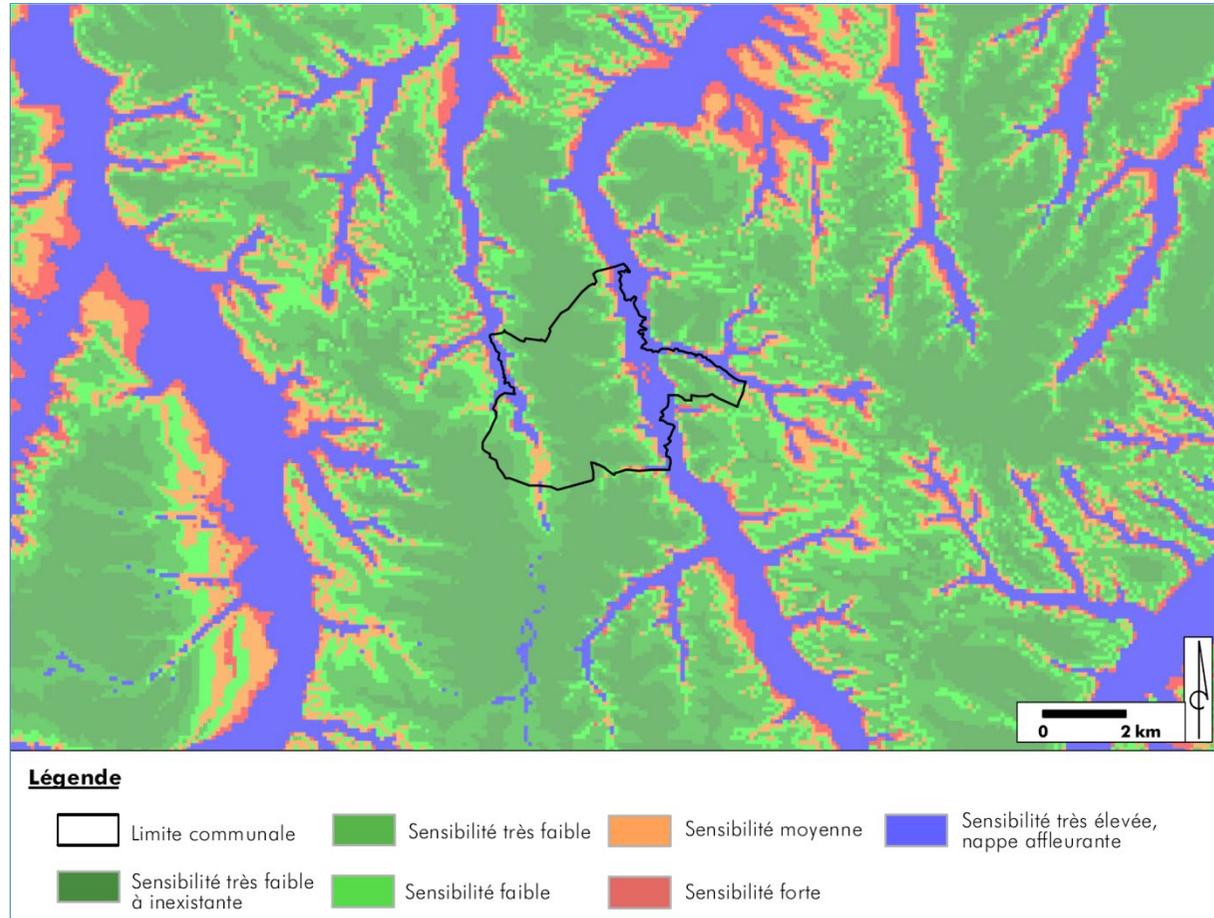


Figure 134 : Risque inondation sur la commune de Saint-Clar / Réalisation : Artifex 2022

- Aléa inondation par remontée de nappe depuis les sédiments

Selon le site internet Géorisques, mis en place par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie avec l'aide du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la commune de Saint-Clar est concernée par le risque inondation par remontée de nappe depuis les sédiments.

Comme l'illustre la carte ci-après, les secteurs concernés par la sensibilité la plus élevée sont le cours d'eau de l'Arrats et de l'Auroue ainsi que de leurs principaux affluents. Ailleurs, la sensibilité est faible à très faible.



**Figure 135 : sensibilité vis-à-vis du risque inondation par remontée de nappe dans le domaine sédimentaire dans le secteur de la commune de Saint-Clar, sources : Géorisques, réalisation Artifex**

- Aléa inondation par remontée de nappe dans le socle

Selon le site Géorisques, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque inondation par remontée de nappe dans le socle.

### **Protection contre les inondations**

Selon le Dossier Département des Risques Majeurs du Gers, les différentes mesures prises à titre de prévention et de protection contre le risque inondation sont les suivantes :

- **La connaissance du risque** qui s'appuie sur les études hydrauliques, le repérage des zones exposées dans le cadre de la « Cartographie Informative des Zones Inondables de Midi-Pyrénées (CIZI) » et la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) ;
- **La surveillance et la prévision des phénomènes** par la vigilance météorologique, la prévision des crues et l'alerte, ...
- **Les travaux de réduction de la vulnérabilité** par la mise en place de mesures collectives et individuelles ;
- **La prise en compte du risque dans l'aménagement** par le biais des SCOT, SDAGE, SAGE, documents d'urbanismes et Plans de Prévention des Risques ;
- L'information et l'éducation sur les risques.

### **Risques liés au sol et au sous-sol**

- Aléa retrait/gonflement des argiles

Selon le site Géorisques, l'aléa retrait/gonflement des argiles est majoritairement moyen sur la commune de Saint-Clar.

Ce risque est à mettre en relation avec le risque mouvements de terrain et le Plan de Prévention des Risques retrait/gonflement des argiles (PPR-rga) présenté ci-après.

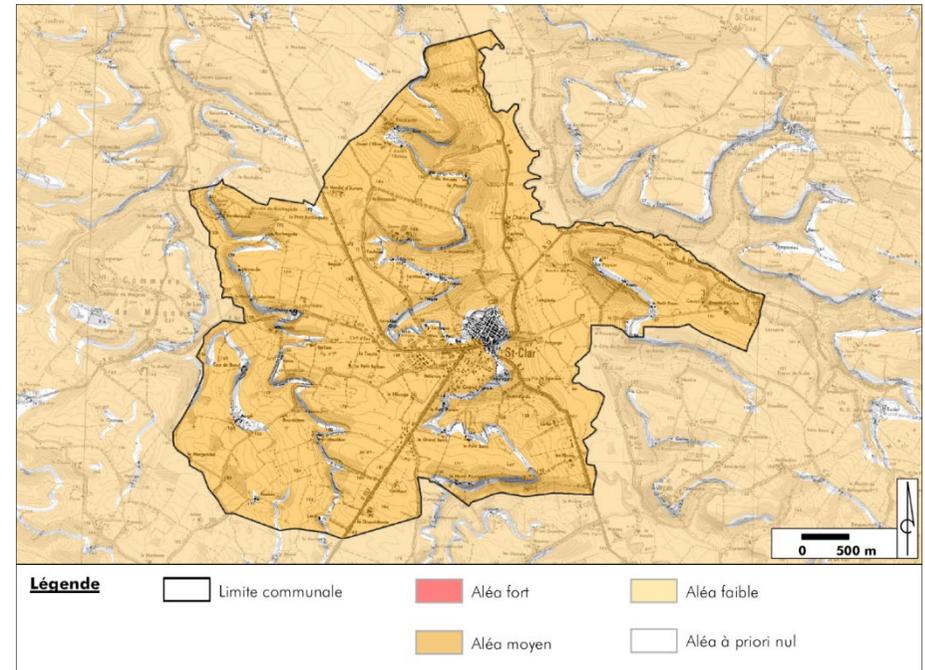


Figure 136 : aléa retrait/gonflement des argiles sur la commune de Saint-Clar, sources : Géorisques, IGN Scan 25, réalisation Artifex

- Le mouvement de terrain

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar est concernée par le risque de mouvements de terrain. Ce dernier est lié à la présence de l'aléa retrait / gonflement des argiles.

Selon le site Géorisques, aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune de Saint-Clar. Cependant, la commune est intégrée, comme l'ensemble des communes du département du Gers, par un **Plan de Prévention du Risque retrait / gonflement des sols argileux (PPR-rga)**. Ce dernier a été approuvé le 28 février 2014.

- La sensibilité à l'érosion

La DDT du Gers a effectué un travail à l'échelle départementale sur le risque d'érodabilité du sol. La commune de Saint-Clar, au même titre que de nombreux autres territoires gersois, est sensible à ce phénomène qui concerne une grande partie de la commune, comme le montre la carte ci-contre.

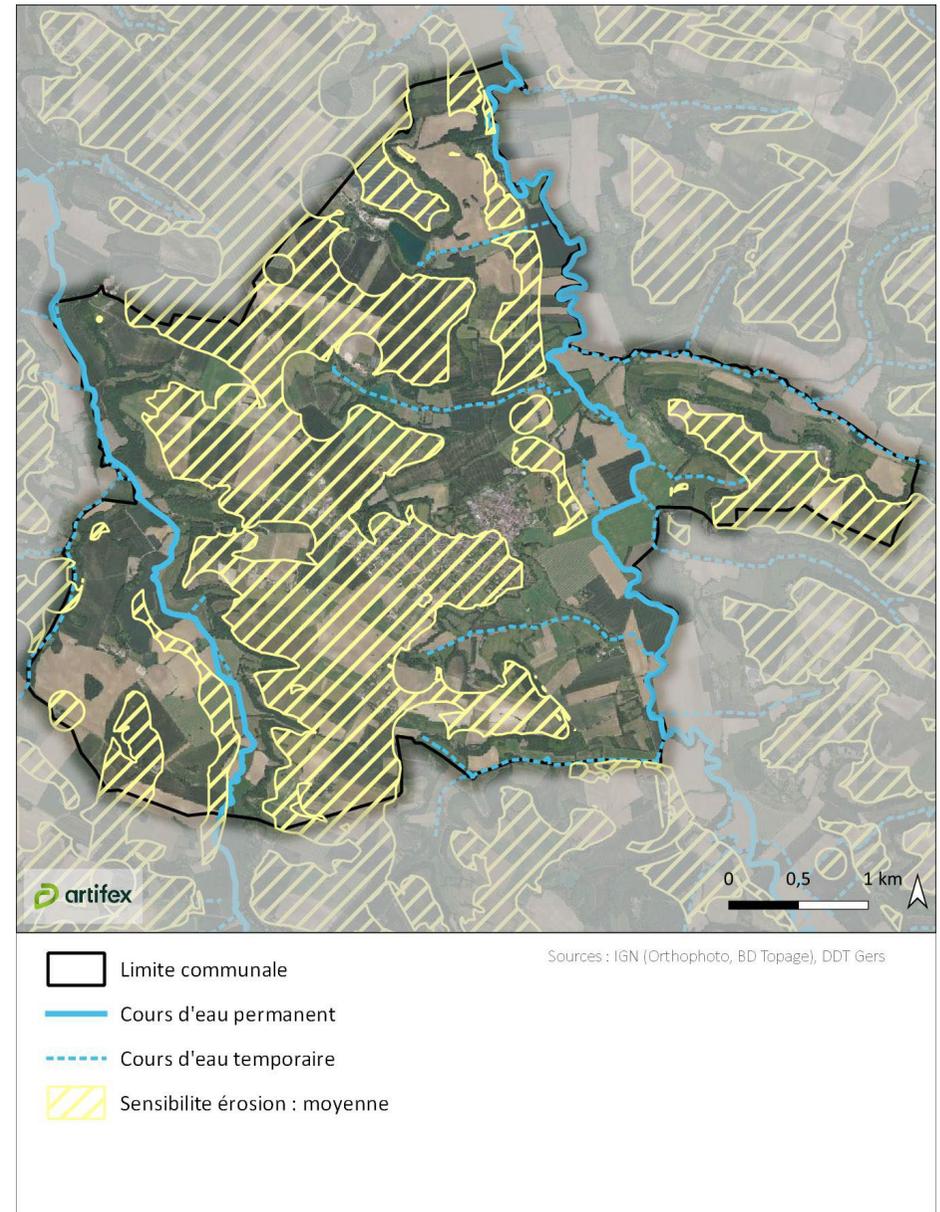


Figure 137 : Sensibilité à l'érosion sur la commune de Saint-Clar, réalisation : Artifex 2022



- Les cavités

Sous le nom de cavités souterraines, sont pris en compte les caves, grottes naturelles, galeries, ouvrage civils, ouvrages militaires, puits et souterrains.

Selon le site Géorisques, aucune cavité naturelle n'a été identifiée sur la commune de Saint-Clar.

- Les séismes

Selon le DDRM du Gers, le risque sismique est très faible sur la commune de Saint-Clar (niveau 1).

- Le risque incendie et feux de forêt

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque incendie et feux de forêt.

- Le risque tempête

Dans le département du Gers, le risque tempête n'est pas considéré comme un risque majeur, la commune de Saint-Clar n'est donc pas concernée par ce risque.

- Les risques climatiques

Selon le DDRM du Gers, le département est soumis à tous les risques météorologiques, à l'exception du risque « vagues-submersion », à savoir :

- Vent violent ;
- Orages ;
- Pluie-inondation ;
- Inondation ;
- Grand froid ;
- Canicule ;
- Neige-verglas.

Les mesures prises dans le département face aux risques météorologiques sont les suivantes :

- Un dispositif de vigilance météorologique qui vise à informer la population et les pouvoirs publics ;
- L'alerte des communes et des services, et l'information de la population.

La commune de Saint-Clar est donc concernée par les risques climatiques, comme l'ensemble des communes du département.



## b) Risques Technologiques

- Le risque de rupture de barrage

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque de rupture de barrage

- Le risque lié au transport de matières dangereuses

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses.

- Le risque industriel

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque industriel.

- Le risque nucléaire

Il n'y a pas de centrale nucléaire sur le territoire départemental, la centrale nucléaire la plus proche est celle de Golfech située dans le département limitrophe du Tarn-et-Garonne, à environ 24 km au Nord du territoire communal.

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque nucléaire.

## c) Risques miniers

Selon le DDRM du Gers, la commune de Saint-Clar n'est pas concernée par le risque minier.

## 6. Air et climat

### a) Climatologie

Le climat du département du Gers est tempéré avec des influences océaniques et méditerranéennes. Les hivers y sont généralement modérés dans la plaine et les étés très chauds et secs. Les printemps sont en revanche pluvieux.

La station météorologique la plus proche de la commune de Saint-Clar est celle d'Auch, située à environ 30kilomètres au Sud-Ouest de la commune. Les données météorologiques enregistrées au niveau de cette station peuvent être extrapolées au secteur de la commune de Saint-Clar.

- **Températures :**
  - **Moyenne annuelle des températures minimales : 7,9 °C**
  - **Moyenne annuelle des températures maximales : 18,9 °C**
- **Précipitations :**
  - **Hauteur d'eau moyenne relevée : 697,6mm. Cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne française de 770 mm/an. Cela permet de qualifier le secteur de plutôt sec.**
- **Ensoleillement :**
  - **Durée d'ensoleillement de 1 928,6 heures par an. Cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne nationale (1 973 heures) traduisant un secteur moyennement ensoleillé.**

### b) Air

ATMO Occitanie est un observatoire agréé par l'Etat ayant comme rôle de surveiller la qualité de l'air en région Occitanie. Il résulte de la fusion entre l'ORAMIP (Midi-Pyrénées) et AIR LR (Languedoc-Roussillon), effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Selon le Bilan de qualité de l'air et des émissions de polluants atmosphériques dans le Gers, au cours de l'année 2016, le département du Gers n'a subi aucun épisode de pollution. Le 19 décembre 2016, la concentration en particules en suspension s'est élevée à 28 µg/m<sup>3</sup> de moyenne journalière, ce qui a entraîné le déclenchement d'une procédure d'information, sans dépasser le seuil réglementaire.

En 2016, pour le département du Gers, la réglementation est respectée pour les particules PM10 et dioxyde d'azote. Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'a pas été respecté comme dans toute la région. La réglementation est respectée pour les métaux (arsenic, cadmium, plomb).

#### Particules PM10

« Le Gers représente 16% des émissions de particules PM10 de Midi-Pyrénées. Le secteur agricole est le plus émetteur de particules PM10 avec 77%. La baisse des émissions de PM10 est notable depuis 2012, tous secteurs confondus. »



### **Particules PM2.5**

« Le Gers représente 11% des émissions de particules PM2.5 de Midi-Pyrénées. Le secteur agricole est le plus émetteur de particules fines avec 54%. Les émissions de particules PM2.5 se stabilisent depuis 2014. »

### **Oxydes d'azote NOx**

« Le Gers représente 7% des émissions d'oxydes d'azote de Midi-Pyrénées. Le secteur du transport représente 48% des émissions de NOx, ce qui en fait le principal émetteur du département. Les émissions dues au transport sont en diminution. La modernisation des véhicules, moins polluants, permet de compenser l'augmentation du nombre de déplacements. »

Ainsi, on peut qualifier la qualité de l'air de bonne sur le territoire de la commune de Saint-Clar.

### III. Le fonctionnement écologique du territoire

#### 1. Les espaces naturels protégés et inventoriés

##### a) Les zonages écologiques réglementaires et de gestion

Aucun zonage écologique réglementaire et de gestion (Site Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopes, Parcs Naturels, Réserves) n'a été identifié sur la commune de Saint-Clar ou à proximité.

##### b) Les zonages écologiques d'inventaires

#### Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)

Les **ZNIEFF** constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

On distingue 2 types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1** : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

- **Les ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Sur la commune de Saint-Clar, deux ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2 ont été recensées.

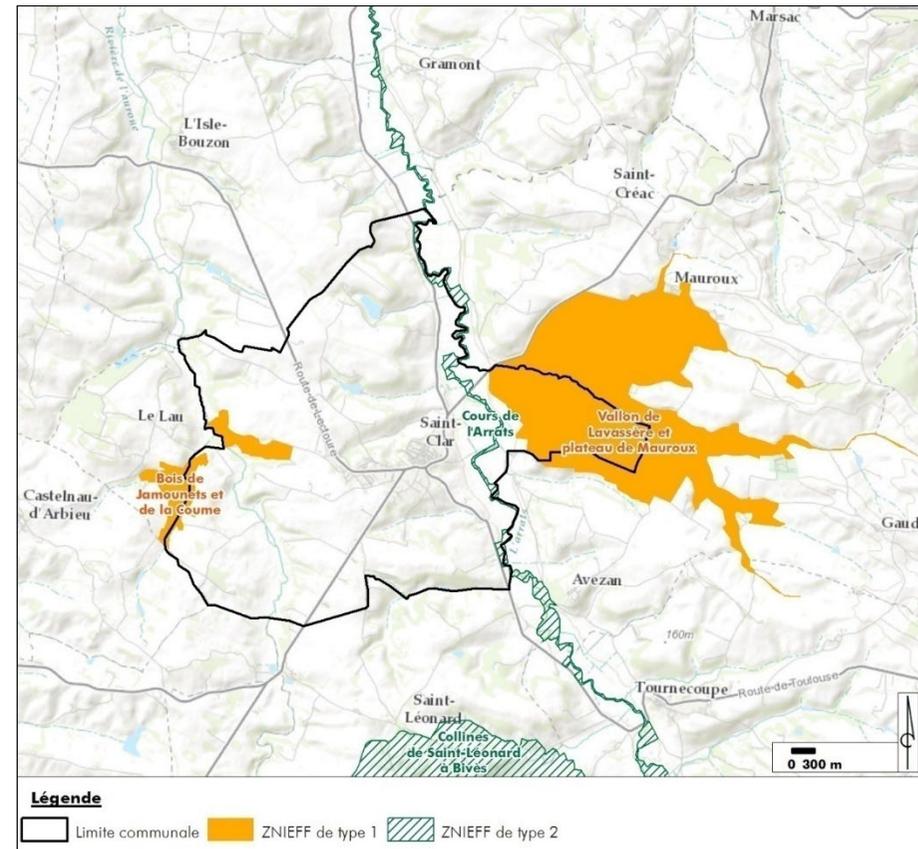


Figure 138 : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF), source : ArcGis, DREAL Occitanie, réalisation Artifex



Type de ZNIEFF	Caractéristique	Importance
730010693 - Bois de Jamounets et de la Coume		
ZNIEFF de type 1	<p>Les bois de Jamounets et de la Coume s'inscrivent dans le secteur karstique du Lectourois à l'Ouest de Saint-Clar. Les rebords des différents petits plateaux calcaires voient se développer des formations boisées dominées par le Chêne pubescent avec des faciès très thermophiles. Quelques orchidées caractéristiques y sont bien présentes. Ces petites falaises calcaires boisées, où la roche calcaire affleure très souvent, offrent donc une certaine diversité de milieux méso à xérothermophiles, mais également de milieux frais et sciaphiles. Les parties abritées et plus ombragées voient en effet l'apparition du Charme et du Chêne pédonculé.</p> <p>Le plateau fait l'objet d'une utilisation agricole le plus souvent extensive qui, conjuguée à la nature très calcaire des sols, permet l'expression d'une flore messicole diversifiée. La richesse de ce cortège est extrêmement fragile et dépendante de l'évolution des pratiques agricoles (herbicides et pesticides).</p> <p>L'intérêt ornithologique de ce secteur est important en raison de la diversité et de la qualité des milieux Cette mosaïque de milieux au sein d'une géomorphologie issue du karst est potentiellement très favorable à la présence de populations de chauves-souris.</p>	<p>Fort</p> <p>ZNIEFF en grande partie incluse dans la commune et héberge des espèces et habitats patrimoniaux.</p>
730030437 - Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux		
ZNIEFF de type 1	<p>Comme pour la ZNIEFF de type 1 décrite ci-avant, le plateau de Mauroux et le vallon de Lavassère se situent sur un des rares territoires du Gers où se développe un véritable réseau karstique. Ce plateau calcaire et ses rebords avec ses petites falaises calcaires boisées, où la roche calcaire affleure, offrent une certaine diversité de milieux méso à xérothermophiles, mais également de milieux frais et sciaphiles. Le plateau fait plus spécifiquement l'objet d'une utilisation agricole le plus souvent extensive qui, conjuguée à la nature très calcaire des sols, permet l'expression d'une flore messicole diversifiée avec la présence de plantes protégées.</p>	<p>Fort</p> <p>ZNIEFF en partie incluse dans la commune et héberge des espèces et habitats patrimoniaux.</p>



Type de ZNIEFF	Caractéristique	Importance
	Cette mosaïque de milieux au sein d'une géomorphologie issue du karst est potentiellement très favorable à la présence de population de chauves-souris.	
730030367 – Cours de l'Arrats		
ZNIEFF de type 2	Ce site correspond au corridor de l'Arrats, constitué de la rivière elle-même, de sa ripisylve et des milieux inondables situés dans le lit majeur (zone naturelle d'épandage des crues). Les prairies naturelles constituent un réseau de plusieurs dizaines d'hectares, réparties en îlots plus ou moins importants. Les prairies naturelles les plus anciennes constituent des écosystèmes originaux, avec une biodiversité exceptionnelle accueillant des communautés végétales de zones humides ainsi qu'une faune diversifiée et remarquable.	Fort  ZNIEFF en partie incluse dans la commune et héberge des espèces et habitats patrimoniaux.  Il comporte des milieux aquatiques et humides, particulièrement sensibles aux pollutions (infiltrations, ruissellements, connexions hydrographiques directes).

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est une compétence des Départements ; elle relève de l'article L442-1 du Code de l'Urbanisme et est issue de la loi du 18 juillet 1985.

Sur la commune de Saint-Clar, un espace est géré en tant qu'ENS. Il s'agit du cours d'eau de **Lavassère et son bassin versant**.

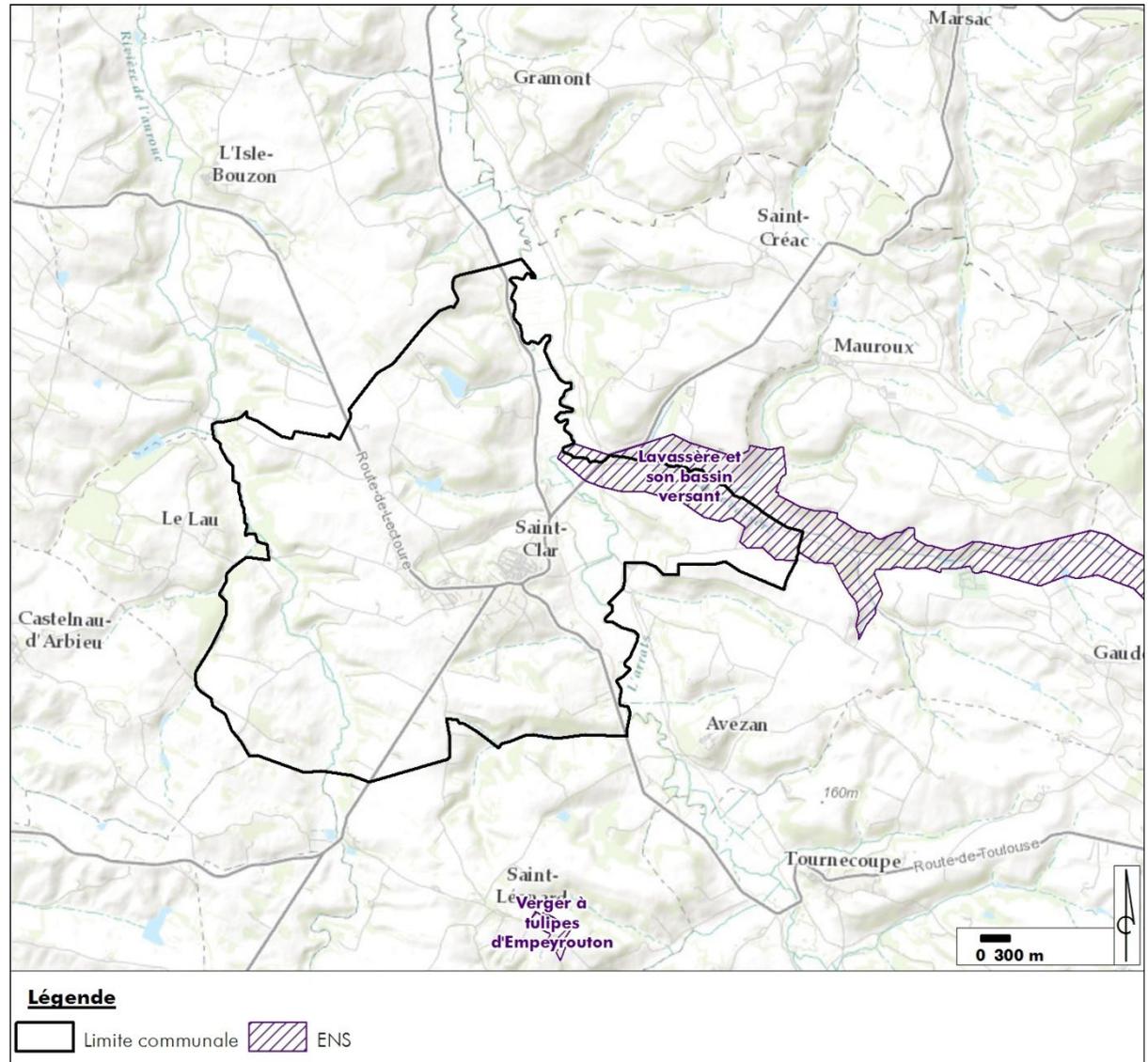


Figure 139 : Espace Naturel Sensible (ENS), source : ArcGis, DREAL Occitanie, réalisation Artifex



## ***Les zones humides***

L'Article L211-1 du code de l'environnement définit la zone humide par « [...] *les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ».

L'inventaire des zones humides du Gers a été lancé par le Conseil Général du Gers en 2007, avec le soutien de l'Agence Adour Garonne et de l'ADASEA 32. Ce travail a abouti à l'identification de zones humides effectives, venant compléter l'inventaire des zones humides élémentaires.

Sur la commune, **20 zones humides** ont été identifiées par l'ADASEA, dont **2 zones humides dites élémentaires**. Elles sont localisées sur la carte en page suivante. Ces zones humides sont principalement associées aux cours d'eau présents sur la commune (forêt alluviale de type aulnaie-frênaie ou prairie inondable).

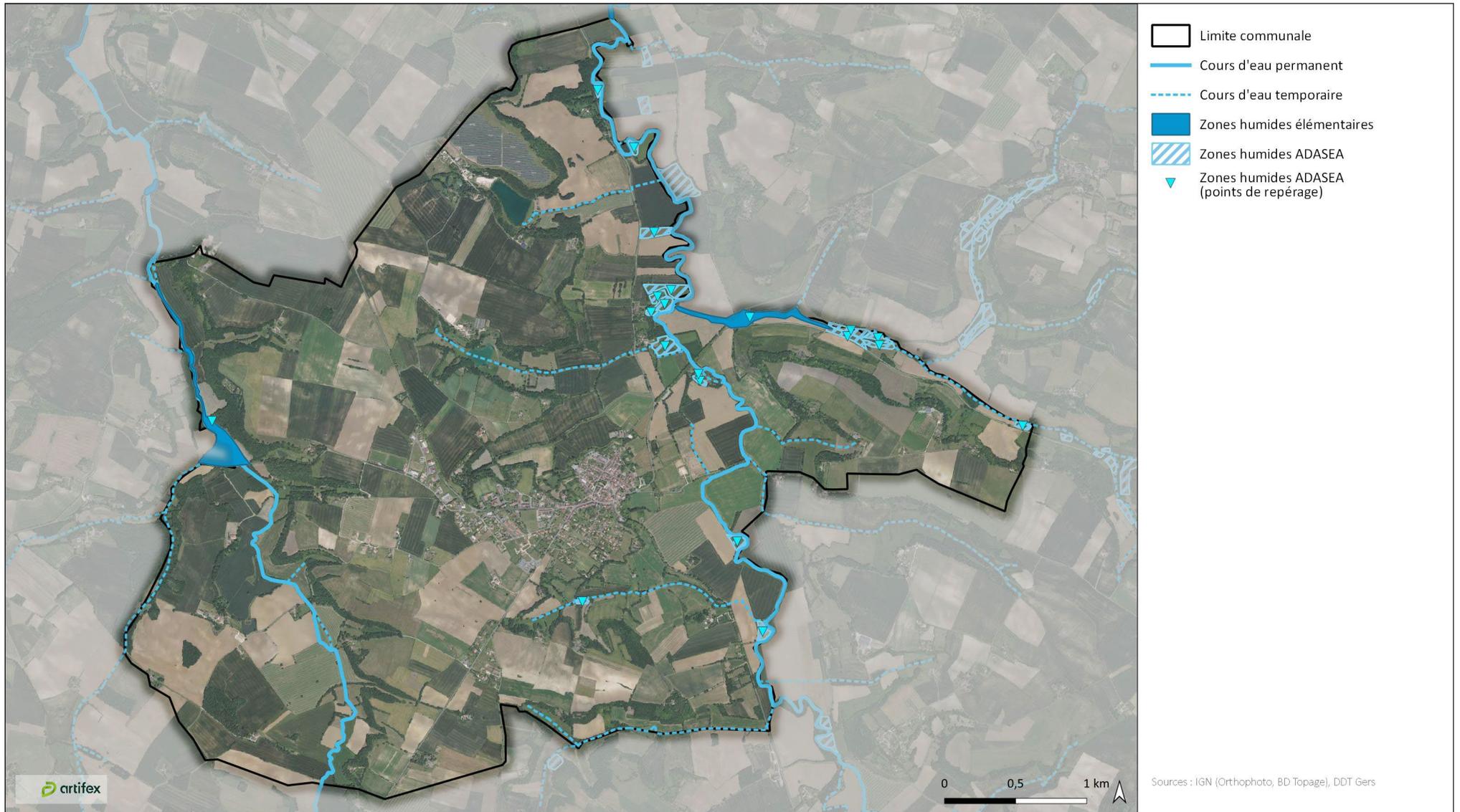


Figure 140 : Zones humides, réalisation : ARTIFEX 2022

## c) Données naturalistes

### Données de l'association Nature Midi-Pyrénées

La base de données BAZNAT, mise en ligne par l'Association Nature Midi-Pyrénées, mentionne plusieurs espèces protégées sur la commune, listées ci-après.

<p><b>Mammifères :</b> Campagnol amphibie Genette commune Hérisson d'Europe Petit rhinolophe</p> <p><b>Reptiles :</b> Couleuvre à collier Couleuvre verte et jaune Lézard des murailles Lézard vert occidental</p> <p><b>Amphibiens :</b> Alyte accoucheur Crapaud commun épineux Grenouille agile Grenouille verte en complexe Grenouille verte rieuse Pélodyte ponctué Rainette méridionale Triton palmé</p> <p><b>Insectes :</b> Agrion de Mercure</p>	<p><b>Oiseaux :</b> Alouette lulu Bergeronnette grise Bruant proyer Bruant zizi Buse variable Chardonneret élégant Chouette chevêche Chouette hulotte Coucou gris Effraie des clochers Elanion blanc Faucon crécerelle Fauvette à tête noire Fauvette grisettes Grimpereau des jardins Héron cendré Hirondelle rustique Huppe fasciée Hypolaïs polyglotte Loriot d'Europe Martinet noir Mésange bleue Mésange charbonnière Milan noir</p>
---	---

<p>Azuré du Serpolet Grand capricorne</p> <p><b>Flore :</b> Jacinthe romaine</p>	<p>Moineau domestique Moineau soulcie Pic épeiche Pic noir Pic vert Pinson des arbres Pouillot véloce Roitelet à triple bandeau Rossignol philomèle Rougegorge familier Rougequeue noir Sittelle torchepot Troglodyte mignon Verdier d'Europe</p>
--	---

### Données du conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité de Midi-Pyrénées, le conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées diffuse ses données d'observations sur SILENE-Flore.

*Tulipa raddii* Rebol (Tulipe précoce) et *Narcissus pseudonarcissus* (Jonquille des bois) recensées sur la commune sont des espèces interdites à la cueillette.



### d) Bilan des zonages écologiques

Type	Nom
ZNIEFF de type 1	730010693 - Bois de Jamounets et de la Coume
ZNIEFF de type 1	730030437 - Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux
ZNIEFF de type 2	730030367 – Cours de l'Arrats
ENS	Lavassère et son bassin versant.
Zones humides	3 zones humides identifiées, 5 zones humides à prospecter

## 2. Les habitats naturels et semi-naturels identifiés

### a) Espaces naturels

#### *Boisements de Chênes*

Description : Les boisements sont faiblement représentés sur le territoire communal, principalement localisés sur les coteaux ou sous forme de bosquets relictuels au cœur des cultures. Ces boisements présentent une hétérogénéité de structures et d'âge. Les essences dominantes sont le Chêne pédonculé et le Charme. Elles sont accompagnées ponctuellement du Chêne pubescent, du Chêne sessile, de l'Aulne, ou du Hêtre. La strate arbustive est diversifiée et dense avec notamment le Noisetier, l'Aubépine, le Cornouiller sanguin ou l'Erable champêtre.

Intérêt floristique : Les boisements peu entretenus ou peu exploités permettent le développement de la flore spontanée comportant parfois des espèces à enjeu. Les chênaies-charmaies les plus âgées sont considérées comme des habitats d'intérêt communautaire qu'il est important de conserver.

Intérêt faunistique : Les boisements constituent le refuge de la faune forestière, ce qui lui confère un intérêt important. Ils hébergent diverses espèces d'oiseaux ubiquistes (Pinson des arbres, Sittelle torchepot, Troglydite mignon) forestiers et bocagers, de mammifères, d'insectes et probablement de reptiles et d'amphibiens. La présence de vieux arbres, de chandelles ou de chablis constitue des gîtes potentiels pour les espèces

cavicoles (oiseaux comme le Pic épeiche ou le Pic noir) et les insectes xylophages.



Figure 141 : Boisement de chênes et haies sur plateau, source : Artifex

## ***Boisements de Frênes***

Description : Des peuplements dominés par l’Aulne glutineux ou le Frêne élevé poussent aux abords des cours d’eau ou étangs. Ils sont accompagnés d’autres essences comme l’Orme champêtre, le Saule roux-cendré, le Saule blanc ou le Sureau noir. Par ailleurs, ces habitats sont généralement associés à d’autres milieux humides amphibies ou aquatiques comme certaines mégaphorbiaies qui accueillent également une grande richesse biologique spécifique, démontrant son « très fort » enjeu de conservation.

Intérêt floristique : Les boisements rivulaires les mieux conservés présentent quelques formations de bois alluviaux type Aulnaie-Frênaie et des mégaphorbiaies ayant un intérêt communautaire par leur diversité floristique. De la diversité des conditions écologiques, il en résulte un large spectre d’espèces potentiellement présentes, permettant d’atteindre une diversité importante, comportant des espèces protégées et ou patrimoniales.

Intérêt faunistique : Ces boisements, en interaction avec les milieux aquatiques, constituent une zone importante pour tout le cortège d’espèces appréciant les milieux humides (amphibiens, avifaune, entomofaune...). Ces boisements jouent un rôle important en tant que réservoir de biodiversité et corridor écologique en association des cours d’eau.



**Figure 142 : Frênaie en bord de l’Arrats, source : Artifex**

## *Fourrés arbustifs*

Description : Certaines parcelles agricoles à l'abandon sont actuellement en dynamique de fermeture par un enrichissement progressif. Le stade de friche vivace est supplanté par l'apparition de ronciers et de ligneux arbustifs tels que le Prunellier, le Cornouiller sanguin, l'Orme champêtre, l'Aubépine ou de jeunes Chênes pédonculés. Les fourrés apparaissent également à l'issue des coupes forestières.

Intérêt floristique : La flore inféodée à ces zones de dynamiques transitoires présente un intérêt limité. Les ourlets se formant en lisière des fourrés peuvent abriter des espèces de friches vivaces participant à la biodiversité commune.

Intérêt faunistique : Les milieux semi-ouverts optimisent l'effet de lisière. Ils constituent ainsi des habitats très propices aux reptiles, s'ils ne sont pas isolés au milieu des grandes cultures. La densité des fourrés favorise la nidification d'une partie de l'avifaune bocagère, comprenant le cortège des agrosystèmes extensifs comme les Fauvettes grisette ou à tête noire. Ces milieux sont également fréquentés par la mammofaune, qui les utilise comme refuge.



Figure 143 : Fourré et pelouse sèche, source : Artifex

## ***Pelouses sèches***

Description : Les pelouses et prairies sèches sont des espaces de petites superficies, réparties sur la commune. Elles occupent les coteaux escarpés, généralement orientés Sud, à l'interfaces des forêts et des boisements de coteaux. Progressivement, ces pelouses peuvent être amenées à évoluer vers d'autres types de milieux secs tels que les fourrés, landes et forêts.

Intérêt floristique : Les pelouses sèches les mieux conservées présentent quelques formations herbacées rases ayant un intérêt communautaire par leur diversité floristique. La formation de fourrés, refermant progressivement le milieu amoindrit néanmoins la biodiversité.

Intérêt faunistique : Le fort ensoleillement de ces milieux attire les reptiles qui les utilisent comme solarium. La diversité en fleurs attire particulièrement l'entomofaune. L'Azuré du Serpolet est par exemple un bon indicateur de ces milieux.



Figure 144 : Pelouse sèche enrichie, source : Artifex

## *Prairies humides*

Description : Le caractère humide d'une prairie peut être observé dans la zone de débordement d'un cours d'eau, à proximité d'une nappe affleurante ou à proximité de résurgences. Elles sont de ce fait fréquemment inondées et caractérisées par un engorgement des sols important. Le cortège végétal présent varie selon le degré d'humidité, le pH et la richesse du sol en éléments nutritifs. Il reste cependant dominé par les graminées. Ces prairies humides sont d'un grand intérêt biologique, mais présentent surtout une importance capitale sur le bon fonctionnement hydrologique d'un bassin versant.

Sur la commune de Saint-Clar, des prairies à potentiel humide, parfois dégradées, sont présentes dans les vallées de l'Arroue ou de l'Arrats. Il s'agit de petites parcelles mais un inventaire complémentaire pourra être mené.

Intérêt floristique : Les milieux humides les mieux structurés sont considérés comme des habitats à forte valeur patrimoniale. Des espèces emblématiques ou protégées sont susceptibles d'y être présentes. Le pâturage intensif ou le drainage peuvent réduire ces potentialités. La Jacinthe romaine, espèce protégée, se développe dans ce type de milieu.

Intérêt faunistique : Ce type de milieu est susceptible d'héberger une faune riche, comportant des amphibiens, des micromammifères et de nombreux insectes. Le Campagnol amphibie affectionne particulièrement ces habitats humides.



Figure 145 : L'Auroue et prairie de pâture dégradée, source : Artifex

## *Cours d'eau*

Description : Le réseau hydrographique sur la commune de Saint-Clar est composé de l'Auroue, de l'Arrats et de leurs affluents (respectivement Margaridat et Lavassère). Ces cours d'eau peu gérés présentent des berges naturelles et boisées (Cf. boisements rivulaires) et une eau de qualité. L'Arrats et ses habitats annexes sont intégrés à la ZNIEFF de type 2 « cours de l'Arrats » et Le cours d'eau de la Lavassère est quant à lui géré en tant qu'ENS.

Intérêt floristique : L'intérêt floristique est principalement lié aux ripisylves qui sont susceptibles d'héberger certaines espèces de zones humides, mais également des espèces de milieux boisés et de lisières. Quelques herbiers aquatiques enracinés ou flottants des eaux courantes peuvent être présents et jouent un rôle important pour la vie aquatique.

Intérêt faunistique : Les cours d'eau et les ripisylves associés sont des éléments importants de la trame verte et bleue. Ils abritent de nombreuses espèces inféodées aux milieux humides (avifaune, poissons, amphibiens et odonates notamment). L'Agrion de Mercure est par exemple une espèce indicatrice du bon état écologique du cours d'eau.



Figure 146 : L'Auroue et prairie de pâture, source : Artifex

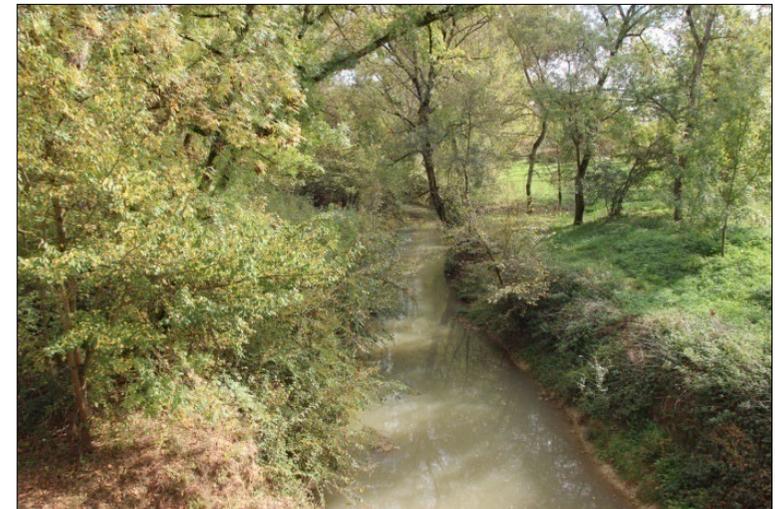


Figure 147 : L'Arrats, source : Artifex



### *Retenues d'eau, étangs et mares*

Description : Le territoire de la commune est composé de quelques retenues d'eau faisant office de retenue collinaire ou de base de loisirs. Ces étangs à vocation agricole ou de loisirs présentent une ripisylve discontinue et un intérêt écologique moyen.

Intérêt floristique : Comme pour les cours d'eau, l'intérêt floristique est principalement lié aux ripisylves qui sont susceptibles d'héberger certaines espèces de zones humides, mais également des espèces de milieux boisés et de lisière.

Intérêt faunistique : Comme pour les cours d'eau, ces milieux abritent de nombreuses espèces associées aux milieux humides (avifaune, poissons, amphibiens et odonates notamment).



Figure 148 : Base de loisirs, source : Artifex

## b) Espaces agricoles

### *Friches et zones rudérales*

Description : Des friches vivaces sont très ponctuellement observées sur les parcelles laissées à l'abandon ou en jachère. En saison, elles sont caractérisées par une strate herbacée dense et haute. On retrouve des espèces rudérales typiques et des espèces prairiales. Dans les friches en cours de fermeture, il est possible d'observer des ligneux des fourrés ou boisements voisins.

Intérêt floristique : La flore inféodée à ces zones en cours de dynamique progressive présente un intérêt limité. L'hétérogénéité du substrat et les variations locales de topographie engendrent cependant des conditions stationnelles variées, favorables à la diversification de la flore spontanée.

Intérêt faunistique : L'interface générée entre ces zones, les landes et les boisements alentours est à l'origine d'un effet de lisière, présentant un intérêt local pour l'herpétofaune et l'entomofaune. Pour exemple, le Chardonneret élégant est un oiseau susceptible de fréquenter ce type de milieu.



Figure 149 : Friche, source : Artifex

## *Cultures et vignobles*

Description : Les cultures sont implantées sur les secteurs les moins vallonnés. Il s'agit de cultures céréalières de blé, maïs ou tournesol. Généralement de grandes tailles, elles sont cependant souvent encadrées de haies ou de boisements. Quelques petites parcelles de vignes relictuelles ont aussi été conservées sur la commune. Des bandes enherbées sont maintenues aux abords des milieux permettant ainsi le développement de quelques plantes messicoles telles que les œillets, les centaurées ou les coquelicots.

Intérêt floristique : Ces milieux sont caractérisés par une faible diversité, compte-tenu des techniques culturales mises en œuvre (monoculture, labour, traitement phytosanitaire, amendement) laissant peu de place au développement de la flore spontanée. Cependant, le maintien de bandes enherbées en bord de cultures et la présence ponctuelle de marges de végétation (lisières ou haies) permettent le développement de plantes messicoles et sont favorables au développement de la biodiversité commune.

Intérêt faunistique : Les cultures, dépourvues de végétation arbustive et arborée ne conviennent qu'à certaines espèces susceptibles de fréquenter les milieux ouverts. Parmi ces dernières, se trouvent des oiseaux (notamment des rapaces et des nuées de passereaux en hiver), des mammifères (micromammifères, sangliers, chevreuils) et des insectes lorsque la végétation le permet (en bordure de parcelles notamment).



**Figure 150 : Cultures et vignes, source : Artifex**

## *Prairies de fauche et de pâture*

Description : Quelques prairies de fauche et de pâture bovines ou équinées sont implantées sur le territoire. Elles sont pour la plupart gérées de façon extensive et présentent ainsi un bon état de conservation. Le cortège des prairies de fauche est principalement dominé par les graminées.

Intérêt floristique : Les prairies présentent un intérêt floristique variable selon leur diversité en espèces et leur mode de gestion. Une prairie naturelle exploitée extensivement (en fauche ou pâture) présentera ainsi un intérêt floristique supérieur à celui d'une prairie semée, et intensivement exploitée. Dans les cas d'une gestion extensive, différentes espèces patrimoniales peuvent être présentes parmi lesquelles des orchidées.

Intérêt faunistique : De même que les cultures, les prairies semi-naturelles, les friches et jachères ne conviennent qu'à certaines espèces susceptibles de fréquenter les milieux ouverts. La diversité végétale étant cependant supérieure et le sol n'étant pas à nu l'hiver, ces milieux sont plus favorables à la petite faune (insectes, micromammifères) et aux oiseaux. Lorsqu'ils sont entourés de haies ou boisements, ces milieux sont plus fréquentés et peuvent abriter des espèces telles que l'Alouette lulu qui apprécie les systèmes bocagers.



Figure 151 : Prairie de pâture bovine, source : Artifex



Figure 152 : Prairie de fauche améliorée, source : Artifex

## c) Espaces urbains

### *Parcs et jardins*

Description : Ces milieux intégrant une part de nature dans les aménagements anthropiques sont représentés par les parcs urbains, les jardins de particuliers ou les potagers. Ces espaces sont soumis à des contraintes anthropiques (coupes, tailles, remaniement du sol, etc.) et laissent peu de place au développement de la flore sauvage, mais ils permettent l'expression d'une nature ordinaire au sein d'espaces anthropisés. Sur la commune de Saint-Clar, ces jardins en réseau constituent un maillage suffisamment important pour former une TVB urbaine à l'échelle du bourg.

Intérêt floristique : Ces milieux ne présentent pas d'intérêt floristique particulier mais participent de la biodiversité locale ordinaire et du cadre de vie. Les espèces présentes sont en grande majorité des espèces ornementales sélectionnées sur critères esthétiques et pratiques.

Intérêt faunistique : Bien que ces habitats ne présentent pas de grands enjeux faunistiques, ils constituent des refuges pour la biodiversité commune, importante en milieu urbain. Des espèces comme le Chardonneret élégant, le Pic vert, le Hérisson d'Europe ou l'Écureuil roux sont susceptibles de fréquenter les jardins les plus arborés.



Figure 153 : Jardin urbain, source : Artifex



Figure 154 : Rue végétalisée et tissu bâti, source : Artifex

## ***Bâti***

Description : Le tissu bâti est composé du bourg en lui-même, des hameaux, des fermes isolées, des installations agricoles mais également des petits éléments du patrimoine (cabanes de vignes, pigeonniers, hangars...).

Intérêt floristique : Le bâti en lieu même ne présente aucun intérêt floristique.

Intérêt faunistique : Par ses façades minérales, ses débords de toit, et parfois grâce à la présence de bâtiments abandonnés (granges, cabanes...), le bâti peut constituer une niche écologique pour la biodiversité urbaine commune. Il s'agit majoritairement d'oiseaux tels que les Hirondelles, le Martinet noir, l'Éffraie des clochers, le Moineau domestique ou le Rouge queue noir et de mammifères, comme la Fouine, différents micromammifères ainsi que des chiroptères.



Figure 155 : Bâti ancien, source : Artifex



## d) Bilan des habitats

**L'intérêt écologique local** d'un habitat résulte de **l'intérêt écologique de l'habitat à l'échelle de la commune**. Il tient compte de la capacité d'accueil de la faune (commune, patrimoniale ou protégée), de la contribution de l'habitat à la trame verte et bleue locale, de l'état de conservation de l'habitat ou encore de sa rareté à l'échelle locale.

**L'enjeu** résultant est issu de la prise en compte de l'intérêt écologique local. Plus l'enjeu d'un habitat est fort, plus sa préservation est importante pour le fonctionnement écologique au sein du territoire communal.



Habitat		Intérêt écologique local	Enjeu
Espaces naturels	Boisements de Chênes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de réservoir de biodiversité et corridor écologique</li><li>• Intérêt floristique et faunistique</li></ul>	Fort
	Boisements de Frênes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de réservoir de biodiversité et corridor écologique</li><li>• Intérêt floristique et faunistique</li><li>• Zonages écologiques</li></ul>	Fort
	Fourrés arbustifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de corridor écologique</li><li>• Intérêt faunistique</li></ul>	Moyen
	Pelouses sèches	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de corridor écologique en lien avec les fourrés et boisements</li><li>• Intérêt floristique et faunistique</li><li>• Prairies relictuelles</li></ul>	Fort
	Prairies humides	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de corridor écologique en lien avec les cours d'eau</li><li>• Intérêt floristique et faunistique</li><li>• Prairies relictuelles</li></ul>	Fort
	Cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de réservoir de biodiversité et corridor écologique</li><li>• Intérêt floristique et faunistique</li><li>• Zonages écologiques</li></ul>	Fort
	Retenues d'eau, étangs et mares	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de corridor écologique en lien avec les cours d'eau</li><li>• Intérêt faunistique</li></ul>	Fort
Espaces agricoles	Friches et zones rudérales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rôle de corridor écologique en lien avec les haies et les boisements</li><li>• Intérêt faunistique</li></ul>	Moyen
	Cultures et vignobles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Milieux artificiels</li><li>• Biodiversité faible</li><li>• Intérêt faunistique au niveau des bandes enherbées</li></ul>	Faible



Habitat		Intérêt écologique local	Enjeu
	Prairies de fauche et de pâture	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prairies intégrées à une trame bocagère</li><li>• Rôle de corridor écologique en lien avec les haies et boisements</li><li>• Intérêt floristique et faunistique</li></ul>	Moyen
Espaces urbains	Parcs et jardins	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intérêt floristique et faunistique dans un espace anthropisé</li><li>• Cadre de vie</li><li>• TVB et Nature en ville</li></ul>	Moyen
	Bâti	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intérêt faunistique</li></ul>	Faible

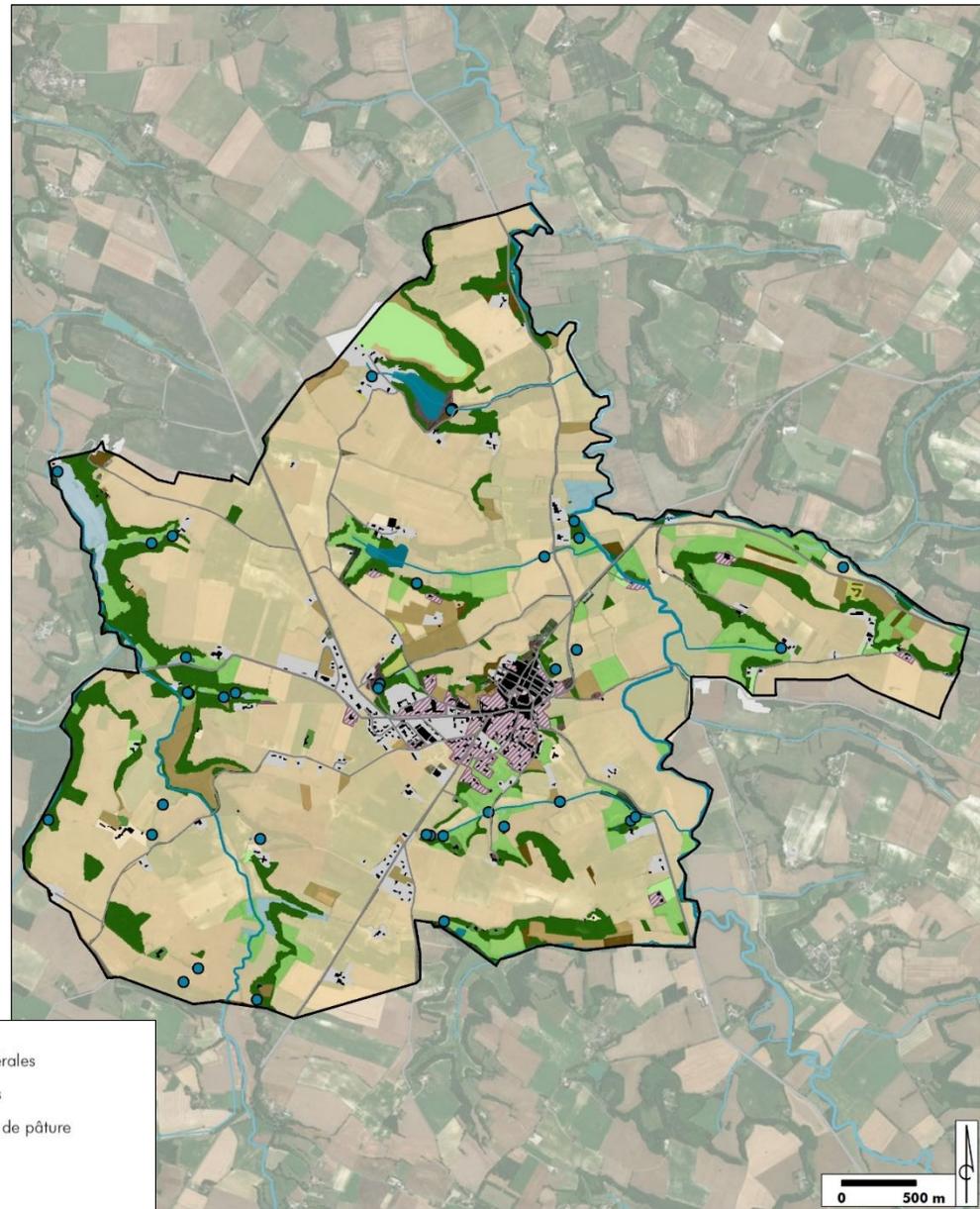


Figure 156 : occupation du sol sur la commune, source : OCSGE, RPG 2012, BAD Carthage, World Imagery, CPIE ; CEN, réalisation : Artifex

### 3. La Trame Verte et Bleue (TVB) de Saint-Clar

La **trame verte et bleue** (TVB) est une mesure phare de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Loi Grenelle 2 » ayant pour objectif d'enrayer le déclin de la biodiversité à travers la préservation, la restauration et la gestion des **continuités écologiques** tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles.

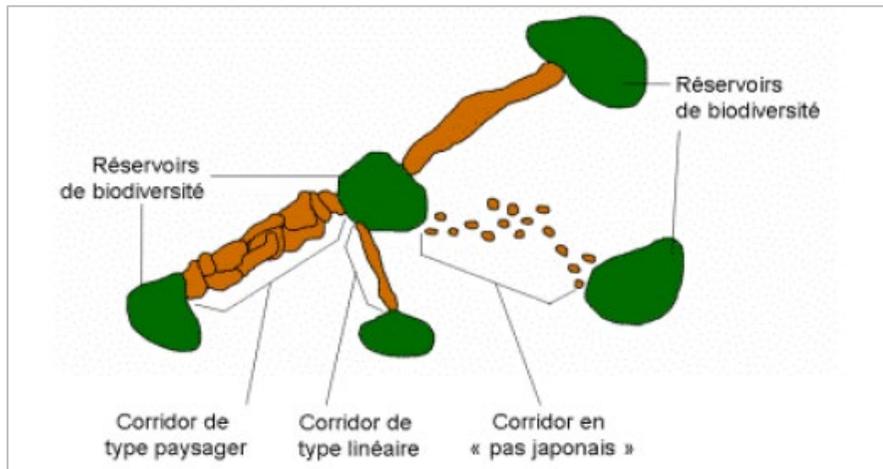


Figure 157 : Exemple d'éléments de la Trame Verte et Bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors (Source : ALLAG-DHUISME et al., 2010)

Plus précisément, la TVB illustre un maillage du territoire qui s'appuie sur les espaces naturels, agricoles et forestiers et inclut la manière dont ils fonctionnent ensemble, en formant des continuités écologiques.

Il s'agit d'un **outil d'aménagement du territoire visant à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale et permettant ainsi aux espèces animales et végétales d'effectuer leur cycle de vie.**

#### Quelques définitions :

- continuités écologiques : éléments constituant la TVB englobant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ;
- réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.
- corridors écologiques : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité. Ils peuvent être linéaires, discontinus (« pas japonais ») ou paysagers.
- cours d'eau : ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.
- zones humides : les ZH importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et / ou des corridors écologiques.



## a) Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

A l'échelle régionale, la TVB se concrétise, en application de la loi, par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique co-piloté par l'État et la Région.

Il s'agit d'un outil de mise en cohérence des politiques existantes qui dresse un cadre pour la déclinaison des TVB locales. Le SRCE assure la cohérence des dispositifs existants et les complète par son approche en réseaux.

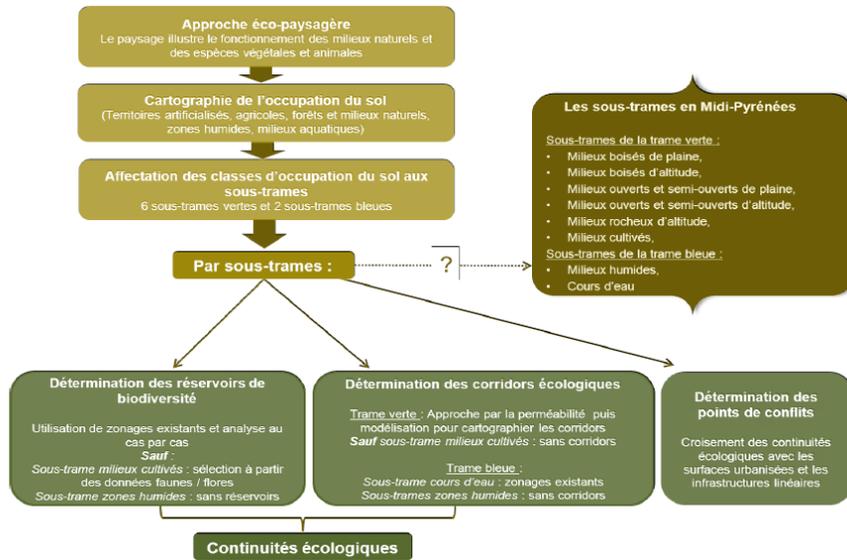
### *Généralités sur le SRCE*

Le projet de SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a été adopté le 27 mars 2015 par le préfet de Région. Depuis le 19 décembre 2019, le SRCE a été intégré au SRADDET Occitanie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document reprend en annexe les éléments de connaissance et de stratégie du SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées ainsi que son atlas cartographique.

Ainsi, le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées a défini **trois objectifs régionaux et six objectifs spatialisés dont trois concernent le territoire de Saint-Clar**. Ils sont listés et détaillés dans le tableau suivant :

Objectifs régionaux
La conservation des réservoirs de biodiversité
Le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau
La nécessaire continuité latérale des cours d'eau
Objectifs spatialisés concernant la commune de Saint-Clar
Le maintien des déplacements des espèces de la plaine : du piémont pyrénéen à l'Armagnac
L'amélioration des déplacements des espèces de la plaine : le bassin de vie toulousain et ses alentours
Le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations

La TVB de l'ex-région Midi-Pyrénées a été élaborée selon une **approche éco-paysagère** permettant de déterminer et de localiser des « taches » d'habitats (milieux et structures paysagères où vit un groupe d'espèces).



Plus précisément, la TVB du SRCE a été définie et cartographiée à l'échelle 1/100 000<sup>ème</sup>.

## SRCE sur la commune de Saint-Clar

La **trame bleue est bien représentée** par les **cours d'eau corridors** de l'Arrats, de l'Aroue et de leurs affluents. L'Arrats et l'Aroue sont d'ailleurs considérés comme **réservoirs de la trame bleue**.

En ce qui concerne les **réservoirs de biodiversité de la trame verte**, deux sont identifiés sur la commune :

- à l'Est, la ZNIEFF de type 1, « Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux » est identifiée comme un **réservoir de milieux ouverts** ;

- à l'Ouest, la ZNIEFF de type 1 « Bois de Jamounets et de la Coume » est identifiée comme un **réservoir boisé**.

Deux corridors écologiques de la trame verte à restaurer ou conserver sont identifiés :

- un corridor boisé de plaine traverse la partie Ouest du territoire dans un axe Nord / Sud ;

- un corridor ouvert de plaine traverse le Nord de la commune dans un axe Est / Ouest.

Enfin, **quelques obstacles ponctuels aux continuités écologiques** sont identifiés sur le territoire.



## b) La trame verte et bleue du SCoT

### Généralités sur le SCoT

La Trame Verte et Bleue du SCoT est définie sur la base des milieux naturels et agricoles qui composent le territoire et qui forment la matrice sur laquelle existe la biodiversité. La commune de Saint-Clar fait partie du **SCoT de Gascogne** qui est, actuellement, en cours d'élaboration. Une version consolidée du diagnostic du territoire a été publiée en décembre 2018. La carte ci-après illustre un extrait du projet de Trame verte et bleue pour le SCoT présentée dans ce diagnostic. Le Document d'Orientation et d'Objectifs n'est pas encore réalisé.

### SCoT sur la commune de Saint-Clar

Ainsi, la commune de Saint-Clar est concernée par un **réservoir majeur de biodiversité** à l'Est de son territoire correspondant à la ZNIEFF de type I « Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux ».

**Deux grands types de corridors écologiques** sont également identifiés dans le SCoT pour la commune de Saint-Clar :

- **deux corridors écologiques secondaires** sont présents à l'Est et à l'Ouest traversant la commune dans un axe Nord / Sud ;

- **un corridor écologique peu fonctionnel** est identifié au Nord de la commune dans un axe Est / Ouest.

L'Arrats à l'Est et l'Aroue à l'Ouest sont également identifiés comme éléments majeurs de la trame bleue.



#### Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs majeurs
- Réservoirs secondaires

#### Corridors écologiques

- Corridors structurants
- Corridors secondaires
- Corridors peu fonctionnels



## c) La trame verte et bleue communale

### Méthodologie

La TVB communale se base sur la TVB définie par le SRCE de l'ex-région Midi-Pyrénées et sur le projet de TVB du SCoT de Gascogne. Les TVB définies ont été élaborées à l'échelle régionale et à l'échelle intercommunale et restent assez imprécises à l'échelle communale.

Pour obtenir une TVB la plus cohérente possible avec la réalité du territoire de Saint-Clar, nous avons réalisé un inventaire précis des éléments participant à la fonctionnalité écologique locale à l'aide d'éléments cartographiques existants, mais aussi par des relevés de terrain réalisés le 19/10/2017 et le 11/02/2021.

Ainsi, les éléments de la **trame verte** communale mis en avant sont :

- les boisements réservoirs (source : IGN – OCSGE, ABC St Clar) ;
- les pelouses sèches et prairies humides, réservoirs de milieux ouverts (source : OCSGE, ABC St Clar) ;
- les éléments linéaires boisés (haies) et ponctuels (bosquets) (source : IGN – OCSGE, ABC St Clar) ;
- les prairies permanentes identifiées dans la Politique Agricole Commune (source : IGN – OCSGE, ABC St Clar) ;

En ce qui concerne la **trame bleue**, les éléments suivants sont pris en compte :

- les cours d'eau permanents et intermittents (source : BD Carthage, ABC St Clar) ;
- les plans d'eau (source : IGN – OCSGE, ABC St Clar) ;
- les roselières (source : ABC St Clar).

Enfin, la **trame grise** englobe les zones urbanisées (source : IGN- OCSGE – zones d'habitations) et les voiries (source : IGN – Admin Express 2020).

L'ensemble de ces données a été affiné sur le terrain et pris en compte dans notre carte de synthèse.

### Trame verte et bleue communale

La trame verte et bleue sur le territoire de Saint-Clar est diversifiée, fonctionnelle mais discontinue.

**Les boisements de Chênes et de Frênes** sont en bon état de conservation mais sont peu nombreux et forment une trame discontinue sur l'ensemble de la commune. Ils constituent les **réservoirs de biodiversité** principaux de la trame verte. Ces milieux sont favorables à l'accueil d'espèces patrimoniales.

Les **éléments linéaires du paysage** (haies, ripisylves, etc.) permettent les connexions écologiques locales entre les différents réservoirs de biodiversité. **Associés aux prairies et aux pelouses sèches**, ils constituent une trame bocagère discontinue jouant un rôle de corridor des milieux



ouverts. Les secteurs les plus intéressants sont de grandes tailles, faiblement perturbés par l'urbanisation, où la trame bocagère suit un maillage dense, avec des parcelles agricoles de petite superficie. Il s'agit des secteurs du moulin de la Claverie jusqu'au moulin de Labarthète, le long de l'Auroue et aussi du plateau de Frans à proximité du cours d'eau de la Lavassère.

**Deux cours d'eau majeurs, l'Arrats et l'Auroue**, sillonnent le territoire communal dans un axe Nord / Sud. Ces milieux aquatiques, constituent à la fois des **réservoirs et des corridors écologiques majeurs de la trame bleue**. Associés à leurs ripisylves relativement préservées, ils sont les axes majeurs de déplacements de la faune et de la flore terrestre et aquatique du territoire.

Les **autres cours d'eau** jouent un rôle non négligeable de **corridors écologiques secondaires de la trame bleue**.

Enfin, sur la commune, il y a également quelques **prairies humides et pelouses sèches** ainsi que des **espaces plus singuliers tels que les plans d'eau et roselières** qui complètent le panel des **réservoirs de biodiversité ponctuels** du territoire. Ces milieux sont favorables à une diversité d'espèces patrimoniales de milieux ouverts ou des milieux aquatiques et humides.

## d) Ruptures et obstacles aux continuités

Plusieurs obstacles aux continuités écologiques du territoire ont été relevés sur la commune de Saint-Clar :

- les **routes départementales** (D 953, D 287, D 7, D 40, D 13 et D 167) n'entravent pas réellement les déplacements des espèces. Toutefois, le risque principal engendré par ces infrastructures est la mortalité par collision ;

- les **chaussées sur les cours d'eau engendrent** une rupture des continuités de la trame bleue au niveau des cours d'eau de l'Auroue et de l'Arrats à hauteur du hameau de Bourdotte, de la D 287, du moulin de la Claverie et du moulin du Pont ;

- le **tissu urbain du bourg de Saint-Clar et les différents hameaux** disséminés sur la commune s'étendent et créent progressivement des points d'obstacles. Ces zones urbanisées constituent un obstacle aux déplacements de la faune. En effet, seules les espèces les plus opportunistes peuvent traverser ce genre d'obstacle. Toutefois, la présence importante de la nature en ville contribue à faciliter la diffusion et au maintien d'une certaine biodiversité.

- les **grandes parcelles agricoles dépourvues de haies** peuvent constituer des obstacles aux déplacements de la faune la moins mobile.

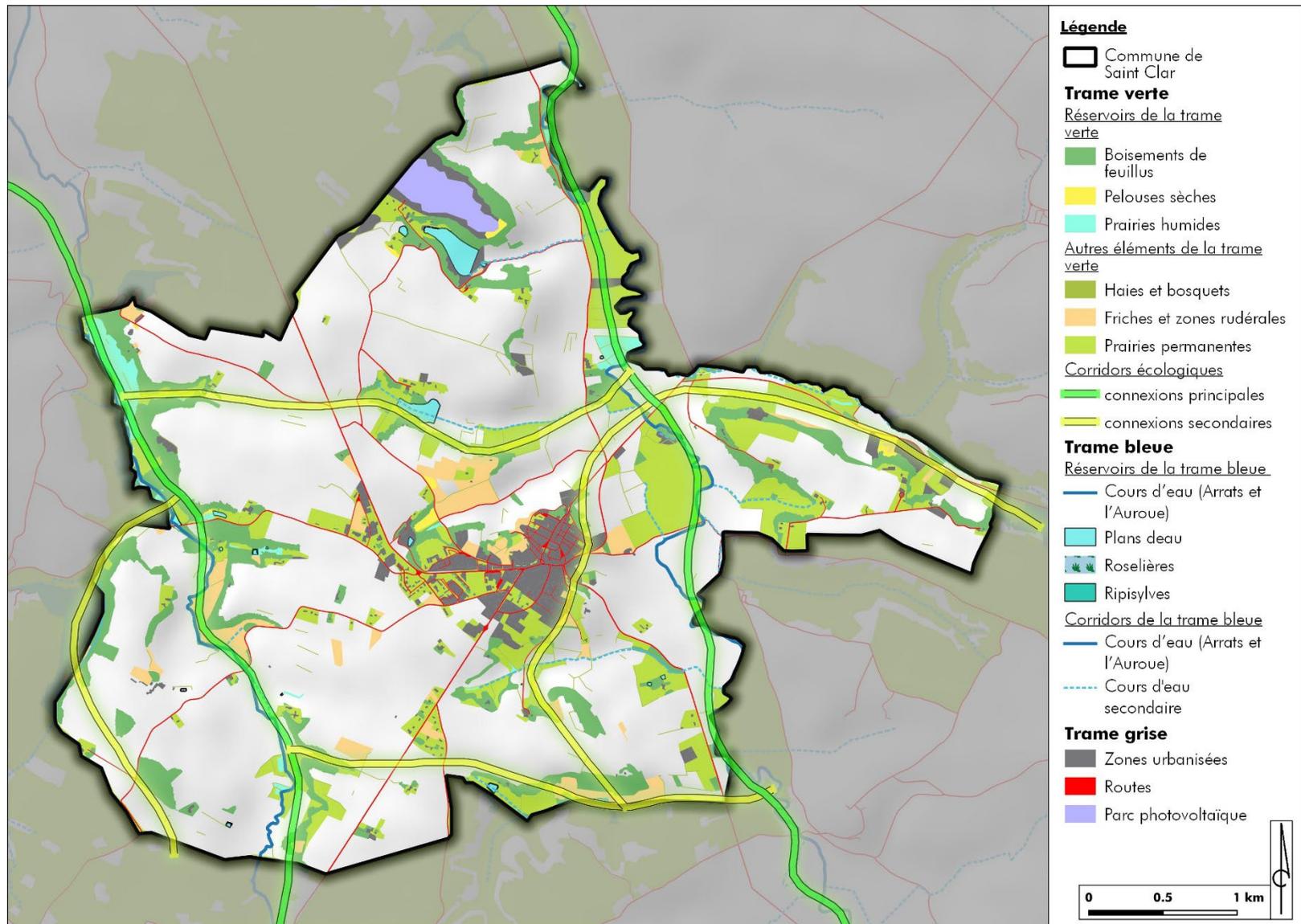


Figure 159 : TVB sur la commune de Saint-Clar, source : OCSGE, ABC St Clar, Artifex, réalisation Artifex 2021

## IV. Les ressources environnementales du territoire

### 1. Eau : qualité et usages des eaux superficielles et souterraines

#### a) Eaux superficielles

#### Qualités des masses d'eau superficielles

Selon le Système d'Information sur l'Eau du bassin Adour-Garonne, aucune station de mesure qualitative n'est recensée sur le ruisseau de la Lavassère. Les résultats sont donc obtenus par modélisation et extrapolation de la base de données 2011-2013 des cours d'eau du secteur, utilisée dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021. Pour les autres cours d'eau, différentes stations sont présentes comme l'indique le tableau ci-dessous.

Masses d'eau superficielles	Commune	Distance *	Etat écologique	Etat chimique
L'Arrats du barrage-réservoir de l'Astarac au confluent de la Garonne	Homps	11 km au Sud-Est	Moyen	Bon
	Saint-Antoine	17 km au Nord		
	Saint-Antonin	19 km au Sud		

L'Auroue	L'Isle-Bouzon	5 km au Nord-Ouest	Moyen	Bon
	Caudecoste	25 km au Nord		
Ruisseau de Larluzen	/	/	Bon (Modélisé)	Bon (Extrapolé)

\* les distances aux stations de mesure sont calculées depuis le centre bourg de Saint-Clar.

Selon le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, le bon état chimique du cours d'eau de l'Arrats du barrage-réservoir de l'Astarac au confluent de la Garonne a été atteint en 2015. L'objectif de bon état écologique est fixé à 2027. Les paramètres à l'origine de la dispense d'obligation de bon état étant les métaux, les pesticides la flore aquatique, le benthos invertébrés, ichtyofaune, les conditions morphologiques et l'hydrologie.

Selon l'état des lieux de 2013, la masse d'eau superficielle en question subit 5 types de pressions significatives :

- Rejets de stations d'épurations domestiques ;
- Débordements des déversoirs d'orages ;
- Azote diffus d'origine agricole ;
- Pesticides ;
- Et prélèvement pour l'irrigation.

De plus, le cours d'eau présente des altérations de continuité, d'hydrologie et de morphologie.

En ce qui concerne le cours d'eau de l'Auroue, selon le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, le bon état chimique a été atteint en 2015 et l'objectif de bon état écologique est fixé à 2027. Les paramètres à l'origine de la dispense d'obligation de bon état étant les matières azotées, les matières organiques, les nitrates, les métaux, les pesticides, et le benthos invertébrés.

La masse d'eau superficielle en question subit également 3 types de pressions significatives, selon l'état des lieux de 2013 :

- Azote diffus d'origine agricole ;
- Pesticides ;
- Et prélèvement pour l'irrigation.

Enfin, pour le cours d'eau de la Lavassère, le bon état écologique et chimique a été atteint en 2015, selon le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, et l'état des lieux de 2013 ne met en évidence aucune pression significative.

### Usages des masses d'eau superficielles

- Usage domestique

Selon les données de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, aucun captage d'eau à usage domestique n'est identifié sur la commune de Saint-Clar. Le captage le plus proche est localisé sur la commune de L'Isle-Bouzon (32), à environ 4,5 km au Nord du centre bourg de Saint-Clar.

Les captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) sont associés à des périmètres de protection. La commune est concernée par le périmètre de protection rapproché du captage AEP sur une petite partie au Nord, et elle

est largement touchée à l'Ouest, sur plus de la moitié du territoire, par le périmètre de protection éloigné.

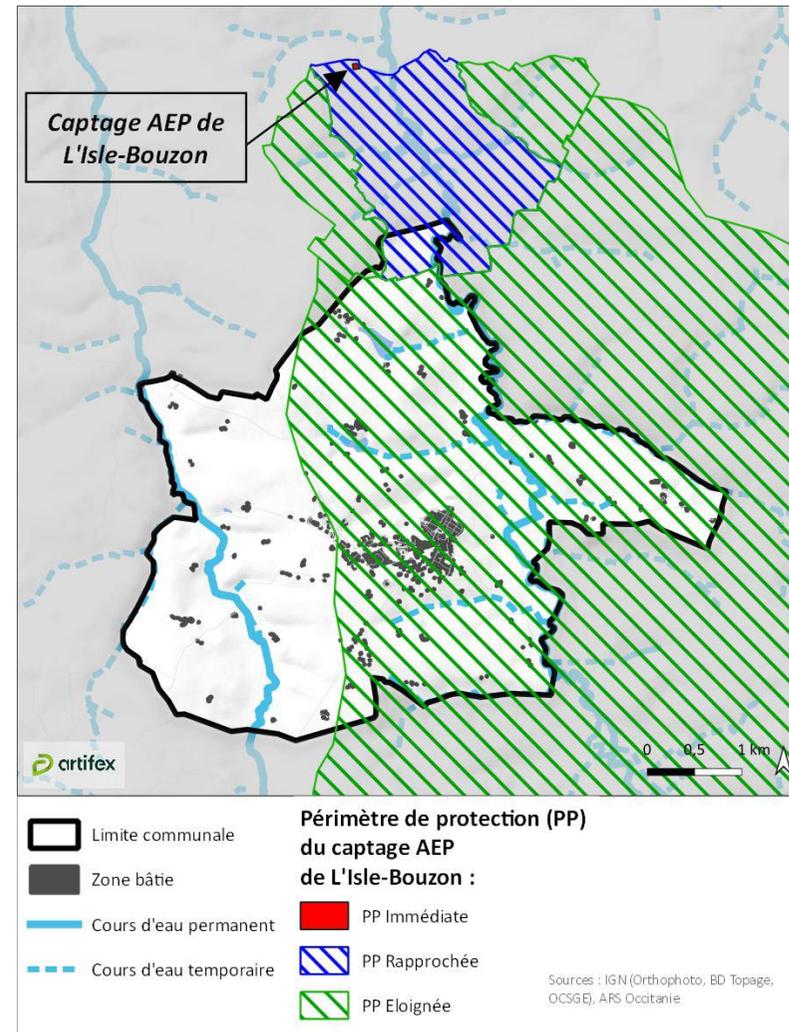


Figure 160 : Périmètres de protection du captage AEP de L'Isle-Bouzon, Réalisation : ARTIFEX 2022



Le site de la banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE) confirme l'absence de prélèvements à usage domestique sur la commune (données 2015).

La commune de Saint-Clar a délégué sa compétence d'acheminement et de distribution d'eau potable au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de l'Arrats et de la Gimone. Elle est captée depuis au niveau du forage précédemment cité.

Ajoutons que lors de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> Mars 2017, le SIAEP a lancé des actions correctives à très court terme pour améliorer la qualité de l'eau distribuée (amélioration de la performance des systèmes de filtration au charbon actif, suivi des analyses à réaliser). De plus, une réflexion a été engagée pour analyser les causes de la présence de pesticides dans l'eau brute de l'Arrats.

- Usage agricole

Selon la BNPE, 3 prélèvements à usage agricole déclarés sont recensés sur la commune de Saint-Clar. Le volume prélevé en 2015 représente 111 594 m<sup>3</sup>, soit 90,5% du volume total prélevé (123 294 m<sup>3</sup>) sur la commune.

- Usage de loisirs

Selon la BNPE, 1 prélèvement à usage de loisirs est déclaré sur la commune de Saint-Clar. Le volume prélevé en 2015 représente 11 700 m<sup>3</sup>, soit 9,5% volume total prélevé (123 294 m<sup>3</sup>) sur la commune.

- Usage industriel

Selon la BNPE, aucun prélèvement à usage industriel n'est recensé sur la commune de Saint-Clar.

### *Le plan de gestion d'étiage*

Les cours d'eau identifiés au droit de la commune de Saint-Clar sont intégrés dans le Plan de Gestion d'Etiage (PGE) « Neste et rivières de Gascogne », élaboré en 2002 et révisé en 2012. Ces cours d'eau sont rattachés au « système Neste ».

Ce PGE vise principalement à respecter le Débit Objectif d'Etiage (DOE), c'est-à-dire le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessous duquel est satisfait l'ensemble des usages en moyenne 8 années sur 10. Le Débit de Crise (DCR) est, quant à lui, le débit de référence en-dessous duquel seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable, ainsi que les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

Ainsi, sur la base des conditions de référence (périodes de gestion, valeurs des débits, objectifs) définies de manière à concilier le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la satisfaction des usages, le PGE doit notamment viser à :

- Restaurer durablement l'équilibre des bassins les plus déficitaires ;
- Mieux connaître et faire connaître pour mieux gérer ;
- Favoriser la gestion rationnelle et économe de l'eau ;
- Optimiser les réserves existantes ;



- Créer les réserves en eau nécessaires ;
- Gérer les situations éventuelles de crise.

Des débits ont été arrêtés par règlement d'eau préfectoral (sur des durées spécifiques variant de 60 à 110 jours). Ils ne constituent en aucun cas un DCR ou un DOE mais un objectif de gestion à viser.

Pour l'Arrats, le DCR est de 220 l/s et le DOE est de 270 l/s.

En ce qui concerne l'Auroue ; il est qualifié de « bassins autonomes » dans le PGE, car il est indépendant du « système Neste ». Le plan de gestion des étiages met en évidence une situation nettement déficitaire pour ce cours d'eau.

## b) Eaux souterraines

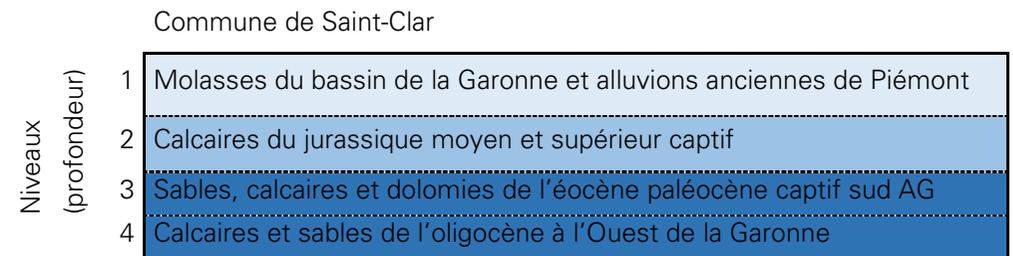
### Les masses souterraines d'eau de la commune

Quatre masses d'eau souterraines sont identifiées au droit de la commune de Saint-Clar :

- La masse d'eau souterraine « FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » ;
- La masse d'eau souterraine « FRFG080 : Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif » ;
- La masse d'eau souterraine « FRFG082 : Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » ;

- La masse d'eau souterraine « FRFG083 : Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne » ;

L'organisation des masses d'eau du secteur est illustrée sur la figure suivante :



### Qualités des masses d'eau souterraines

- Aspect qualitatif

Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043) :

Selon la base de données 2007-2010 réalisée dans le cadre de l'élaboration du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, la masse d'eau souterraine FRFG043 présente un mauvais état chimique. La présence de nitrates et de pesticides dans l'eau est la cause de ce mauvais état. L'objectif d'atteinte du bon état qualitatif est fixé à 2027, selon le SDAGE.

Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080) :

Selon la base de données 2007-2010 réalisée dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, la masse d'eau souterraine FRFG080 présente un bon état chimique.

Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082) :

Selon la base de données 2007-2010 réalisée dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, la masse d'eau souterraine FRFG082 présente un bon état chimique.

Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083) :

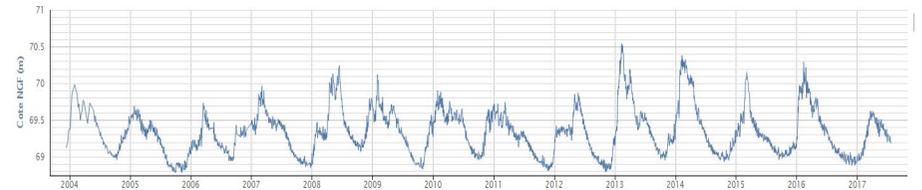
Selon la base de données 2007-2010 réalisée dans le cadre de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, la masse d'eau souterraine FRFG083 présente un bon état chimique.

- Aspect quantitatif

Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont (FRFG043) :

Le piézomètre le plus proche enregistrant les hauteurs d'eau de cette masse d'eau se localise sur la commune de Calignac (47), au lieu-dit Grand Bourdieu, à environ 39 km au Nord-Est de Saint-Clar. Il s'agit du piézomètre « 09025X0011/F ».

Le graphe ci-après présente les données relevées entre 2004 et 2017.



**Figure 161 : chronique piézométrique de la masse d'eau « FRFG043 : Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont » entre 2004 et 2017, à Calignac, source : Ades Eau France**

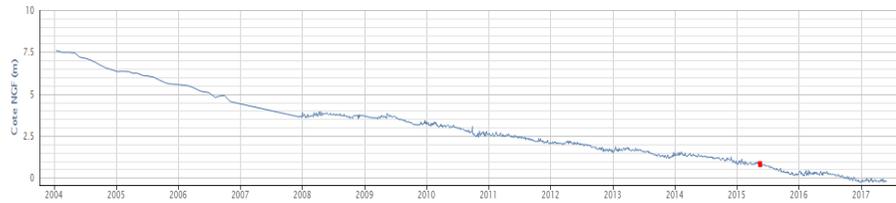
Le niveau piézométrique de cette masse d'eau est très variable au cours d'une année avec des hauteurs d'eau plus importantes en début d'année (période de hautes eaux) et plus faibles vers la fin de l'année (période de basses eaux). Cette variation annuelle et régulière des hauteurs d'eau traduit un approvisionnement en eau fortement lié aux précipitations.

Selon les informations fournies par le SDAGE, établie sur la base de données 2007-2010, la masse d'eau FRFG043 présente un bon état quantitatif.

Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080) :

Le piézomètre le plus proche enregistrant les hauteurs de cette masse d'eau se localise sur la commune de Reaup-Lisse (47), au lieu-dit La Barthete, à environ 50 km au Nord-Ouest de la commune. Il s'agit de la station « 09027X0205/F ».

Le graphe ci-après présente les données relevées entre 2004 et 2017.



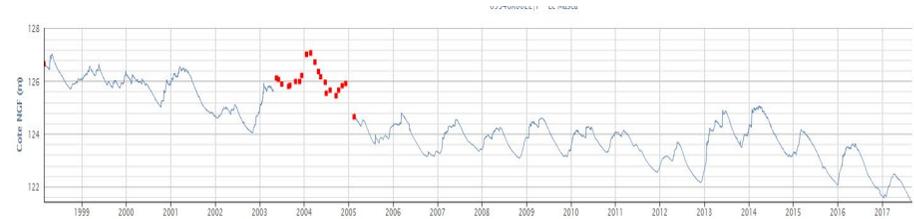
**Figure 162 : chronique piézométrique de la masse d'eau « FRFG080 : Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif » entre 2004 et 2017, à Reaup-Lisse, source : Ades Eau France**

Au niveau de la station, la hauteur d'eau connaît une diminution entre 2004 (côte NGF à 7,5 m) et 2017 (côté NGF proche de 0 m). Cette diminution peut s'expliquer par une pression en termes de prélèvements.

Cependant, le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 ne met pas en évidence des pressions significatives dues aux prélèvements dans la nappe. De plus, la masse d'eau souterraine présente un bon état quantitatif en 2015 (établi selon la base de données 2007-2010).

Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG (FRFG082) :

Le piézomètre le plus proche enregistrant les hauteurs d'eau de la masse d'eau se localise sur la commune de Jegun (32), au lieu-dit Lapeyrette, à environ 29 km au Sud-Ouest de Saint-Clar. Il s'agit de la station « 09546X0022/F ».



**Figure 163 : chronique piézométrique de la masse d'eau « FRFG082 : Sables, calcaires et dolomies de l'éocène-paléocène captif sud AG » entre 1998 et 2017, à Jegun, source : Ades Eau France**

Le niveau piézométrique de cette masse d'eau connaît des variations annuelles constantes, ce qui s'explique par une masse d'eau souterraine fortement alimentée par les eaux de pluies.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 met en évidence des pressions significatives dues aux prélèvements dans la nappe. Cela se traduit par un déséquilibre quantitatif de la ressource et par un mauvais état quantitatif. L'objectif de bon état de la masse d'eau FRFG082 a été fixé pour 2027.

Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne (FRFG083) :

Le piézomètre le plus proche enregistrant les hauteurs d'eau de la masse d'eau se localise sur la commune de Durance (47), au lieu-dit Landes de Lagravette, à environ 57 km au Nord-Ouest de Saint-Clar. Il s'agit de la station « 09016X0008/F ».

Le graphe ci-après présente les données relevées entre 2004 et 2017.

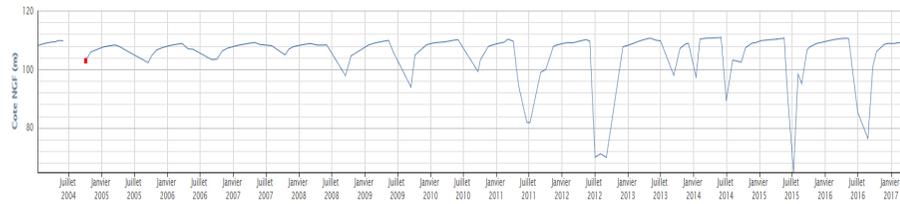


Figure 164 : chronique piézométrique de la masse d'eau « FRFG083 : Calcaires et sables de l'oligocène à l'ouest de la Garonne » entre 2004 et 2017, à Durance, source : Ades Eau France

La masse d'eau FRFG083 présente un niveau d'eau très variable. Il est faible en période de basses eaux (fin d'année) et élevé en période de hautes eaux (début d'année). Cette masse d'eau est donc approvisionnée par les eaux de précipitations.

Le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 met en évidence un mauvais état quantitatif. L'objectif de bon état de la masse d'eau FRFG083 est fixé à 2027.

### *Usages des masses d'eau souterraines*

Selon la BNPE, aucun prélèvement en eau souterraine n'est recensé sur la commune de Saint-Clar.

## 2. Sols : qualité et usages des sols

### a) Pollutions des sols

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) nécessitant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif. Aucun site de ce type n'est identifié sur la commune de Saint-Clar.

La nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) rassemble les activités (industrielles et agricoles) susceptibles d'entraîner un risque pour l'environnement ou la population. Suivant la nature des produits stockés et l'activité menée, les ICPE peuvent être soumises à déclaration, enregistrement ou autorisation par arrêté préfectoral entraînant des aménagements, contrôles et suivis spécifiques.

Sur la commune de Saint-Clar, aucune activité n'est soumise au régime des ICPE.

### b) Usages des sols

#### Usage agricole

Comme vu précédemment, le milieu agricole est le plus important sur la commune de Saint-Clar et représente 75 % de sa surface totale.

Les parcelles sont essentiellement cultivées pour les céréales (maïs, blé ...), oléagineux (tournesol). Quelques parcelles sont utilisées pour la pâture de

bovins ou de chevaux. Enfin, il existe aussi de rares et petites parcelles de vignes.

#### Usage forestier

La carte ci-dessous localise les espaces forestiers identifiés dans le secteur de la commune de Saint-Clar.

Les boisements sont peu représentés sur la commune de Saint-Clar. Ils sont essentiellement formés de forêts fermées à mélange de feuillus et de forêts fermées de chênes décidus purs.

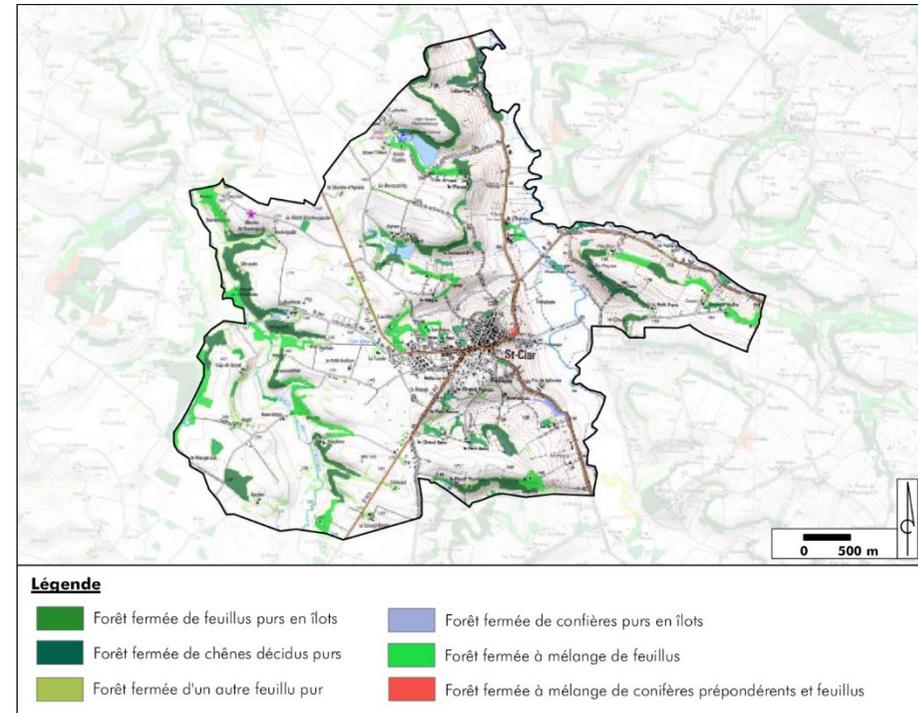


Figure 165 : carte des espaces forestiers dans le secteur de la commune de Saint-Clar, source : Institut National de l'Information Géographique et Forestière, réalisation : Artifex

### 3. Sous-sols : les ressources et leur exploitation en carrière de mine

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC) du Gers a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 novembre 2002. Aucune carrière n'est recensée sur la commune de Saint-Clar.

La carte suivante est extraite du SDC du Gers. Cette carte de zonage distingue les zones d'interdiction (barrées en rouge) et les zones à contraintes avérées (barrées en orange) pour l'exploitation de carrières.

La commune de Saint-Clar est en partie contrainte par le zonage du Schéma Départemental des Carrières du Gers. Le bourg, ainsi qu'une petite partie à l'Ouest de la commune se trouvent en zonage d'interdiction. Enfin, les cours d'eau de l'Arrats et de l'Auroue présentent des zonages de contraintes avérées le long de leur lit.

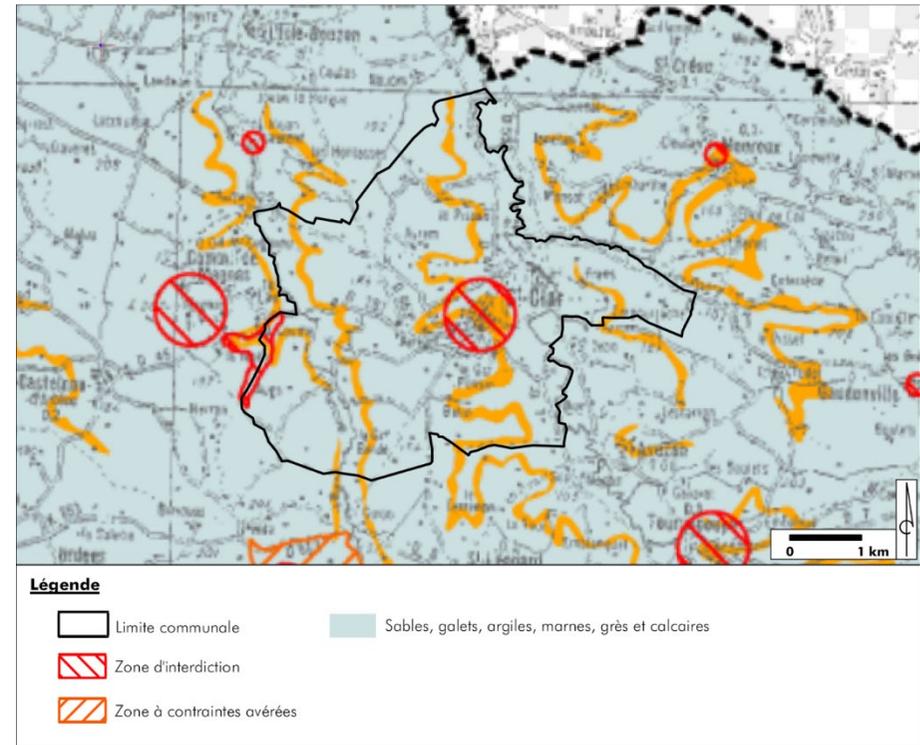


Figure 166 : extrait du Schéma Départemental des Carrières du Gers, source : SDC Gers, réalisation : Artifex

## 4. Energie : ressources et exploitation

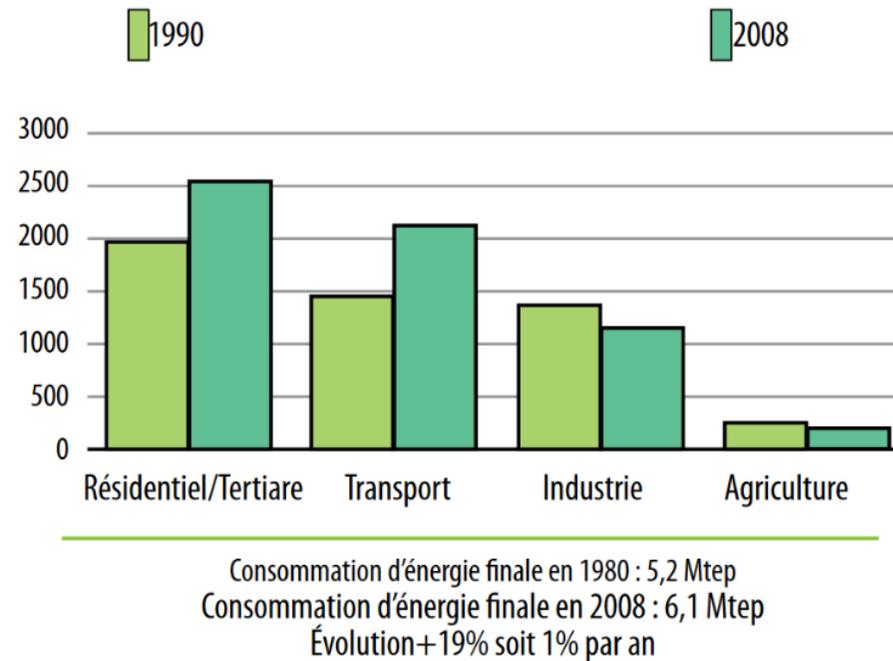
### a) Généralités

Dans le cadre de l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la politique énergétique nationale a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020, et à 32% de cette consommation en 2030. A cette date, pour parvenir à cet objectif, les énergies renouvelables doivent représenter 40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de la consommation de gaz.

### b) Consommation d'énergie sur le territoire

Selon le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) de l'ancienne région Midi-Pyrénées, la consommation d'énergie à l'échelle régionale est de 6,17 M tep (tonnes équivalent pétrole) soit 3,8 % de la consommation nationale.

Les secteurs du bâtiment et du transport sont les plus consommateurs d'énergie et totalisent près de 80 % de la consommation régionale.



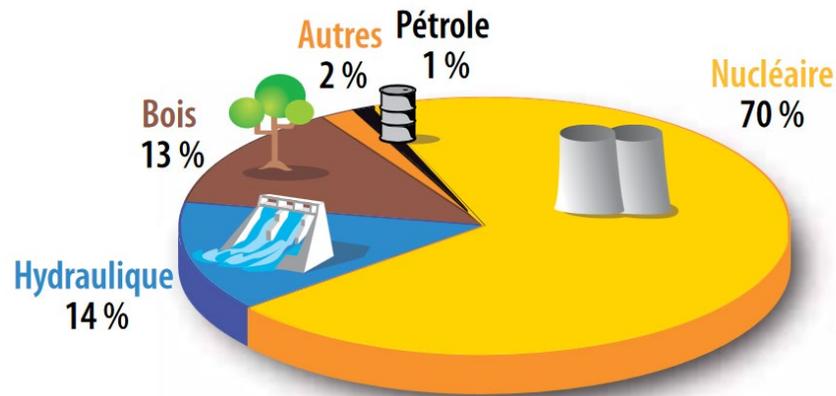
Source : OREMIP 2008

Figure 167 : consommation d'énergie finale par secteur d'activité dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, en 1990 et 2008 (en k tep), source : SRCAE

## c) Production d'énergie sur le territoire

Selon le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Midi-Pyrénées, la production d'énergie primaire a atteint 6,2 M tep en 2008, soit 4,5 % de la production française.

Environ 70 % de cette énergie est d'origine nucléaire. Elle est produite par la centrale nucléaire de Golfech, dans le Tarn-et-Garonne.



Source : OREMIP

Figure 169 : production régionale d'énergie primaire en 2008 dans l'ancienne région Midi-Pyrénées, source : SRCAE

Les informations à l'échelle départementale sont issues du tableau de bord sur les énergies renouvelables, publié par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Concernant les installations éoliennes, 4 ont été identifiées sur le département du Gers au 31 mars 2017. Aucun parc éolien ou projet de parc n'est identifié sur la commune ou dans les alentours. Ajoutons que la commune n'est pas située sur une zone favorable au développement éolien, selon le Schéma Régional Eolien (annexe du SRCAE).

Les installations photovoltaïques sont au nombre de 2866 au 31 mars 2017 et la puissance déployée est de 109 MW. Un parc photovoltaïque est identifié sur la commune, il s'étale sur 19 ha et il peut atteindre une puissance maximale d'environ 8 910 kWc. De plus, il existe des panneaux photovoltaïques sur les toits de quelques maisons et entrepôts de la commune.



Figure 168 : Panneaux photovoltaïques sur un toit d'entrepôt, source : Artifex

En 2015, le département du Gers a été labellisé « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte ». Des actions concrètes en faveur de la transition énergétique ont donc été fixées par le département du Gers :

- 1- Création d'un réseau de quatre plateformes dédiées aux Energies Renouvelables (énergie bois, méthanisation, solaire photovoltaïque) ;
- 2- Création d'une maison de la transition énergétique dans l'enceinte du Conseil départemental ;
- 3- Un dispositif de conseil aux collectivités pour la maîtrise de la demande en énergie ;
- 4- Développement et structuration d'une filière bois énergie portée par le département.



Figure 170 : Photographie aérienne du parc photovoltaïque de Saint-Clar, source : mairie de Saint-Clar